

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET
BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2021-2023**

PREPARATION DU BUDGET DE L'ETAT 2021



LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	III
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I SITUATION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES.....	3
I. CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL	4
II. SITUATION SOCIOECONOMIQUE NATIONALE RECENTE	5
II.1 ÉVOLUTION DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES EN 2019 ET 2020.....	5
II.2 ÉVOLUTION DES INDICATEURS SOCIAUX.....	7
II.2.1 Éducation	7
II.2.2 Santé.....	8
II.2.3 Protection sociale.....	10
III. PERSPECTIVES ECONOMIQUES A COURT ET MOYEN TERMES.....	11
CHAPITRE II GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	14
I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2019.....	15
I.1 MOBILISATION DES RESSOURCES BUDGETAIRES	15
I.1.1 Recettes internes.....	15
I.1.2 Emprunts et dons.....	16
I.2 EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES.....	17
I.2.1 Dépenses courantes.....	17
I.2.2 Dépenses en capital.....	17
I.2.3 Dette publique	18
I.3 ÉQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCEMENT	19
I.3.1 Soldes budgétaires.....	19
I.3.2 Financement	20
II. EXECUTION DU BUDGET A FIN MARS 2020	20
II.1 LES RESSOURCES BUDGETAIRES	20
II.1.1 Recettes internes.....	21
II.1.2 Emprunts et dons.....	22
II.2 DEPENSES BUDGETAIRES.....	22
II.2.1 Dépenses courantes.....	23
II.2.2 Dépenses d'investissement	23
II.2.3 Dette Publique.....	23
II.3 LES SOLDES BUDGETAIRES.....	24
III. LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE	25
III.1 LES RESSOURCES.....	25
III.2 LES DEPENSES.....	25
III.3 LE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE	27
CHAPITRE III BILAN ET ORIENTATIONS DES POLITIQUES PUBLIQUES	30
I. PRINCIPAUX CONSTATS OBSERVES DANS LA MISE EN ŒUVRE DSCE	31

II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES.....	33
II.1 ORIENTATIONS STRATEGIQUES GLOBALES.....	34
II.1.1 Orientations spécifiques à la riposte globale contre la COVID-19.....	34
II.1.2 Orientations d'ordre général pour la transformation structurelle.....	34
II.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES SECTORIELLES.....	35
II.2.1 Transformation structurelle.....	35
II.2.2 Développement du capital humain.....	36
II.2.3 Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique.....	38
II.2.4 Domaine de la gouvernance.....	38
CHAPITRE IV PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2021-2023	40
I. OBJECTIFS DE POLITIQUE BUDGETAIRE	41
I.1 RECETTES INTERNES NON PETROLIERES	42
I.1.1 Fiscalité Interne	42
I.1.2 Fiscalité de porte.....	54
I.1.3 Recettes non fiscales.....	62
I.2 LES DEPENSES.....	65
I.2.1 Cas des dépenses permanentes de personnels	66
I.2.2 Les autres dépenses courantes	68
I.2.3 Dépenses d'investissement public	75
I.3 POLITIQUE DE FINANCEMENT.....	83
II. CADRAGE BUDGETAIRE 2021-2023	90
II.1 RAPPELS DES HYPOTHESES MACROECONOMIQUES.....	90
II.2 PROJECTIONS DES RECETTES BUDGETAIRES.....	91
II.3 PROJECTIONS DES DEPENSES BUDGETAIRES 2021-2023	92
II.4 EVOLUTION DU DEFICIT BUDGETAIRE ET ANALYSE DU FINANCEMENT	94
II.5 CONTRAINTES ET RISQUES BUDGETAIRES 2021-2023.....	95
III. DETERMINANTS DE LA DEPENSE POUR LE TRIENNAT 2021-2023	96
AU NIVEAU DES GRANDS POSTES DE DEPENSES	96
AU NIVEAU SECTORIEL.....	97
III.1 TRANSFORMATION STRUCTURELLE.....	97
III.2 DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN.....	99
III.3 PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE	101
III.4 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE (PIP) DU GOUVERNEMENT POUR LA PERIODE 2021-2023	101
CONCLUSION	103
ANNEXES.....	104

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Évolution des recettes fiscales non pétrolières de 2010 à 2019 (en milliards)	42
Figure 2 : Evolution des recettes douanières de 2005 à 2023 (en milliards de FCFA)	55
Figure 3 : Poids des composantes des recettes non fiscales en 2019.....	63
Figure 4 : Évolution des subventions (hors SONARA) de 2014 à 2019	70
Figure 5 : Poids du BIP dans le budget global de l'Etat.....	75
Figure 6 : Typologie des dépenses en infrastructures et en équipements du BIP sur la période 2013-2019 BIP (montant en % de la dépense totale)	77
Figure 7 : Profil de l'exécution du BIP	79
Figure 8: Répartition de la dette publique par devise au 30 avril 2020	86
Figure 9: Evolution des principaux agrégats de la dette.....	87

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des indicateurs clés	13
Tableau 2 : Ressources budgétaires 2019 (en milliards)	17
Tableau 3 : Exécution du budget en dépenses (en milliards)	18
Tableau 4 : Synthèse de l'exécution budgétaire en fin mars 2019 (en milliards)	19
Tableau 5 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards).....	20
Tableau 6 : Exécution des ressources budgétaires à fin mars 2020 (en milliards)	21
Tableau 7 : Exécution des dépenses à fin mars 2020 (en milliards).....	22
Tableau 8 : Soldes budgétaires (en milliards).....	24
Tableau 9 : Les évolutions opérées par poste budgétaire entre la LFI et la LFR 2020 (en milliards)	28
Tableau 10 : Trajectoire des finances publiques 2019-2023	41
Tableau 11 : Contributions des recettes fiscales internes non pétrolières au budget de l'Etat en 2019	42
Tableau 12 : Rendement des impôts majeurs de la DGI (en milliards).....	43
Tableau 13 : Projection des recettes fiscales internes non pétrolières sur la période 2021-2023....	51
Tableau 14 : Impact de la COVID-19 sur les recettes douanières.....	55
Tableau 15: Volumes et valeurs des importations de certains biens que le Cameroun peut produire facilement	58
Tableau 16 : Volumes et valeurs des biens importés que le Cameroun peut produire	59
Tableau 17 : Situation des recettes non fiscales en 2019.....	62
Tableau 18 : Evolution des recettes non fiscales entre 2017 et 2020	63
Tableau 19 : Projections des recettes non fiscales en 2020-2023.....	64
Tableau 20: Répartition des masses salariales et des effectifs par secteur (mars 2020).....	67
Tableau 21 : Situation des ressources des CAS (Montant en milliers de F CFA).....	70
Tableau 22: Situation des grands projets	76
Tableau 23 : Profil d'évolution des ressources transférées en investissement.....	78
Tableau 24 : Encours de la dette publique et à garantie publique	83
Tableau 25: Encours de la dette publique extérieure et structure par créancier	84
Tableau 26: Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique au 30 avril 2019 .	85
Tableau 27 : Indicateurs macroéconomiques clés sur la période 2020-2023	90
Tableau 28 : Projection des ressources de l'Etat sur la période 2021-2023	92
Tableau 29 : Projections des dépenses de l'Etat sur la période 2021-2023	94
Tableau 30: Evolution du déficit public sur la période 2020-2023	94
Tableau 31 : TOFE prévisionnel 2021-2023	104

Tableau 32: Profil des recettes et des dépenses 2021-2023 actualisé (en % du PIB).....	105
Tableau 33 : Répartition de la masse salariale et des effectifs par groupe sectoriel.....	106
Tableau 34 : Répartition des masses salariales et des effectifs par administration en mars 2020.	107
Tableau 35 : Projections budgétaires sur le triennat 2021-2023.....	108

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	Autorisation d'Engagement
AFD	Agence Française de Développement
AMBACAM	Ambassade du Cameroun
APE	Accords de Partenariat Economique
APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
BM	Banque Mondiale
BUCREP	Bureau Central de Recensement et d'Etude de la Population
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAMPHIA	Cameroon Population based HIV Impact Assessment
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CHAN	Championnat d'Afrique des nations de Football
CNDP	Comité National de la Dette Publique
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COPPE	Comptage Physique des Personnels de l'Etat
CP	Crédits de Paiement
CSU	Couverture Santé Universelle
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DP	Division de la Prévision
DPEB	Document de Programmation Economique et Budgétaire à Moyen Terme
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
FCFA	Franc de la Coopération Financière d'Afrique
FEC	Facilité Elargie de Crédits
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipeement et d'Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
HALCOMI	Opération Halte au Commerce Illicite
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IS	Impôt sur les Sociétés
LF	Loi de Finances
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	Ministère des Finances

MW	Mégawatts
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OTA	Obligation du Trésor Assimilable
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAK	Port Autonome de KRIBI
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
PAREC	Programme d'Appui aux Réformes de l'Education au Cameroun
PBF	Performance Based Financing
PEF	Programme Economique et Financier
PIAASI	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brut
PIFMAS	Projet d'Insertion Socioéconomique des Jeunes par la Création des Micro-entreprises de Fabrication de Matériels Sportifs
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal Pour l'Accélération de la Croissance
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPA	Projet de Performance Annuelle
PPP	Partenariat Public Privé
PSV	Personne Socialement Vulnérable
PTSJ	Plan Triennal Spécial Jeunes
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RAP	Rapport Annuel de Performance
RFE-AEP	Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques
RGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage
RIO	Ressources Internes Ordinaires
RT	Ressources Transférées
SEND	Soldes Engagés Non Décaissés
SIGIPES	Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'Etat et de la Solde
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	Société Nationale de Raffinage
TEC	Tarif Extérieur Commun
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TSPP	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
US	United States
XDR	Special Drawing Rights ou Droits de Tirages Spéciaux (FMI)

INTRODUCTION

Le 11 juillet 2018, le Président de la République a promulgué deux lois majeures, à savoir : la loi N°2018/011 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et la loi N°2018/012 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Ces lois introduisent dans le processus budgétaire, l'organisation à mi-exercice d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au Parlement. L'article 11 de la loi portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques dispose en effet que : (1) « Chaque année avant le 1^{er} juillet, le Gouvernement transmet au Parlement les documents de cadrage à moyen terme définis à l'article 10 ci-dessus (Cadre budgétaire à moyen terme et cadres de dépenses à moyen terme), accompagnés d'un rapport sur la situation macroéconomique et d'un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice en cours » ; (2) « Sur la base de ces documents et rapports, le Parlement organise un débat d'orientation budgétaire en séance publique, mais sans vote ».

Avant l'adoption des lois du 11 juillet susmentionnées, le Parlement n'intervenait dans la procédure budgétaire qu'au moment où le projet de loi de finances lui était transmis pour examen et adoption. Ce positionnement au bout de la chaîne d'élaboration du budget de l'Etat avait pour inconvénient de focaliser l'attention des Parlementaires sur les problématiques liées à l'allocation des ressources et d'éluder les débats sur les objectifs et les instruments de la politique budgétaire. L'intérêt de débattre de la politique budgétaire est effectivement de moindre importance lorsque le projet de loi de finances est déjà finalisé et transmis par le Gouvernement pour examen et adoption dans un cadre temporel et institutionnel contraint.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet au Parlement d'intervenir en amont pour mieux contribuer à la définition du cadrage macroéconomique et budgétaire. C'est le lieu pour les parlementaires de s'approprier les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le projet de budget 2021 en préparation, et de donner leur opinion sur les choix de politique budgétaire du Gouvernement.

L'institutionnalisation du DOB a comme autre plus-value, qu'il offre à l'exécutif et au législatif l'opportunité de débattre chaque année des conditions, des outils et des moyens qui permettent la soutenabilité à moyen terme des finances publiques à travers un meilleur suivi des déficits publics. En effet, la finalité ultime du DOB est de créer des conditions pour l'adoption des lois de finances qui garantissent en permanence la stabilité macroéconomique et par conséquent, l'équilibre économique global.

Les documents énumérés plus haut et qui sont exigés par la loi portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques pour la tenue du DOB sont de nature à permettre au Gouvernement et au Parlement de répondre à cette exigence fondamentale. Toutefois, pour des raisons pratiques, de lisibilité et de cohérence, le Gouvernement a pris l'option de fondre le contenu de ces outils et rapports dans un document unique baptisé « Document de Programmation Economique et Budgétaire à Moyen Terme » en abrégé DPEB. Il est prospectif et porte sur les trois prochaines années.

Pour le triennat 2021-2023, prenant en compte les contraintes extérieure et nationale, il identifie pour notre pays, les défis à relever notamment et fixe les priorités qui guideront l'action des

pouvoirs publics à savoir : **(i)** la maîtrise de la situation sanitaire et l'atténuation des impacts socioéconomiques de la pandémie de la COVID-19, **(ii)** la poursuite de la mise œuvre des résolutions du Grand Dialogue National notamment la reconstruction des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; **(iii)** l'implémentation de la loi portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) à travers la mise en place des régions ; **(iv)** le déploiement progressif de la Couverture Santé Universelle (CSU) ; et **(v)** le maintien de la veille sécuritaire sur l'étendue du territoire national.

Au demeurant, le Gouvernement entend garder le cap de l'émergence planifiée à l'horizon 2035 à travers la mise en œuvre des orientations de la deuxième phase de la vision qui portent sur la transformation structurelle de l'économie, l'accélération de l'industrialisation, la promotion du développement inclusif et la poursuite des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le DPEB soumis à la discussion Parlementaire sert de cadre de référence à l'élaboration de la loi de finances 2021 dont il définit les principales orientations, notamment le niveau de recettes attendues, les dépenses projetées et les soldes budgétaires qui en résultent, sur la base de l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale.

Il comporte quatre chapitres :

- (i) Les deux premiers chapitres sont des chapitres de situation. Ils décrivent dans un premier temps le contexte macroéconomique, tant au plan national qu'international. Ils présentent dans un second temps la situation des finances publiques pour l'année écoulée ainsi que pour les trois premiers mois de l'exercice en cours ;
- (ii) Les chapitres troisième et quatrième, sont des chapitres d'orientation consacrés d'une part, à la formulation des orientations stratégiques globales des politiques publiques déclinées dans les différents secteurs pour le triennat et d'autre part, les perspectives budgétaires assorties des principaux déterminants de la dépense publique sur la période 2021-2023.

CHAPITRE I

SITUATION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

Ce chapitre présente, à l'échelle internationale, sous-régionale et nationale, les évolutions récentes de l'économie et les perspectives qui se profilent à court et à moyen termes.

I. CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'activité économique mondiale devrait connaître en 2020 son plus fort recul depuis la grande dépression de 1929. En effet, après un ralentissement en 2019, faisant passer la croissance économique mondiale à 2,9 % contre 3,6% en 2018, les effets de la COVID-19 devraient conduire à une récession mondiale de 3,1% en 2020 selon le FMI.

Malgré les importantes mesures de riposte notamment budgétaires et monétaires prises par les pays avancés, la forte contraction simultanée de l'offre et de la demande mondiale aura des répercussions négatives majeures sur l'activité. Néanmoins, il est difficile de prévoir actuellement l'ampleur de la récession, car de nombreuses incertitudes pèsent sur l'économie mondiale. Ces incertitudes concernent notamment la durée et l'ampleur de la pandémie, l'intensité et l'efficacité des mesures d'endiguement, l'ampleur des perturbations sur les approvisionnements, les répercussions du resserrement des conditions financières mondiales, les mutations des schémas habituels de dépenses et les changements de comportement, ainsi que les effets des mesures actuelles sur la confiance et la volatilité des cours des produits de base.

Dans le groupe des pays avancés, la pandémie a connu une forte propagation et les mesures de riposte ont été rudes. L'activité connaîtrait une contraction record en 2020 (-6,1%), contre des progressions de 1,7% en 2019 et 2,2% en 2018.

Les États-Unis, pays le plus touché au monde par la pandémie, devrait connaître un recul de son PIB de 5,9% en 2020, contre une progression de 2,3% en 2019. En effet, certains secteurs seront durablement affectés, notamment l'industrie pétrolière.

Dans la Zone euro, après le ralentissement à 1,2% observé en 2019, le PIB se contractera de 7,5%, en liaison avec les effets néfastes des mesures d'endiguement liées à la pandémie (confinement total dans de nombreux pays) et aux dissensions sur une réponse budgétaire coordonnée.

Au **Royaume Uni**, la croissance devrait s'établir à -6,5% en 2020, après 1,4% en 2019.

Au **Japon**, la baisse de la demande extérieure et le report des jeux olympiques suite à l'épidémie de COVID-19 pèseraient sur les perspectives de croissance économique du pays qui devraient s'établir à -5,2% en 2020, après 0,7% en 2019.

Les pays émergents et en développement, également confrontés à la crise sanitaire, devraient faire face à une chute des cours des matières premières et à un resserrement des conditions financières mondiales. Globalement, ces pays enregistreraient une croissance de -1,0% en 2020, contre +3,7% en 2019.

Hormis la Chine qui se remettrait progressivement (avec un taux estimé à 1,2%) et l'Inde (+1,9%), tous les principaux pays de ce groupe devraient connaître une récession. En Chine, berceau de la pandémie de la COVID-19, la faiblesse de la demande extérieure et les difficultés

d'approvisionnement en intrants pour la production locale devraient peser lourdement sur la croissance.

En Afrique Subsaharienne, la pandémie a fait peser trois chocs sur cette zone : (i) les perturbations économiques résultant du choc sanitaire intérieur ; (ii) les effets de la pandémie sur les partenaires et (iii) la chute des cours des produits de base. Cette situation, couplée à un besoin de financement de ces pays pour répondre à la crise, devrait induire une régression de 1,6% en 2020 contre une croissance de 3,3% en 2019.

Dans la zone CEMAC, l'activité économique connaîtrait également un recul avec une récession de l'ordre de -1,7% en 2020. De plus, la baisse des prix des matières premières principalement ceux du pétrole et le niveau d'endettement élevé, réduisent les marges budgétaires des États de cette zone et rendent la reprise timide voire incertaine.

En 2021, il est attendu une reprise progressive dans la quasi-totalité des économies, résultant sur un rebond de l'économie mondiale à 5,8%. Toutefois, ces prévisions restent tributaires de nombreuses incertitudes, notamment sur la durée et l'ampleur de la pandémie ainsi que sur l'efficacité des mesures de riposte et de soutien aux économies.

Dans cette optique, les pays avancés enregistreraient une croissance de 4,5%, dont 4,7% aux États-Unis, 4,7% dans la zone euro, 3% au Japon et 4% au Royaume-Uni. En ce qui concerne les pays émergents et en développement, la reprise serait plus forte, avec une croissance de 6,6%, tirée par la Chine (+9,2%) et l'Inde (+7,4%). En Afrique subsaharienne, il est prévu une progression de 4,1% pour l'ensemble de la zone et 5,1% pour la sous-région CEMAC.

Sur les marchés internationaux, les cours des produits de base se sont repliés, dans un contexte de contraction de la demande mondiale induite par la crise sanitaire. En particulier, les cours du pétrole enregistreraient une chute significative, passant d'une moyenne de 61,4 dollars le baril en 2019 à 35,6 dollars le baril en 2020 et 37,9 dollars le baril en 2021.

II. SITUATION SOCIOECONOMIQUE NATIONALE RECENTE

II.1 Évolution des indicateurs macroéconomiques en 2019 et 2020

Après une croissance estimée à 3,7% en 2019, l'économie camerounaise devrait enregistrer une régression de 1,1% en 2020, et ce pour la première fois depuis 30 ans. Ce repli d'activités, lié aux effets négatifs de la crise sanitaire due à la COVID-19, est perceptible tant dans le secteur pétrolier que dans le secteur non pétrolier. L'impact de la pandémie sur l'économie camerounaise a une double dimension : (i) **une dimension** exogène, provenant de la baisse de la demande de nos partenaires commerciaux, couplée à la diminution sensible des cours de matières premières ; (ii) une dimension endogène, suite à la baisse de la demande et l'offre intérieures induite par l'adoption des mesures restrictives nécessaires pour lutter contre la pandémie.

Le **secteur pétrolier** enregistrerait un recul de 14,3%, en liaison avec la baisse significative des investissements et une contraction des activités d'extraction afin de limiter les pertes financières dues à la baisse des cours du pétrole brut.

Dans le **secteur non pétrolier**, la COVID-19 affecterait la performance économique du côté de l'offre, et aussi du côté de la demande.

Concernant l'offre, la croissance du secteur primaire devrait ralentir (0,2% en 2020 contre 2,4% en 2019). Les branches « agriculture industrielle d'exportation » et « sylviculture et exploitation forestière » enregistreraient des contractions, en lien avec la baisse de la demande de nos partenaires commerciaux, eux-mêmes en proie à une sévère récession économique. Par ailleurs, les branches « agriculture vivrière » et « élevage et chasse » devraient connaître un ralentissement d'activités, en relation avec la baisse d'activités dans les industries agroalimentaires, et les restaurants et hôtels.

Le secteur secondaire hors hydrocarbures enregistrerait une croissance faible (0,4% en 2020 contre 3%). En effet, les industries agroalimentaires, victimes des mesures de restrictions pour faire face à la pandémie devraient connaître une réduction des ventes en particulier dans les industries brassicoles. Par ailleurs, certaines industries manufacturières telles que les industries pharmaceutiques devraient avoir des difficultés d'approvisionnement en intrants importés. Les BTP connaîtraient un ralentissement, du fait de la baisse des investissements publics, au profit des dépenses incompressibles et celles liées à la riposte contre la pandémie.

Le secteur tertiaire devrait se contracter de 0,6%. La branche commerce devrait connaître un ralentissement de ses activités du fait des mesures de restriction ainsi que des perturbations des chaînes d'approvisionnement ; la branche hôtellerie et restauration connaîtrait une chute significative en limitation avec les reports et annulations des colloques, des événements majeurs et voyages internationaux. De même, la branche transport pâtirait également des mesures de restriction, notamment la fermeture des frontières et la limitation des déplacements. Par contre, la branche informations et télécommunications va connaître un dynamisme tirant ainsi profit de la situation suite à l'explosion de consommation des TIC par les personnes en confinement.

Concernant les emplois du PIB, l'investissement privé devrait ralentir, en liaison avec le report des programmes d'investissement des entreprises. Il en serait de même de l'investissement public, en partie tributaire des recettes budgétaires qui devraient s'inscrire à la baisse.

Les exportations devraient enregistrer une régression consécutivement à la chute des cours des matières premières occasionnée par la baisse de la demande mondiale et par la perturbation des chaînes d'approvisionnement. Par ailleurs, la baisse potentielle des Investissements Directs Etrangers (IDE) entrants, en lien avec les incertitudes dans certains secteurs d'activités, participerait également à cette régression.

S'agissant des prix, ils devraient rester maîtrisés du fait des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère, malgré les tensions inflationnistes qui pourraient être enregistrées sur les biens alimentaires, médicaments et autres produits pharmaceutiques, en liaison avec les difficultés d'approvisionnement. Le taux d'inflation devrait se situer à 2,9% après 2,4% en 2019.

La **consolidation budgétaire** arrêtée dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI), devrait être relâchée en 2020 en lien avec la baisse des recettes internes due aux effets néfastes de la pandémie et à la hausse des dépenses

de santé. Ainsi, le déficit du solde budgétaire global se situerait à 4,5% du PIB, après 3,7% en 2019.

Du **côté des échanges avec l'extérieur**, le Cameroun demeure exposé à un risque d'aggravation du déséquilibre extérieur, matérialisé par un déficit du compte des transactions courantes, imputable principalement à celui de la balance commerciale qui s'établit à 6,9% du PIB en 2019 contre -6,0% en 2018. En 2020, le déficit du compte courant devrait se chiffrer autour de 2,4% du PIB en lien avec la détérioration des termes de l'échange de 19,3%.

S'agissant de la situation monétaire, la masse monétaire (M2) s'est accrue de 3,9% en 2019 pour s'établir à 5403,9 milliards à fin décembre 2019. Les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 18,6% en relation avec l'intensification des rapatriements des recettes d'exportations suite à l'application rigoureuse de la nouvelle réglementation des changes. Le crédit intérieur s'est situé à 4 155,9 milliards en hausse de 2,4% du crédit intérieur. En 2020, la situation monétaire devrait connaître par une détérioration à travers la baisse des avoirs extérieurs nets (-13,9%), des crédits à l'économie et de la masse monétaire (-3%).

II.2 Évolution des indicateurs sociaux

La politique sociale du Gouvernement vise l'amélioration des conditions de vie des populations, afin de disposer d'un capital humain solide, capable de soutenir le développement du pays. Le secteur social demeure une priorité gouvernementale et bénéficie dans le cadre du programme économique et financier conclu avec le FMI d'une dotation fixée à au moins 5% du budget de l'Etat.

II.2.1 Éducation

En 2019, le secteur éducatif a bénéficié d'une dotation budgétaire de 672 milliards, représentant 12,9% du budget national. Ce budget en progrès de 34, 8 milliards en valeur absolue (637,2 milliards en 2018) est en baisse de 0,7% par rapport au budget national. Il a permis de poursuivre l'objectif d'augmentation de l'offre et de la qualité de l'éducation et d'assurer l'adéquation de la formation au marché de l'emploi. Les principaux résultats au 30 juin 2019 se présentent ainsi qu'il suit.

▪ Enseignement primaire et maternel

Le taux d'achèvement universel des six années du cycle primaire est passé de 72,1% en 2016/2017 à 73,0% en 2017/2018. Pour l'année scolaire 2018/2019, le pourcentage de réussite au Certificat d'Études Primaires (CEP) est de 73,5%, en recul de 9,8 points, comparé à l'année scolaire 2017/2018. Quant au Common Entrance (CE), le pourcentage de réussite se situe à 89,9% en 2018/2019 contre 85,2% en 2017/2018. En ce qui concerne le niveau préscolaire, le taux brut de préscolarisation est passé de 36,8% en 2016/2017 à 38,0% en 2017/2018. Les ratios élèves/salle de classe et élèves/enseignant dans le préscolaire passent respectivement de 32,7 à 30 et de 21,1 à 20,3 entre les années académiques 2016/2017 et 2017/2018. Dans l'enseignement primaire, ces ratios connaissent également une baisse et se situent respectivement à 51,1

pour le ratio élèves/salle de classe en 2017/2018 contre 52,3 en 2016/2017, et à 44,7 pour le ratio élèves/enseignant en 2017/2018 contre 45,4 en 2016/2017.

▪ ***Enseignement secondaire***

Le taux d'achèvement dans le premier cycle de l'enseignement secondaire général est de 84,5% en 2017/2018 contre 80,5% au cours de l'année scolaire 2016/2017. Au niveau de l'enseignement technique, ce taux est de 49,8% en 2017/2018. Entre 2016/2017 et 2017/2018, le ratio élèves/enseignant est passé de 24,8 à 21,4 dans le public et de 15 à 19,4 dans le privé. Dans l'enseignement normal, ce ratio est passé de 32,4 à 28,8 dans le public. Le ratio élèves/salle de classe quant à lui est passé de 51 à 44,1 dans le public et de 26,7 à 27,1 dans le privé. Les taux de réussite aux examens officiels relevant de la Direction des Examens, des Concours et de la Certification (DECC) se sont améliorés. Le taux moyen global de réussite a progressé de 6,2 points, pour se situer à 69,7%. En ce qui concerne les examens officiels relevant de l'Office du Baccalauréat, le taux moyen de réussite est resté quasi stable et se situe à 52,7%. Pour ce qui est des examens relevant du GCE Board, le taux moyen global de réussite est de 74,2% en 2019 contre 63,3% en 2018, soit une progression de 10,9 points.

▪ ***Enseignement supérieur***

La carte de l'offre dans l'enseignement supérieur public au Cameroun est restée inchangée, avec 8 universités d'Etat, 226 Instituts Privés d'Enseignement Supérieur et 3 établissements à statut particulier. Le nombre total d'étudiants inscrits progresse de 7,3% pour s'établir à 316 631 étudiants en 2018 contre 295 058 en 2017. Le nombre d'enseignants est passé de 4 682 à 5 345 en 2018 dans les universités d'Etat, pour un ratio d'encadrement qui s'améliore de 3 points, passant de 53 en 2017 à 50 étudiants/enseignant en 2018. L'université a produit 59 226 diplômés contre 53 389 en 2017, soit une hausse de 10,9%.

II.2.2 Santé

La part de budget allouée au Ministère de la Santé en 2019 a évolué, passant de 3,89% à 4,43%, correspondant à un montant de 207,9 milliards. Les actions du gouvernement en matière de santé ont notamment porté sur la mise en œuvre des programmes de (i) santé de la mère et de l'adolescent, (ii) de lutte contre la maladie, et (iii) de promotion de la santé.

▪ **Mortalité maternelle**

L'objectif est de réduire le taux de mortalité maternelle, pour le ramener à 350 pour 100 000 naissances vivantes en 2020, taux qui en 2011 se situait à 782 pour 100 000 habitants. Suivant les dernières données disponibles, il convient de relever que la proportion d'accouchements assistés est passée de 63,6% à 64,7% entre 2011 et 2014 (MICS 5), et se situe à 69,0% en 2018 (EDS-CV). Entre 2011 (EDS-MICS) et 2018 (EDS-CV) la proportion de naissances ayant eu lieu dans un établissement de santé est passée de 61,0% à 67,0%.

▪ **Mortalité infantile**

L'objectif est de réduire la mortalité infantile qui est passé de 60 pour 1000 en 2014 à 48 pour 1000 en 2018. En ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile, le taux de mortalité s'est amélioré passant de 122 pour 1000 en 2011 à 103 pour 1000 en 2014 (MICS 5) et 79 pour 1000 en 2018.

▪ **Programme élargie de vaccination**

Les objectifs poursuivis en matière de vaccination au cours de l'année 2019 consistent en l'augmentation des couvertures vaccinales chez les enfants de 0 à 11 mois, organiser des Activités de Vaccination Supplémentaires (AVS) de qualité, assurer la fourniture des vaccins et optimiser leur gestion, arrêter la circulation du poliovirus sauvage, atteindre et maintenir les indicateurs de certification de la polio, de pré-élimination de la rougeole et d'élimination du tétanos maternel et néonatal. Au 30 juin 2019, la couverture vaccinale nationale cumulée au Penta3 est de 65% en forte baisse par rapport à celle enregistrée à la même période en 2018 où elle était de 74%, Le taux d'abandon spécifique est de 10%, soit d'un point plus élevé qu'en 2018 sur la même période. L'objectif de couverture fixé à 90% n'a pas été atteint pour le pays.

RR : La couverture vaccinale cumulée en Vaccin combiné contre la Rougeole et la Rubéole est de 58% au mois de juin 2019, 11 points en deçà de celle obtenue au 1er semestre 2018 (69%) et à l'objectif fixé pour l'année 2019 (83%).

BCG : La couverture nationale au BCG (Bacille de Calmette et Guérin) est de 73%, inférieure à celle de 2018 (95%). L'objectif de 90% fixé dans le PTA n'a pas été atteint. Seules, les régions de l'Adamaoua, du centre, de l'Est, et du Nord ont atteint l'objectif pour cet indicateur.

VPI : La couverture en VPI est de 64% pour un objectif fixé à 89%.

Rota : La Couverture vaccinale en Rota 2 est de 65% pour un objectif fixé à 93%. La surveillance épidémiologique a permis de détecter 283 cas de Paralysies Flaccides Aigues (PFA), 1047 cas suspects de rougeole, 676 cas suspects de Fièvre Jaune et 8 vrai cas de TNN; Vingt-neuf épidémies de rougeole ont été enregistrées des ripostes ont été menées en réponse dans chaque cas.

Paludisme : Au premier semestre 2019, la morbidité palustre s'est globalement détériorée comparée à 2018. En effet, elle est passée de 23 % à 26,6% pour l'ensemble de la population, de 30% à 34,8% chez les enfants de moins de 5 ans, de 22% à 24,5% chez les plus de 5, et de 9% à 18,5% chez les femmes enceintes. Cependant, le taux de mortalité palustre a quasi-stagné de 17% en 2018 à 16,7% au premier semestre 2019. La prise en charge gratuite des cas de paludisme simple et grave dans les formations sanitaires pour les enfants de moins de 05 est effective, avec 129 192 cas confirmés traités gratuitement. 4 892 Agents de Santé Communautaires polyvalents dans 69 DS prodiguent les premiers soins notamment le test et la prise en charge des cas de paludisme simple.

Au titre du Traitement Préventif Intermittent (TPI), 146 149 femmes enceintes contre 306 383 vues en consultation prénatale ont reçu au moins 03 doses de traitement préventif, ce qui correspond à une performance de 47,7%. Par ailleurs, 201 733 MILDA ont été remises aux femmes enceintes sur 306 383 attendues au cours du premier semestre 2019. Au total, 3 433 327 MILDA ont été distribuées à 1 263 259 ménages représentant 87,6% des ménages dénombrés.

VIH/SIDA : La prévalence du VIH est de 2,7% dans la tranche d'âge 15-49 ans et de 2,8% dans la tranche 15-64 ans. Entre janvier et juin 2019, 9442 femmes enceintes VIH+ ont bénéficié des ARV pour prévenir la transmission du virus. En matière de prévention, près de 4 millions de jeunes ont été sensibilisés sur le VIH et le dépistage volontaire. En outre, 1 159 602 gels lubrifiants, 46 686 574 préservatifs masculins et 5 291 110 préservatifs féminins ont été distribués. Par ailleurs, 3 079 382 personnes ont été testées au VIH sur l'ensemble du territoire, dont 96 124 diagnostiquées séropositives, soit un taux de prévalence de 3,1%.

Tuberculose : En 2018, le nombre de cas de tuberculose est de 23 741 contre 24 899 en 2017, soit une baisse de 4,7%. Parmi ceux-ci, on dénombre 13 445 nouveaux cas. Le taux de succès thérapeutique est de 78%, en baisse de 6,9 points par rapport à 2017. L'incidence est passée de 103 nouveaux cas pour 100 000 habitants en 2017 à 95,5 nouveaux cas en 2018. Au premier semestre 2019, sur les 12 155 cas de tuberculose pulmonaire toutes formes confondues, ont été dépistés et pris en charge gratuitement, 10 248 sont guéris, soit un taux de succès thérapeutique de 84%.

II.2.3 Protection sociale

▪ Lutte contre la pauvreté - Filets sociaux

A fin septembre 2019, le programme de transferts monétaires ordinaires, doté de mesures d'accompagnement a bénéficié à 40 000 ménages dans 1 200 villages, 64 quartiers et 35 communes. Les ressources transférées s'élèvent à 13,43 milliards. Le programme de transferts monétaires d'urgence, qui a touché 12 000 ménages, s'est réalisé dans certaines communes de la région de l'Extrême-nord, pour répondre aux problèmes liés à l'afflux massif des personnes déplacées et des réfugiés. Les paiements se sont achevés en janvier 2019 et le montant total des transferts a été de 2,16 milliards. Le programme de travaux publics à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), s'est déroulé dans les 5 régions et a bénéficié à 30 000 personnes dans les chantiers de microprojets communautaires. Le montant total des transferts monétaires distribués s'élève à 2,34 milliards. Le Gouvernement compte étendre le Projet Filets Sociaux à l'ensemble du territoire, dans le cadre de la mise en place de sa politique nationale de protection sociale des couches vulnérables. Dans cette perspective, le Gouvernement s'est engagé à mettre des ressources budgétaires d'au moins 9 milliards par an, de manière progressive à partir de 2020 pour ce projet. Des négociations sont en cours avec l'Agence Française de Développement, pour un financement d'environ 13,5 milliards, dans le cadre de l'appui budgétaire sectoriel pour le triennat 2020-2022, au titre du 3ème C2D. Par ailleurs, le projet a bénéficié d'un financement additionnel de la Banque mondiale, d'un montant de 60 millions de dollars US, pour la période 2019-2022 dans le cadre du Guichet IDA-18.

▪ Sécurité sociale

En ce qui concerne la promotion de la sécurité sociale pour le grand nombre, la proportion de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale, hormis les agents de l'Etat, reste stable à 22,5%. Le nombre de nouveaux assurés sociaux est de 45 213 pour l'assurance obligatoire et de 6 799 pour l'assurance volontaire. Le total d'assurés sociaux est de 1 408 234, dont 164 646 assurés volontaires, 891 214 assurés actifs et 352 374 pensionnés. Le nombre d'employeurs actifs affiliés à la CNPS est de 36 701. L'effectif de leurs employés assurés représente 63,2%.

III. PERSPECTIVES ECONOMIQUES A COURT ET MOYEN TERMES

Les perspectives macroéconomiques restent tributaires des incertitudes inhérentes à l'ampleur et à l'évolution de la pandémie de la COVID19 ainsi qu'à l'impact attendu des mesures de soutien à l'économie prises par le Gouvernement. L'économie camerounaise, devrait après la contraction de 2020, amorcer une reprise progressive à partir de 2021. La croissance de l'activité économique devrait ainsi s'établir à 3,2% en 2021 et 3,8% en moyenne sur la période 2021-2023.

L'objectif de politique économique sur ladite période est de replacer le pays sur le sentier de l'émergence en jugulant les effets néfastes de la pandémie COVID-19. Les actions du Gouvernement viseront la poursuite de la transformation structurelle de l'économie et porteront prioritairement sur la politique de relèvement, la modernisation de l'agriculture et l'industrialisation.

Bien qu'étant un handicap, la pandémie de la COVID-19 est aussi une opportunité de rendre effective une réelle transformation structurelle de l'économie nationale. En effet, cette crise permet, de lancer une véritable réflexion sur la réorientation à donner à notre économie après la crise sanitaire.

A cet effet, les actions du gouvernement à moyen terme viseront le développement des filières compétitives et stratégiques porteuses des croissances et créatrices d'emplois. En particulier l'accroissement de l'offre locale des biens et services à l'origine du déficit de la balance commerciale.

Dans le **secteur primaire**, il est projeté une croissance moyenne de 4,1% sur la période. En effet, l'intérêt porté par le Gouvernement à la modernisation accélérée des activités de ce secteur devrait obéir autant à la logique de consolidation des ressorts sectoriels de la croissance de l'économie nationale et à la mobilisation des gisements additionnels d'emplois, qu'à l'impératif d'assurer une meilleure valorisation des ressources naturelles et le renforcement de leur durabilité. L'accent sera particulièrement mis sur l'augmentation de la production de l'agriculture vivrière (riz, maïs, sorgho, féculents), des produits de l'élevage et de la pêche. D'autres facteurs vont concourir à l'amélioration de la production de l'agriculture industrielle, notamment l'accroissement de la demande en aval des agro-industries, les effets positifs des programmes de relance des filières café, banane, coton et caoutchouc et la reprise des cours des principaux produits d'exportation.

Pour ce qui est du **secteur secondaire**, la croissance envisagée est projetée à 3,6% en moyenne, affectée par la baisse de la production pétrolière. Hors hydrocarbures, le secteur devrait bénéficier de la bonne tenue des industries agroalimentaires et autres industries manufacturières. Ces industries devraient profiter d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, à travers notamment la finalisation de la mise en service des barrages hydro-électriques (MEKIN 2020, MEMVE'ELE 2021), la construction des infrastructures de transport d'électricité. Les BTP devraient également soutenir la croissance du secteur, grâce à la mise en œuvre de certains grands projets d'infrastructures hydroélectriques et routières (construction du barrage de Nachtigal, route Batchenga-Ntui, infrastructures du NOSO) ainsi que la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport dans le but de faciliter les échanges et de désenclaver les bassins de production.

Dans le **secteur tertiaire**, les projections de croissance sont de 3,7% en moyenne sur la période, grâce notamment au développement des deux secteurs amont (secteurs primaire et secondaire), à la relance des activités dans les branches affectées par la crise sanitaire, notamment les transports maritimes et aériens, restauration et hôtellerie. Les services de télécommunications et les services financiers devraient également soutenir la dynamique de ce secteur.

Du côté des **emplois du PIB**, la croissance de l'économie camerounaise continuera d'être soutenue par les composantes de la demande intérieure, principalement la consommation des ménages et l'investissement. Cette demande intérieure devrait bénéficier des effets induits des mesures de relance de l'activité économique prescrites par le gouvernement, la reprise de l'investissement (public et privé), le regain sur marché du travail et la maîtrise de l'inflation. Entre 2020 et 2022, la consommation finale des ménages qui représente 70% du PIB progresserait en moyenne de 4,7% avec une contribution à la croissance économique de 3%. La croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec une moyenne de 4,5%.

S'agissant des prix, **l'inflation** ne devrait pas excéder le seuil de 3% de la CEMAC sur la période 2021-2023, en liaison avec la poursuite des mesures prises pour maîtriser les prix d'une part et pour améliorer l'offre locale en produits de grande consommation d'autre part.

Pour ce qui est des **finances publiques**, le déficit budgétaire global devrait se détériorer en 2020 (-4,5 % du PIB). A moyen terme, Il devrait se réduire dans la perspective de le ramener progressivement à un niveau soutenable. Cette réduction se fera à travers une amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières, le renforcement de la discipline budgétaire ainsi qu'une maîtrise et une plus grande efficacité des dépenses publiques.

Au niveau des **comptes extérieurs**, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 3% en moyenne au cours de la période 2021-2023. Le Gouvernement devrait accélérer la mise en œuvre des mesures visant à soutenir le compte courant. Ces mesures concernent notamment la diversification des exportations, la transformation des produits primaires (cacao, bois, café, etc.), la compétitivité de l'économie nationale et la réduction progressive des importations par l'amélioration de l'offre locale des produits de consommation de masse (riz, poisson, textile, produits pétroliers, etc.).

La dernière publication du FMI (avril 2020) relative à l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les pays d'Afrique Subsaharienne rappelle que la crise sanitaire a eu des conséquences économiques graves et exposé les pays aux crises sociales et politiques. Elle note également que les pays qui résistent mieux à la crise sont ceux qui ont une économie diversifiée, moins dépendants des ressources minières. Au plan alimentaire, il s'agit des pays qui pour leurs besoins sont moins dépendants de l'extérieur (des importations). Au plan budgétaire, ce sont les pays peu dépendants des ressources naturelles et principalement du pétrole, ainsi que des pays ayant des marges budgétaires et un espace monétaire.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs clés

	Historiques			Estimations		Projections		
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur réel								
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	19345	20328	21493	22278	22060	23129	24735	26080
PIB pétrolier	623	718	1000	1125	542	569	799	765
PIB non pétrolier	18722	19610	20493	21153	21518	22560	23936	25316
PIB à prix constant	15093	15629	16264	16877	16698	17210	17849	18596
PIB pétrolier	1011	846	823	896	768	761	724	695
PIB non pétrolier	14082	14783	15441	15981	15930	16449	17125	17901
<i>Croissance annuelle (en %)</i>								
PIB à prix constant	4,6	3,5	4,1	3,8	-1,1	3,2	3,7	4,2
PIB pétrolier	-3,6	-16,4	-2,7	8,9	-14,3	-1,0	-4,8	-4,0
PIB non pétrolier	5,3	5,0	4,4	3,5	-0,3	3,3	4,1	4,5
Prix								
Déflateur du PIB	1,1	1,5	1,6	-0,1	0,1	1,8	3,2	1,3
Déflateur du PIB pétrolier	-17,6	37,9	43,0	3,3	-43,8	6,0	47,6	-0,3
Déflateur du PIB non pétrolier	1,6	-0,2	0,0	-0,3	2,1	1,5	1,9	1,2
Prix à la consommation	0,9	0,6	1,1	2,4	2,9	2,5	2,5	2,5
Prix des exportations	-8,0	3,1	7,4	-0,2	-18,5	1,4	19,2	-0,3
<i>Dont : prix du pétrole camerounais</i>	<i>-15,4</i>	<i>21,4</i>	<i>24,8</i>	<i>-4,4</i>	<i>-42,1</i>	<i>5,4</i>	<i>43,4</i>	<i>-0,3</i>
Prix des importations	-6,7	-0,3	2,5	-0,8	0,8	0,4	1,0	1,7
Termes de l'échange	-1,2	3,4	4,9	0,6	-19,3	1,1	18,2	-2,0
<i>En pourcentage du PIB</i>								
Répartition sectorielle								
Secteur Primaire	14,5	14,4	14,4	14,7	15,1	15,0	14,8	14,9
Secteur Secondaire	24,5	25,3	25,8	26,3	24,2	24,1	24,8	24,9
<i>Dont : pétrole</i>	<i>3,2</i>	<i>3,5</i>	<i>4,7</i>	<i>5,0</i>	<i>2,5</i>	<i>2,5</i>	<i>3,2</i>	<i>2,9</i>
Secteur Tertiaire	53,0	52,1	51,6	51,9	53,6	53,7	53,2	53,1
Impôts et taxes moins subventions	8,0	8,2	8,2	7,2	7,2	7,2	7,2	7,2
Secteur public								
Recettes totales et Dons	14,7	15,0	15,7	15,9	13,0	14,5	15,1	15,5
Pétrolières	2,2	1,9	2,3	2,6	1,2	1,3	1,1	1,1
Non pétrolières (Pression fiscale)	11,9	12,3	12,6	12,8	11,4	12,7	13,6	14,0
Non pétrolières (% PIB non pétrolier)	12,3	12,8	13,2	13,5	11,6	13,0	14,0	14,4
Dépenses	20,9	18,8	18,5	19,7	17,6	17,3	16,8	16,5
Courantes	12,9	11,2	11,3	12,3	11,1	11,0	10,9	10,7
En capital	7,8	7,2	6,5	6,8	5,7	5,9	5,6	5,8
Solde budgétaire global(base ordonnancements)								
Hors dons	-6,4	-4,1	-2,9	-4,0	-4,7	-3,0	-1,9	-1,2
Dons y compris	-6,2	-3,8	-2,5	-3,5	-4,2	-2,5	-1,9	-1,2
Solde global, base caisse	-6,6	-4,3	-3,0	-7,0	-5,1	-3,0	-1,9	-1,2
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-5,3	-3,3	-2,9	-4,4	-3,6	-2,2	-1,2	-0,8
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-7,6	-4,9	-3,9	-5,1	-4,5	-2,7	-1,5	0,0
Secteur extérieur								
Solde compte courant	-3,2	-3,4	-4,3	-2,9	-2,4	-2,4	-3,6	-4,0
Situation Monétaire (croissance nominale)								
Masse monétaire (M2)	5,3	5,9	14,4	5,7	-3,0	4,2	6,6	7,6
Avoirs extérieurs nets	8,6	15,5	5,2	5,7	-13,9	-1,7	3,8	-0,8
Crédit à l'économie	5,9	2,6	12,1	5,7	6,0	6,0	7,1	8,6

Source : Comité de cadrage macroéconomique

CHAPITRE II

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Cette partie fait la synthèse de l'exécution du budget pour l'exercice 2019, aussi bien en ressources qu'en dépenses. Elle présente également le niveau de l'exécution budgétaire au premier trimestre de l'exercice 2020, ainsi que les principales évolutions contenues dans le collectif budgétaire du 03 juin 2020.

Il est à noter que les ressources budgétaires concernent les recettes internes, les emprunts et les dons. Les recettes internes sont constituées des recettes pétrolières et non pétrolières. Les recettes non pétrolières sont composées des recettes des impôts et taxes, des recettes douanières et des recettes non fiscales. Les emprunts se décomposent en prêts-projets, prêts-programmes, émissions des titres publics et emprunts bancaires. Les dons comprennent les dons-projets et les dons-programmes. Les dépenses budgétaires quant à elles sont constituées des dépenses courantes, des dépenses d'investissement et du service de la dette publique.

I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2019

Cette section présente l'exécution du budget en recettes et en dépenses à la fin de l'exercice, ainsi que l'équilibre budgétaire et le financement qui en résultent. L'exécution du budget 2019 a été marquée par deux modifications de la loi de finances matérialisées par : (i) l'ordonnance N°2019/091 du 29 mai 2019 pour prendre en compte le réajustement des recettes internes et des ressources externes et (ii) le Décret d'avance N°2020/0789/CAB/PM du 28 janvier 2020 portant ouverture des crédits à titre d'avance pour l'exercice 2019, afin de prendre en compte l'impact budgétaire de l'incendie de la SONARA survenue en fin mai 2019.

I.1 Mobilisation des ressources budgétaires

Les ressources mobilisées en 2019 s'élèvent à **5 015,4** milliards de FCFA pour une prévision de 5 212,0 milliards, soit un taux d'exécution de 96,2%. Cette sous-performance résulte de la non-atteinte des objectifs, aussi bien de la mobilisation des recettes internes que des emprunts. Par rapport à 2018, les ressources budgétaires sont en hausse de 102,1 milliards (+2,1%).

I.1.1 Recettes internes

Les recettes budgétaires internes recouvrées au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 3 508,6 milliards pour des prévisions de 3 630,0 milliards, soit un taux de réalisation de 96,7%. Elles augmentent de 72,7 milliards (+2,1%) comparativement à l'exercice 2018, essentiellement du fait d'une bonne mobilisation des recettes pétrolières.

Recettes pétrolières

En 2019, les recettes pétrolières se sont établies à 584,5 milliards pour un objectif de 506,0 milliards, soit un taux de réalisation de 115,5%. Elles sont en hausse de 84,2 milliards (+16,8%) par rapport à l'année 2018. Ces évolutions sont attribuables à la bonne tenue des cours mondiaux du pétrole brut.

Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières ont été recouvrées à hauteur de 2 924,1 milliards pour un objectif de 3 124 milliards fixé dans la loi de finances rectificative, soit un taux de

réalisation de 93,6%. Elles sont en baisse de 11,5 milliards (-0,4%) par rapport à l'exercice 2018. Cette situation résulte de la faible performance des recettes non fiscales, qui baissent de 17,2% par rapport à 2018, et sont en sous-réalisation par rapport aux prévisions.

S'agissant des impôts et taxes, sur un objectif de 2 074,0 milliards dans la loi de finances rectificative, les recettes recouvrées se chiffrent à 1 944,4 milliards, soit un taux de réalisation de 93,8%. Le retard dans l'application des mesures fiscales nouvelles a négativement affecté le recouvrement de ces recettes. Comparées à l'exercice 2018 où elles se situaient à 1 940,9 milliards, ces réalisations sont en hausse de 3,5 milliards (+0,2%).

En ce qui concerne les recettes douanières, sur un objectif de 850 milliards, les réalisations à fin décembre 2019 s'élèvent à 821,1 milliards de FCFA, hors droits d'accises sur les ordures, soit un taux de réalisation de 96,6%. Par rapport à 2018, ces recettes s'accroissent de 17,9 milliards (+2,2%). En incluant le droit d'accises sur les ordures, le montant mobilisé est de 840,0 milliards et le taux de réalisation s'établit à 98,8%.

Quant aux recettes non fiscales, elles sont constituées du revenu du domaine de l'État, des produits de la vente de biens et services, du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales. Sur un objectif de 200 milliards fixé dans la loi de finances rectificative, les recouvrements de ces recettes sont de 158,6 milliards à fin 2019, soit un taux de réalisation de 79,3%. Elles sont en baisse de 32,9 milliards (-17,2%) par rapport à 2018. En dehors du droit de transit pétrolier, qui augmente de 22,9 milliards comparativement à l'exercice précédent, et qui est en dépassement de 22,4 milliards par rapport aux prévisions annuelles, les performances des autres composantes ont été moindres.

1.1.2 Emprunts et dons

Dans le but de boucler le financement du budget de l'Etat, le Gouvernement a bénéficié en 2019 des décaissements de 1 506,8 milliards au titre des emprunts et dons, pour une prévision annuelle de 1 582,0 milliards, soit un taux de réalisation de 95,2%. Par rapport à 2018, ces décaissements enregistrent une hausse de 29,4 milliards (+2,0%).

Les tirages sur prêts projets sont de 765,1 milliards correspondant à un taux de réalisation de 102,4% par rapport à la prévision annuelle de 747 milliards. Ces tirages s'accroissent de 54,3 milliards (+7,6%) par rapport à 2018, où ils étaient de 710,8 milliards.

S'agissant des **prêts programmes** essentiellement constitués des appuis budgétaires, ils s'élèvent à 228 milliards à fin décembre 2019 contre 370,1 milliards à fin décembre 2018, soit une baisse de 142,1 milliards (-38,4%). Ces prêts se répartissent en 117,7 milliards de la Banque mondiale, 65,6 milliards de l'AFD et 44,7 milliards pour le FMI.

Les tirages sur dons sont évalués à 109,5 milliards pour une autorisation parlementaire de 100 milliards. Ils sont composés des dons programmes pour un montant de 59 milliards, et de dons projets à hauteur de 50,5 milliards. Par rapport à 2018, ils augmentent de 22,8 milliards (+26,3%).

Tableau 2 : Ressources budgétaires 2019 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F. 2019 (a)	Ordonnance 2019 (b)	Jan - Déc 19 Réalizations (c)	Jan - Déc 18 Réalizations (d)	Taux de Réal (c/b) (%)
<i>A- RECETTES INTERNES</i>	3529,5	3630,0	3508,6	3435,9	96,7
I-Recettes pétrolières	450,0	506,0	584,5	500,3	115,5
II- Recettes non pétrolières	3079,5	3124,0	2924,1	2935,6	93,6
1- Recettes des impôts et taxes	2058,0	2074,0	1944,4	1940,9	93,8
2- Recettes des douanes	841,5	850,0	821,1	803,2	96,6
3- Recettes non fiscales	180,0	200,0	158,6	191,5	79,3
<i>B- EMPRUNTS ET DONCS</i>	1321,0	1582,0	1506,8	1477,4	95,2
TOTAL DES RESSOURCES BUDGETAIRES	4850,5	5212,0	5015,4	4913,3	96,2

Source : MINFI/DP

I.2 Exécution des dépenses budgétaires

La dotation globale de dépenses prévues dans la loi de finances rectificative 2019 est de 5 644,0 milliards et le niveau de dépenses effectivement réalisées est de 4 982,0 milliards, soit un taux d'exécution de 91,6%. Les dépenses traitées dans cette partie comprennent non seulement les dépenses au sens strict (charges et dépenses en capital), mais aussi les charges de financement et de trésorerie. Leur exécution est présentée sur la base des ordonnancements.

I.2.1 Dépenses courantes

Au terme de l'année 2019, les dépenses courantes exécutées se sont élevées à 2 631,1 milliards sur une dotation de 2 551,1 milliards, soit un taux d'exécution de 103,2%, correspondant à un dépassement de 80 milliards. Elles progressent de 271,4 milliards (+11,5%) par rapport à 2018.

En ce qui concerne les rubriques, les **dépenses de personnel** se chiffrent à 1 007,6 milliards sur une prévision annuelle de 1 032,0 milliards, soit un taux d'exécution de 97,6%. Elles sont quasi-stables par rapport à 2018.

Les **dépenses de biens et services** s'élèvent à 819,1 milliards sur une prévision annuelle de 802,0 milliards, soit un taux d'exécution de 102,1%. Elles diminuent de 47,0 milliards (-5,4%).

Les **transferts et pensions** ont été exécutés à hauteur de 674,4 milliards pour une dotation annuelle de 784,8 milliards, soit un taux d'exécution de 85,9%. Elles baissent de 187,9 milliards (-38,7%), en lien avec le retour des subventions à leur rythme normal

I.2.2 Dépenses en capital

Les **dépenses en capital** exécutées au terme de l'exercice 2019 s'établissent à 1 506,7 milliards pour une dotation de 1 478,0, soit un taux d'exécution de 101,9%. Cette performance s'explique essentiellement par l'amélioration de la capacité d'absorption des financements extérieurs, qui sont en dépassement de 40,6 milliards par rapport à la prévision annuelle.

En ce qui concerne les dépenses sur ressources propres, elles affichent à fin décembre 2019 des ordonnancements de 647,7 milliards, soit un taux d'exécution de 99,2% relativement à la dotation annuelle de 653 milliards. Par ailleurs, les dépenses de restructuration présentent un taux d'exécution de 86,6% par rapport aux 50 milliards prévus.

Les dépenses sur financements extérieurs au cours de l'exercice 2019, ont été exécutées à hauteur de 815,6 milliards, soit un taux d'exécution de 113,0%, par rapport au plafond de décaissement des FINEX de 775 milliards fixé par la Loi de finances rectificative. Ces dépenses se répartissent en 765,1 milliards de prêts projets et 50,5 milliards de dons projets.

1.2.3 Dette publique

Sur une dotation annuelle de 1 515 milliards, les dépenses effectuées pour le compte du service de la dette publique ont été ordonnancées à hauteur de 1 054,5 milliards, soit un taux d'exécution de 69,6%. Les paiements effectués comprennent 509,5 milliards au titre de la dette extérieure et 542,2 milliards pour la dette intérieure.

Le service **de la dette publique extérieure** s'élève à 492,9 milliards sur une dotation de 455,0 milliards, soit un taux d'exécution de 108,3%. Les ordonnancements du principal sont de 320,3 milliards, pour un taux d'exécution de 100,0%. Le montant des intérêts ordonnancés s'élève à 172,6 milliards et leur taux de réalisation est de 146,2%.

La dette publique intérieure a été ordonnancée à hauteur de 647,2 milliards, pour une dotation de 944 milliards, soit un taux d'exécution de 68,6%. Ces ordonnancements se répartissent en 598,9 milliards pour le principal et 48,3 milliards pour les intérêts.

Tableau 3 : Exécution du budget en dépenses (en milliards)

Libellés	CP Initial a	CP Révisé (LFR et Décret d'avance) b	Ordonnement global c	PEC comptable globale sur ordonnancement effectif d	Taux ordonnancement c/b (%)	TX CP d/b (%)
A-DEPENSES COURANTES	2 465,50	2 651,00	2 631,80	2 469,80	99,3%	93,2%
I - Dépenses de personnel	1 058,20	1 032,20	1 007,50	1 010,40	97,6%	97,9%
II - Biens et services	811,6	834	949,9	788,8	113,9%	94,6%
III - Transferts et subventions	595,7	784,8	674,4	670,6	85,9%	85,4%
B-DEPENSES EN CAPITAL	1 327,60	1 478,00	1 484,20	1 460,50	100,4%	98,8%
I - Dépenses d'investissement sur ressources internes	670,6	653	647,8	625,5	99,2%	95,8%
II - Participation	30	40	36,1	35,9	90,3%	89,8%
III - Réhabilitation / Restructuration	10	10	7,2	6	72,0%	60,0%
IV - Financement extérieur	617	775	793,1	793,1	102,3%	102,3%
C - DETTE PUBLIQUE	1 057,40	1 515,00	1 054,50	1 051,70	69,6%	69,4%
I - Dette publique intérieure	596,4	974	545	542,2	56,0%	55,7%
II - Dette publique extérieure	461	541	509,5	509,5	94,2%	94,2%
TOTAL (A+B+C)	4 850,50	5 644,00	5 170,50	4 982,00	91,6%	88,3%

Source : MINFI/DGB

I.3 Équilibre budgétaire et financement

Le budget de l'exercice 2019 a été voté avec un objectif de déficit de 2,5% du PIB, induisant ainsi un besoin de financement budgétaire de 859,4 milliards. En fin d'exercice, ce déficit se situe à 3,0% du PIB.

I.3.1 Soldes budgétaires

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des ressources et dépenses budgétaires et permet de dégager les différents soldes.

Tableau 4 : Synthèse de l'exécution budgétaire en fin mars 2019 (en milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
I – BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES	3 618,1	DEPENSES COURANTES	2 705,9
Recettes fiscales brutes	2 765,5	Intérêts et commissions	236,1
dont remboursement des crédits TVA	66,0	Dépenses de personnel	1 010,4
Recettes fiscales nettes	2 699,5	Biens et services	788,8
Recettes pétrolières	584,5	Transferts courants	670,6
Recettes non fiscales	158,6	Dont subventions versées aux CAS	0,0
TOTAL RECETTES INTERNES NETTES	3 442,6	DEPENSES EN CAPITAL	1 483,0
DONS	109,5	Financements extérieur	815,6
Dons programmes	59,0	Ressources propres	625,5
Dons projets	50,5	Participation/Restructuration	41,9
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	AUTRES DEPENSES	50,8
Recettes de privatisations		Prêts nets	50,8
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	3 552,1	DEPENSES BUDGET GENERAL	4 239,7
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	3 552,1	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	4 239,7
II - SOLDE			
	Montant	% du PIB	
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	-636,8	-2,8	
SOLDE GLOBAL	-687,6	-3,0	
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	-1036,0	-4,6	
SOLDE DE REFERENCE DE LA CEMAC	-855,7	-3,9	

Source : DGB

Solde primaire non pétrolier

Le solde primaire non pétrolier est la différence entre les recettes non pétrolières et les dépenses hors intérêt de la dette. Il est déficitaire de 1036,0 milliards (-4,6% du PIB).

Solde budgétaire global

Le solde budgétaire global est la différence entre les recettes et les dépenses totales. Il est déficitaire à -687,6 milliards, soit -3,0% du PIB, en-dessous de l'objectif de -2,6% du PIB visé lors de l'élaboration de la loi de finances rectificative.

I.3.2 Financement

Au déficit budgétaire de 687,6 milliards se sont ajoutés des besoins financiers de 636,8 milliards au titre des opérations non budgétaires composées entre-autres de l'amortissement de la dette extérieure de 327,9 milliards, de l'amortissement de la dette intérieure de 305,6 milliards, des dépenses des correspondantes du trésor de 15,3 milliards, portant le besoin de financement à 1 435,3 milliards.

Pour couvrir ses besoins financiers, l'État a accumulé des arriérés de 32,9 milliards et trouvé des ressources non budgétaires de 1 435,3 milliards, obtenus par les prêts projets (765,1 milliards), les émissions de titres publics hors banque (334 milliards), les appuis budgétaires (228,0 milliards), le financement bancaire (136 milliards) et d'autres emprunts (19,8 milliards).

Tableau 5 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards)

BESOINS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS ET DE TRESORERIE	MONTANT
Déficit budgétaire global	687,6	Prêts projets	765,1
Amortissement de la dette (hors correspondants)	633,5	Emission des Titres publics	334,0
<i>Dette extérieure</i>	327,9	Appuis Budgétaires	228,0
<i>Dette intérieure</i>	305,6	Financement bancaire	136,0
Restes à payer/Arriérés intérieurs y compris dette non structurée	32,9	<i>Dont compte séquestre TVA</i>	66,0
Remboursement des crédits TVA	66	Autres emprunts	19,8
Sortie nette de trésorerie au profit des Correspondants	15,3	Ecart de financement	-47,6
TOTAL	1 435,3	TOTAL	1 435,3

Source : DGB

II. EXECUTION DU BUDGET A FIN MARS 2020

Cette section traite de l'exécution des ressources et des dépenses budgétaires au terme des trois premiers mois de l'exercice 2020. Elle présente également les soldes budgétaires qui en découlent.

II.1 Les ressources budgétaires

Au terme du premier trimestre de l'exercice 2020, les ressources budgétaires totales mobilisées s'élèvent à 1 170,1 milliards pour un objectif trimestriel de 1 165,8 milliards, soit un taux de réalisation de 100,4%. Cette performance s'observe essentiellement au niveau des emprunts et dons. Par rapport au premier trimestre 2018, elles augmentent de 109,6 milliards (+10,3%).

Tableau 6 : Exécution des ressources budgétaires à fin mars 2020 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.I. 2020 (a)	Jan-Mars 2020 Prévisions (b)	Jan-Mars 2020 Réalizations (c)	Jan-Mars 2019 Réalizations (d)	Ecart (e)=(c-b)	Taux de Réalisation (c/b) (%)	Variation	
							(c/d) (abs)	(c/d) (%)
A- RECETTES INTERNES	3617,2	861,1	820,4	777,2	-40,7	95,3	43,2	5,6
I-Recettes pétrolières	443,0	85,4	117,0	125,8	31,6	137,0	-3,8	-3,3
1-Redevance SNH	341,5	85,4	110,1	113,9	24,7	129,0	-3,8	-3,3
2-IS pétrole	101,5	0,0	6,9	11,9	6,9	-	-5,0	-42,0
II- Recettes non pétrolières	3174,2	775,7	703,4	651,4	-72,3	90,7	58,0	9,4
1- Recettes des impôts et taxes	2103,0	520,3	534,8	463,4	14,5	102,8	17,7	14,7
2- Recettes douanières	859,2	202,4	140,6	154,0	-61,8	69,5	-13,4	-20,2
3- Recettes non fiscales	212,0	53,0	28,0	34,0	-25,0	52,8	-6,0	-2,1
B- EMPRUNTS ET DON	1334,5	304,8	349,7	283,3	45,0	114,7	66,4	23,4
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	4951,7	1165,8	1170,1	1060,5	4,3	100,4	109,6	10,3

Source : MINFI

II.1.1 Recettes internes

Les recettes budgétaires internes ont été recouvrées à hauteur de 820,4 milliards. Elles affichent un taux de réalisation de 95,3% par rapport à l'objectif du premier trimestre (861,1 milliards). Elles sont en augmentation de 43,2 milliards (+5,6%) par rapport à la même période de l'exercice 2019. Cette hausse est essentiellement imputable aux recettes non pétrolières.

Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières recouvrées se chiffrent à 117,0 milliards à fin mars 2020 pour une prévision trimestrielle de 85,4 milliards, soit un taux de réalisation de 137,0%, en raison d'un niveau des cours du pétrole meilleur que celui du premier trimestre 2019. Elles sont en baisse de 3,8 milliards (-3,3%) en glissement annuel.

Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières ont été recouvrées à hauteur de 703,4 milliards sur un objectif trimestriel de 775,7 milliards, soit un taux de réalisation de 90,7%. Cette sous-réalisation est imputable aux recettes douanières et aux recettes non fiscales. En glissement annuel, elles sont en hausse de 58 milliards (+9,4%).

S'agissant des impôts et taxes, sur un objectif de 520,3 milliards fixé pour le premier trimestre 2020, les recettes recouvrées se chiffrent à 534,8 milliards, soit un taux de réalisation de 102,8%. Comparées au premier trimestre 2019 où elles se situaient à 463,4 milliards, ces recouvrements sont en hausse de 71,4 milliards (+15,4%). La performance en impôts et taxes s'explique principalement par une amélioration des recouvrements au titre de la TVA et de l'impôt sur les sociétés non pétrolières, où les soldes d'IS ont été meilleurs qu'en 2019.

En ce qui concerne les recettes douanières, sur un objectif trimestriel de 202,4 milliards, les réalisations à fin mars 2020 s'élèvent à 140,6 milliards, soit un taux de réalisation de 69,5%. Par rapport au premier trimestre 2019 où elles étaient de 154,0

milliards, les réalisations baissent de 13,4 milliards (-20,2%). Cette sous-performance s'observe au niveau des deux principales composantes, à savoir les droits de douane à l'importation et la TVA à l'importation.

Pour ce qui est des recettes non fiscales, sur un objectif trimestriel de 53 milliards, les recouvrements de ces recettes sont de 28 milliards à fin mars 2020, soit un taux de réalisation de 52,8%. Elles sont en baisse de 6,0 milliards (-2,1%) par rapport au premier trimestre 2019.

II.1.2 Emprunts et dons

Les emprunts et dons décaissés s'élèvent à 349,7 milliards au premier trimestre 2020 pour un objectif de 304,8 milliards, soit un taux de réalisation de 114,7%. Cette performance est imputable aux émissions de titres publics et aux prêts projets qui présentent des taux de réalisation de 148,2% et 111,5% respectivement. En glissement annuel, les emprunts et dons augmentent de 66,4 milliards (+23,4%).

II.2 Dépenses budgétaires

La dotation globale de dépenses prévues dans la loi de finances initiale 2020 est de 4 951,7 milliards et le niveau de dépenses effectivement exécutées au premier trimestre 2020 est de 1 129,2 milliards, soit un taux d'exécution de 22,8%, en hausse de 4,2 points de pourcentage par rapport au premier trimestre 2019. Par rapport au premier trimestre 2019, elles s'accroissent de 226,4 (+25,1%).

Tableau 7 : Exécution des dépenses à fin mars 2020 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.I. 2020 (a)	Jan - Mars 2020 Réalizations (b)	Jan - Mars 2019 Réalizations (c)	Taux d'exécution (b/a) (%)		Variation	
				T1 2020	T1 2019	(c/b)	(c/b)
						(abs)	(%)
DEPENSES							
I-Dépenses courantes	2439,5	510,5	438,3	20,9	17,8	72,2	16,5
Dépenses de personnel	1071,0	254,5	238,5	23,8	22,5	16,0	6,7
Dépenses de Biens & Services	746,6	154,3	98,7	20,7	12,2	55,6	56,3
Transferts et pensions	621,9	101,7	101,1	16,4	17,0	0,6	0,6
II- Dépenses d'investissement	1500,3	281,3	189,0	18,7	14,2	92,3	48,8
Sur financements extérieurs	796,0	220,0	145,5	27,6	23,6	74,5	51,2
Sur ressources propres.	658,4	45,6	38,7	6,9	5,8	6,9	17,8
Dépenses de restructuration	45,9	15,7	4,8	34,2	12,0	10,9	227,1
III- Dépenses diverses à régulariser	0,0	97,1	87,0	-	-	10,1	11,6
IV- Service de la dette publique	1011,9	240,3	188,5	23,7	17,8	51,8	27,5
Dette extérieure	472,2	120,3	101,5	25,5	22,0	18,8	18,5
Dette intérieure	539,7	120,0	87,0	22,2	14,6	33,0	37,9
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4951,7	1129,2	902,8	22,8	18,6	226,4	25,1

Source : MINFI

II.2.1 Dépenses courantes

Au terme du premier trimestre 2020, les dépenses courantes exécutées s'élèvent à 510,5 milliards sur une dotation annuelle de 2 439,5 milliards, soit un taux d'exécution de 20,9%, en hausse de 4,2 points de pourcentage par rapport au premier trimestre 2019. Elles progressent de 72,2 milliards (+16,5%) en glissement annuel.

Au niveau des principales composantes, les **dépenses de personnel** se chiffrent à 254,5 milliards sur une prévision annuelle de 1 071 milliards, soit un taux d'exécution de 23,8%. Ce taux était de 22,5% un an plus tôt. En glissement annuel, elles enregistrent une hausse de 16 milliards (+6,7%).

Les **dépenses de biens et services** s'élèvent à 154,3 milliards sur une prévision annuelle de 746,6 milliards, soit un taux d'exécution de 20,7%. Ce taux se situait à 12,2% à la même période de l'année 2018. En glissement annuel, elles sont en hausse de 55,6 milliards (+56,3%).

Les **transferts et pensions** ont été exécutés à hauteur de 101,7 milliards pour une dotation annuelle de 621,9 milliards, soit un taux d'exécution de 16,4%. Ce taux était de 17,0% un an plus tôt. En glissement annuel, elles augmentent de 0,6 milliards (+0,6%).

II.2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses en capital exécutées au cours du premier trimestre 2020 s'établissent à 281,3 milliards pour une dotation annuelle de 1 478,0, soit un taux d'exécution de 18,7%. Ce taux s'est établi à 14,2% au premier trimestre 2019. Ces dépenses augmentent de 92,3 milliards (+48,8%) en glissement annuel.

Les taux d'exécution des principales rubriques sont de 27,6% pour les dépenses sur financements extérieurs, 6,9% pour les dépenses sur ressources propres, et 34,2% pour les dépenses de restructuration.

Les **dépenses de biens d'investissement sur ressources propres** s'élèvent à 45,6 milliards sur une prévision annuelle de 658,4 milliards, soit un taux d'exécution de 6,9%. Ce taux se situait à 5,8% à la même période de l'année 2018. En glissement annuel, elles sont en hausse de 6,9 milliards (+17,8%).

Les **dépenses de biens d'investissement sur financements extérieurs** ont été exécutées à hauteur de 220,0 milliards pour une dotation annuelle de 796,0 milliards, soit un taux d'exécution de 27,6%. Ce taux était de 23,6% un an plus tôt. Elles s'accroissent de 74,5 milliards (+51,2%) en glissement annuel.

II.2.3 Dette Publique

Sur une dotation annuelle de 1 011,9 milliards, le service effectif la dette publique au premier trimestre 2020 s'élève à 240,3 milliards, soit un taux d'exécution de 23,7%, en

hausse de 5,9 points de pourcentage par rapport au premier trimestre 2019. En glissement annuel, le service de la dette publique enregistre une hausse de 51,8 milliards (+27,5%). Le **service de la dette extérieure** s'élève à 120,3 milliards sur une prévision annuelle de 472,2 milliards, soit un taux d'exécution de 25,5%. Ce taux se situait à 22,0% à la même période de l'année 2018. En glissement annuel, il est en hausse de 18,8 milliards (+18,5%).

Le **service de la dette intérieure** s'élève à 120 milliards sur une prévision annuelle de 539,7 milliards, soit un taux d'exécution de 22,2%. Ce taux était de 14,6% au premier trimestre 2018. Il augmente de 33,0 milliards (+37,9%) en glissement annuel.

II.3 Les soldes budgétaires

Au terme du premier trimestre de l'exercice 2020, les opérations budgétaires de l'Etat présentent un solde budgétaire global déficitaire de 190,6 milliards contre un excédent de 19,1 milliards enregistré à la même période au cours de l'exercice 2019.

Tableau 8 : Soldes budgétaires (en milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
I – BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES	826,8	DEPENSES COURANTES	622,2
Recettes fiscales brutes	675,4	Intérêts et commissions	55,0
<i>dont remboursement des crédits TVA</i>	<i>19,0</i>	Dépenses de personnel	254,5
Recettes fiscales nettes	656,4	Biens et services	154,3
Recettes pétrolières	117,0	Transferts courants	158,4
Recettes non fiscales	28,0	<i>Dont subventions versées aux CAS</i>	<i>0,0</i>
Total Recettes internes nettes	801,4	DEPENSES EN CAPITAL	281,3
DONS	6,4	Financements extérieur	220,0
Dons programmes	0,0	Ressources propres	45,6
Dons projets	6,4	Participation/Restructuration	15,7
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	AUTRES DEPENSES	94,9
Recettes de privatisations		Prêts nets	-2,2
		Dépenses à régulariser	97,1
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	807,8	DEPENSES BUDGET GENERAL	998,4
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Comptes d'affectation spéciale		Comptes d'affectation spéciale	
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	807,8	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	998,4
III - SOLDES			
	Montant		
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	-192,8		
SOLDE GLOBAL	-190,6		
SOLDE DE REFERENCE DE LA CEMAC	0,0		

Source : MINFI

III. LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

La crise sanitaire du coronavirus a provoqué une perturbation de l'activité économique mondiale et nationale, entraînant un déséquilibre budgétaire et financier des opérations de l'Etat telles que projetées initialement dans le budget 2020. Par ailleurs, il s'est avéré nécessaire d'assurer la prise en charge des dépenses nouvelles et urgentes liées à la lutte contre la pandémie du coronavirus et ses répercussions socio-économiques. Au regard de ces évolutions, l'ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 a modifié les projections des ressources et des autorisations de dépenses de la loi de finances initiale de l'exercice 2020.

Le budget général de l'Etat pour l'exercice 2020 a ainsi été révisé à la baisse à 4 409 milliards de francs CFA contre 4 951,7 milliards en loi de finances initiale ; soit une diminution de 542,7 milliards (-11,0%). Par ailleurs, le budget des Comptes d'Affectation Spéciale a été relevé dans la loi de finances rectificative à 223,7 milliards contre 43,7 milliards en loi de finances initiale, en hausse de 180 milliards.

III.1 Les ressources

Les ressources du budget général de l'Etat, compte tenu de la perturbation de l'activité économique et de la mise en œuvre de la stratégie de soutien économique et social du Gouvernement, ont été révisées ainsi qu'il suit :

- **Recettes pétrolières** : 269,7 milliards contre de 443 milliards dans le budget initial, soit une baisse de 173,3 milliards (-39,1%). Cette diminution s'explique d'une part, par la chute à 35,6 dollars US du prix mondial du baril de pétrole, contre 54,4 dollars US en loi de finances initiale, et d'autre part, par la forte contraction de la production pétrolière (-14,3%) comparée à une projection de croissance initiale de 0,6% de cette production en loi de finances 2020 ;
- **Recettes fiscales et douanières** : 2 374,8 milliards contre 2 962,2 milliards dans le budget initial, soit une baisse de 587,4 milliards (-19,8%). La baisse de ces recettes se justifie par l'effet conjugué de la contraction de l'activité économique et de la mise en place des mesures volontaristes de soutien fiscal aux agents économiques. Le manque à gagner induit par ces mesures se chiffrent à 116 milliards ;
- **Recettes non fiscales** : 204 milliards contre 212 milliards dans le budget initial, soit une diminution de 8 milliards (-3,8%) ;
- **Dons** : 102 milliards comme dans la loi de finances initiale 2020.

Ainsi, la diminution totale des recettes internes du budget général de l'Etat est évaluée à 768,7 milliards (-20,7%) desdites recettes par rapport à la loi de finances initiale 2020.

III.2 Les dépenses

Au niveau des dépenses, un effort de réallocation a été effectué sur toutes les administrations excepté les ministères sociaux et certaines institutions, afin de dégager les marges budgétaires

nécessaires à la prise en charge de la riposte gouvernementale face à la pandémie du coronavirus. Le volume des réajustements des ouvertures de crédits existantes ainsi effectués toute nature de dépenses confondues (hors service de la dette), est évalué à 444,5 milliards soit 2% du PIB. De manière spécifique, ces ajustements se présentent ainsi qu'il suit :

- **Dépenses de personnel** : 1 036,2 milliards contre 1 066,2 milliards dans la loi de finances initiale, soit une baisse de 30 milliards (-2,8%), reposant sur la mesure du gel partiel du paiement des rappels sur salaires envisagée sur les six derniers mois de l'exercice 2020 ;
- **Dépenses de biens et services** : 677 milliards contre 780 milliards en loi de finances initiale, soit une baisse de 103 milliards (-13,2%). Cette baisse provient essentiellement de la réduction des crédits dédiés aux frais administratifs des ministères et institutions ;
- **Transferts et subventions** : 527,9 milliards contre 597,4 milliards dans le budget initial, soit une réduction de 69,5 milliards (-11,6%). Cette diminution a été répercutée en totalité sur l'enveloppe constituée en loi de finances initiale pour la compensation des manques à gagner de la SONARA et des Marqueteurs dans le cadre des importations des produits pétroliers. Cet ajustement se justifie par le faible niveau des cours mondiaux du pétrole projeté en moyenne sur l'exercice 2020, qui limiterait les pertes pour ces sociétés ;
- **Dépenses d'investissement sur ressources propres (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration)** : 570,3 milliards contre 700,3 milliards en loi de finances initiale, soit une diminution de 130 milliards (-18,6%). La réduction du BIP sur ressources propres concerne exclusivement les nouveaux projets moins prioritaires qui ont été annulés compte tenu du fait que leur exécution n'avait pas encore démarré en 2020 ;
- **Dépenses d'investissement sur financement extérieur** : 684 milliards contre 796 milliards dans le budget initial, soit une diminution de 112 milliards (-14,1%). Cette baisse se justifierait par la réduction projetée des apports des partenaires bilatéraux au titre de l'Aide Publique au Développement (APD) ;
- **Intérêt de la dette** : 202,3 contre 219,9 milliards en loi de finances initiale 2020, soit une diminution de 17,6 milliards (-8,0%). En tenant compte de l'allègement de 37 milliards consenti par les partenaires bilatéraux du G20 sur les intérêts de la dette extérieure, le paiement effectif des intérêts de la dette pourrait s'établir à 165,3 milliards en 2020.

S'agissant en particulier de l'évolution du **budget des CAS** qui passe dans la loi de finances rectificative à 223,7 milliards contre 43,7 milliards en loi de finances initiale soit une hausse de 180 milliards, elle s'explique par la création et le plafonnement à concurrence de cette augmentation dans l'ordonnance du 03 juin 2020, d'un nouveau Compte d'Affectation Spéciale dénommé « **Fonds Spécial de solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales** ».

Les recettes de ce Fonds sont constituées de deux sources :

- D'une part, les contributions financières de divers bailleurs sous forme de dons ou prêts affectés à la lutte contre la COVID-19 (Fonds de concours) à hauteur de 43 milliards, dont

2 milliards de l'Union Européenne ; 6,5 milliards de l'Agence Française de Développement ; 22 milliards de la Banque Mondiale ; 9 milliards du Partenariat Mondial pour l'Education ; et 3,5 milliards au titre des autres versements des personnes morales ainsi que des personnes physiques ;

- D'autre part, les versements des recettes du budget général, à hauteur de 137 milliards, représentant une fraction de 3% de ces recettes.

S'agissant de ses dépenses, le Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus est structuré en quatre nouveaux programmes déclinés ainsi qu'il suit :

- Renforcement du système sanitaire : 58,7 milliards ;
- Résilience économique et financière : 98,7 milliards ;
- Renforcement de la recherche et de l'innovation : 8,1 milliards ;
- Résilience sociale et approvisionnements stratégiques : 14,5 milliards.

III.3 Le financement du déficit budgétaire

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'Etat, y compris les dépenses du Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, se chiffre à 986,6 milliards contre 512,5 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 474,1 milliards.

Les autres charges de financement et de trésorerie, outre le besoin lié au financement du déficit budgétaire se déclinent comme suit :

- **Amortissement de la dette** : 685,4 milliards contre 648 milliards dans la loi de finances initiales, soit une augmentation de 37,4 milliards (5,8%) liée à la revalorisation du principal de la dette extérieure. Avec un allègement de 81 milliards consenti par les partenaires bilatéraux du G20, le paiement effectif du principal de la dette extérieure sera de 604,4 milliards en 2020 ;
- **Remboursement des crédits de TVA** : 72 milliards comme en loi de finances initiale 2020. Une augmentation de 25 milliards de ces remboursements telle que prescrite par le Président de la République au titre du soutien aux entreprises est cependant contenue dans les dépenses du Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus ;
- **Arriérés y compris dette non structurée CAA** : 72 milliards comme en loi de finances initiale 2020 ;
- **Sorties nettes de fonds des correspondants** : 0 milliards comme en loi de finances initiale, sous l'hypothèse que les correspondants ne devraient retirer au Trésor public que les recettes qu'ils auraient versées au cours de l'année 2020.

Sur cette base, le budget de l'Etat dégage un besoin de financement total de 1 816,0 milliards. Les leviers mobilisés par l'Etat pour assurer l'équilibre financier de ces opérations se présentent comme suit :

- **Prêts projets** : 655 milliards contre 767 milliards dans la loi de finances initiale, soit une diminution de 112 milliards (-14,6%) pour les raisons déjà évoquées précédemment concernant la baisse des investissements publics sur financement extérieur ;
- **Appuis budgétaires** : 589 milliards dont 374,5 milliards au titre des appuis exceptionnels pour la lutte contre le coronavirus, contre 115,5 milliards dans la loi de finances initiale ; soit une augmentation de 473,5 milliards. Cette augmentation se justifie d'une part par les financements exceptionnels attendus, et d'autre part par le report des décaissements des appuis de la BAD et du FMI attendus en 2019 de montants respectifs de 53 milliards et 45 milliards. Les financements exceptionnels de soutien à la lutte contre la COVID-19 se décomposent comme suit : 135,6 milliards du FMI, 70,4 milliards de la BAD, 20 milliards de la BDEAC, 22 milliards de la Banque mondiale, 6,5 milliards de l'AFD, 2 milliards de l'UE et 118 milliards d'allègement du service de la dette extérieure sous l'initiative des partenaires bilatéraux du G20 ;
- **Emission de titres publics** : 420 milliards contre 320 milliards dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 100 milliards (+31,3%) compte tenu des besoins de financement résiduels après prises en compte des apports en financement exceptionnels. L'assouplissement de la politique monétaire par la BEAC pour soutenir les États membres de la CEMAC devrait favoriser la levée de ces ressources ;
- **Financement bancaire** : 80 milliards contre 30 milliards en loi de finances initiale 2020, soit une augmentation de 50 milliards représentant les tirages envisagés par l'Etat sur la marge disponible de son compte de réserves des avances statutaires à la BEAC.

Tableau 9 : Les évolutions opérées par poste budgétaire entre la LFI et la LFR 2020 (en milliards)

(En milliards de F.CFA)	LFI 2020	LFR 2020	Ecart	V° (%)
Total ressources	4 951,7	4 707,0	-244,7	-4,9
Recettes internes et dons	3 719,2	2 950,5	-768,7	-20,7
Recettes pétrolières	443,0	269,7	-173,3	-39,1
Recettes non pétrolières	3 174,2	2 578,8	-595,4	-18,8
Recettes fiscales	2 962,2	2 374,8	-587,4	-19,8
Impôts et taxes	2 103,0	1 724,8	-378,2	-18,0
Recettes douanières	859,2	650,0	-209,2	-24,3
Recettes non fiscales	212,0	204,0	-8,0	-3,8
Dons	102,0	102,0	0,0	0,0
Projets	29,0	29,0	0,0	0,0
Programme	73,0	73,0	0,0	0,0
Financement Brut	1 232,5	1 756,5	524,0	524,0
Prêts projet	767,0	655,0	-112,0	-14,6
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	115,5	214,5	99,0	85,7
Dont FMI	44,0	90,0	46,0	104,5
UE	16,0	16,0	0,0	0,0

(En milliards de F.CFA)	LFI 2020	LFR 2020	Ecart	V° (%)
<i>AFD</i>		0,0	0,0	-
<i>BM</i>	55,5	55,5	0,0	0,0
<i>BAD</i>		53,0	53,0	-
Emission des titres	320,0	420,0	100,0	31,3
Financement bancaire (hors titres pub)	30,0	80,0	50,0	166,7
Autres emprunts		0,0	0,0	-
Financement exceptionnel		387,0	387,0	-
<i>Dont FMI</i>		135,6	135,6	-
<i>UE (Fonds de concours CAS-Covid)</i>		2,0	2,0	-
<i>AFD (Fonds de concours CAS-Covid)</i>		6,5	6,5	-
<i>BM (Fonds de concours CAS-Covid)</i>		22,0	22,0	-
<i>BAD</i>		70,4	70,4	-
<i>BDEAC</i>		20,0	20,0	-
<i>PME (*) (Fonds de concours CAS-Covid)</i>		9,0	9,0	-
<i>Allègement dette extérieure</i>		118,0	118,0	-
<i>Autres financements (Fonds de concours CAS-Covid)</i>		3,5	3,5	-
Dépenses totales et prêts nets	4 951,7	4 707,0	-244,7	-4,9
Dépenses courantes	2 443,5	2 241,0	-202,5	-8,3
Dépenses de personnel	1 066,2	1 036,2	-30,0	-2,8
Achats de biens et services	780,0	677,0	-103,0	-13,2
Transferts et subventions	597,4	527,9	-69,5	-11,6
Dépenses de capital	1 496,3	1 254,3	-242,0	-242,0
Dépenses s/financements extérieures,	796,0	684,0	-112,0	-14,1
Dépenses s/ressources propres	654,4	542,2	-112,2	-17,1
<i>Dont Reports</i>			0,0	-
Dépenses de Participation/restructuration	45,9	28,1	-17,8	-38,8
(En milliards de F.CFA)	LFI 2020	LFR 2020	Ecart	V° (%)
Prêts nets				
Fonds de Financement COVID-19		180,0	180,0	-
<i>Dont Fonds de concours</i>		43,0		-
Service de la Dette	1 011,9	1 031,7	19,8	19,8
Service de la dette extérieure	472,2	492,0	19,8	4,2
Principal	302,2	339,6	37,4	12,4
Intérêts	170,0	152,4	-17,6	-10,4
Service de la dette intérieure	539,7	539,7	0,0	0,0
Principal	345,8	345,8	0,0	0,0
<i>Dont ECMR</i>		0,0	0,0	0,0
<i>Correspondants</i>			0,0	0,0
Intérêts	49,9	49,9	0,0	0,0
Crédits de TVA	72,0	72,0	0,0	0,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	72,0	72,0	0,0	0,0
<i>Dont Restes à payer et autres arriérés Trésor</i>	52,0	52,0	0,0	0,0
<i>Dette non structurée CAA</i>	20,0	20,0	0,0	0,0
<i>Dette fiscale compensée</i>		0,0	0,0	0,0
<i>Autres arriérés</i>		0,0	0,0	0,0

Source : MINFI/DGB

CHAPITRE III

BILAN ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ce chapitre présente les principaux constats de la mise en œuvre de la première phase de la vision 2035 opérationnalisée à travers le DSCE. Il dresse ensuite les orientations stratégiques globales et sectorielles découlant des travaux de planification post DSCE, ainsi que de la nécessité d'apporter des réponses efficaces à la pandémie de la COVID-19. Ces orientations vont guider la conception et la mise en œuvre des politiques publiques sur la période 2021-2023.

I. PRINCIPAUX CONSTATS OBSERVES DANS LA MISE EN ŒUVRE DSCE

Le DSCE avait pour objectifs stratégiques de : (i) porter la croissance économique à un rythme moyen de 5,5% par an ; (ii) ramener le taux de pauvreté de 39,9% en 2007 à moins de 28,7% en 2020, et, (iii) réduire d'un tiers le taux de sous-emploi, soit de 75,4% en 2005 à moins de 50% en 2020. Cette stratégie a reposé sur trois piliers que sont : la croissance, l'emploi et la gouvernance. Sa mise en œuvre s'est faite sur la période allant de 2010 à 2019.

L'évaluation de la mise en œuvre du DSCE qui a été conduite en 2018-2019 avec la participation des administrations publiques, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers, révèle que plusieurs avancées ont été enregistrées dans divers domaines au cours des dix dernières années, bien que tous les objectifs n'aient pas été atteints. Les principaux constats qui se dégagent de cette évaluation, et que le Gouvernement entend capitaliser lors de la mise en œuvre de la deuxième phase de la Vision de développement à long terme, sont les suivants :

- ***Une économie résiliente face aux chocs exogènes.*** La croissance économique durant la période de mise en œuvre du DSCE a été globalement satisfaisante avec un taux de croissance annuel moyen de 4,5% sur la période 2010-2019, en dépit de la chute des cours du pétrole, de l'insécurité transfrontalière et la situation dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest. Cette résilience s'explique par une diversification progressive de l'économie camerounaise en faveur de la production de produits finis et semi-finis ;
- ***Une amélioration du stock du capital physique et un meilleur accès à certains services sociaux de base.*** Durant ces dix dernières années, plusieurs grands projets infrastructurels ont été réalisés ; notamment les barrages (Lom Pangar, Memve'ele, Mekin), le Complexe industrialo-portuaire de Kribi, le deuxième pont sur le Wouri, les routes (Kumba-Mamfé, Batchenga-Ntui, entrées Est et Ouest de Douala, les voiries urbaines à Douala, Yaoundé et Bafoussan, etc.). Des infrastructures de télécommunications, sportives et hospitalières de haut niveau ont également été construites. Ces projets combinés aux différentes réformes menées par le Gouvernement, ont, entre autres, permis de : (i) porter la capacité énergétique de 933 MW en 2009 à environ 1517 MW à fin juin 2019 ; (ii) renforcer la densité du réseau bitumé qui est passée de 0,27 km/1000 hbts à 0,32 km/1000 hbts et, (iii) améliorer le taux de pénétration d'internet a été porté à 30%. En outre, la proportion de population ayant accès à l'eau potable a progressé de 45,3% en 2007 à 61% en 2014 ; la couverture en

soins prénatals par un prestataire de santé formé s'est améliorée pour se situer à 87 % en 2018 contre à 80% en 2011 conduisant à une baisse de 40% du taux mortalité maternelle qui s'est établi à environ 467 décès pour 100 000 naissances vivantes.

- ***Un impact insuffisant de la croissance économique sur la pauvreté.*** La performance réalisée en termes de croissance économique durant la décennie passée ne s'est pas suffisamment traduite en termes d'amélioration des conditions de vie des populations. L'incidence de la pauvreté est restée relativement élevée autour de 37,5%. Bien qu'elle ait baissé en milieu urbain passant de 12,2% en 2007 à 8,9% en 2014, elle a par contre progressé en milieu rural de 55,7% à 56,8% sur la même période ; traduisant ainsi une croissance peu inclusive qui a davantage profité aux populations vivant dans les villes au détriment de celles résidant dans les villages. Par ailleurs, les inégalités de revenus se sont accrues indiquant une augmentation du fossé entre les riches et les pauvres ;
- ***Un impact insuffisant de la croissance économique sur l'emploi.*** La progression du taux de chômage urbain et du sous-emploi durant ces dernières années indiquent une dégradation du marché du travail et des conditions de travail. La situation des jeunes est restée particulièrement préoccupante ; un jeune camerounais aurait en moyenne seulement 39% de chances d'accomplir tout son potentiel productif dans les conditions actuelles d'éducation, de formation et de santé. Une des principales causes est l'inadéquation des formations aux réalités socioéconomiques du pays et aux besoins en compétences du secteur productif ;
- ***Une modernisation progressive des finances publiques.*** Avec l'entrée en vigueur en janvier 2013 du budget programme, le Gouvernement s'est résolument engagé à la recherche de la performance dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques. Depuis lors, les interventions des pouvoirs publics sont déclinées en programmes assortis d'objectifs et d'indicateurs mesurables. Cette dynamique dans la quête de la performance a été confortée par la loi portant régime financier de l'Etat de 2018. Toutefois, il est à relever que des efforts restent à faire pour améliorer l'internalisation des principes de la redevabilité au sein de l'administration publique ;
- ***Une politique de développement affirmée, avec cependant la nécessité d'un renforcement de la coordination des interventions.*** Des évaluations indépendantes à l'instar du PEFA ont relevé une certaine insuffisance de cohérence stratégique dans la mise en œuvre des interventions publiques, due notamment à l'existence de plusieurs cadres stratégiques ne permettant pas une bonne lisibilité sur les priorités opérationnelles ;
- ***Une faible adéquation des projets par rapport aux besoins des populations à la base.*** Les projets publics réalisés au niveau local par l'administration centrale n'ont pas toujours répondu aux besoins des populations à la base, du fait d'une faible articulation entre la planification locale et celle faite au niveau central ;

- ***Une faible synergie entre l'Etat, le secteur privé et la société civile dans le processus de développement.*** Un cadre permanent de concertation existe entre l'Etat et le secteur privé d'une part, et des rencontres sont régulièrement organisées entre l'Etat et les organisations de la société civile d'autre part. Cependant, les résolutions de ces concertations sont partiellement mises en œuvre ;
- ***Un accroissement du déficit de la balance commerciale.*** Ce déficit est passé de 574 milliards en 2010 à plus de 1548 milliards en 2019 et a conduit à l'amenuisement des réserves en devises du pays. Ce déficit a été engendré en grande partie par la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures. En outre, la consommation finale des entreprises, des administrations et des ménages en biens courants a davantage favorisé les importations ;
- ***Une dépense publique qui n'est pas suffisamment inclusive.*** En matière de santé et d'éducation, on relève une forte concentration de l'offre (infrastructures et personnels) dans les centres urbains au détriment des localités rurales. Par ailleurs, le programme filets sociaux lancé en 2012 qui cible les ménages en situation de pauvreté chronique a une couverture assez limitée au regard des besoins. Les mécanismes de transferts sociaux demeurent faiblement développés et sont dominés par les subventions généralisées (subventions des prix à la pompe des produits pétroliers, soutien des prix de certaines denrées alimentaires, etc.) dont l'efficacité en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités reste à démontrer ;
- ***Un faible impact de l'investissement public sur l'investissement privé.*** Le Cameroun a progressivement augmenté la part de l'investissement public dans son budget conformément au DSCE, qui préconisait qu'au minimum 30% des dépenses de l'Etat soient réservées à l'investissement public. Cependant, l'accroissement de l'investissement public durant la dernière décennie n'a pas entraîné une dynamique souhaitée sur l'investissement privé. En effet sur la période 2010 - 2019, les dépenses d'investissement public ont progressé d'environ 18% en moyenne annuelle contre une évolution moyenne annuelle de seulement 5% pour l'investissement privé. Plusieurs raisons expliquent cette situation parmi lesquelles : (i) les insuffisances dans la sélection et la maturation des projets ; (ii) la mise en service partielle de certains grands projets d'infrastructures publiques ; (iii) les insuffisances dans la mise en jeu des mécanismes de sous-traitance dans la réalisation des grands projets.

II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES

Cette partie définit au niveau global et au niveau sectoriel, les orientations stratégiques à partir desquelles sont déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre entre 2021 et 2023. Ces orientations s'appuient sur les travaux de planification de la deuxième phase de la Vision 2035, et tiennent compte du contexte actuel dominé par la pandémie de la COVID-19, dont les effets sur l'économie iront au-delà de 2020.

II.1 Orientations stratégiques globales

II.1.1 Orientations spécifiques à la riposte globale contre la COVID-19

La pandémie de la COVID-19 affectera négativement le tissu économique au cours des trois prochaines années. Afin d'atténuer les effets de cette crise et permettre une reprise rapide de l'activité économique, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des politiques visant :

- En matière de santé, (i) à s'assurer en liaison avec les communes, du respect des normes minimales d'hygiène et de salubrité dans les espaces publics et les zones d'habitation ; (ii) à garantir la disponibilité des équipements médicaux et un maximum de tests pour une prise en charge précoce des cas ; (iii) à renforcer les actions de sensibilisation et de prévention ; et, (iv) à renforcer le dispositif de veille sanitaire, en particulier au niveau des zones frontalières.

En ce qui concerne le soutien aux ménages et personnes vulnérables, un accent particulier sera mis sur les programmes d'assistance tel que la distribution des gels hydroalcooliques, des cache-nez et des denrées de première nécessité, et l'extension à toutes les régions du programme filets sociaux.

Pour l'appui aux opérateurs économiques, les actions de soutien porteront d'une part sur les mesures fiscales d'accompagnement, et d'autre part sur l'octroi des subventions aux entreprises les plus négativement impactées à travers un fonds de soutien destiné à éviter les faillites et préserver les emplois. En outre, des mesures spécifiques seront adoptées pour les acteurs du secteur informel, en fonction des domaines d'activité.

II.1.2 Orientations d'ordre général pour la transformation structurelle

Il s'agit des grandes orientations stratégiques qui guideront l'action du Gouvernement en vue de mettre le pays en position d'atteindre à terme son objectif d'émergence. L'objectif global de la deuxième phase de la Vision 2035 est d'accroître significativement la part de la production industrielle dans l'économie, en vue de réaliser l'émergence à l'horizon souhaité. Le Gouvernement mettra plus de vigueur sur la politique d'import-substitution comme principal levier de renforcement de sa souveraineté économique, pour une croissance plus endogène.

Dans cette optique, l'accent sera mis sur l'accroissement de l'offre locale en produits de consommation de masse, et en intrants destinés aux agro-industries (maïs, sorgho, soja, patate, manioc, plantain, etc.). Cet accroissement sera basé sur une utilisation plus accrue des facteurs de production locaux et la promotion de la consommation des produits « made in Cameroon ».

A cet effet, l'import-substitution sous-tendra toutes les mesures de politiques publiques qui auront un meilleur impact sur la croissance et sur la réduction des inégalités. Il s'agira de promouvoir la production des biens et services qui contribuent au déficit de la balance commerciale dans la perspective de son rééquilibrage progressif.

II.2 Orientations stratégiques sectorielles

Ces orientations définissent les lignes directrices à partir desquelles les politiques sectorielles à mettre en œuvre au cours du prochain triennat vont être déclinées. Elles couvrent les quatre piliers de la deuxième phase de la vision qui sont : la transformation structurelle, le développement du capital humain et du bien-être, la promotion de l'emploi et de l'insertion économique, et la gouvernance et la décentralisation.

II.2.1 Transformation structurelle

Compte tenu de la situation actuelle dans le domaine de la production et des objectifs de développement de long terme en la matière, le premier défi est *la mise en service des grands projets afin que ces derniers contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif*. Le second est *la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole*. Le troisième est *la promotion de la recherche et de l'innovation*. Par conséquent, les orientations stratégiques pour le prochain triennat dans le domaine de la production sont les suivantes :

Secteur des Infrastructures

La première orientation de ce secteur concerne la finalisation et la mise en service des grands projets de première génération, ainsi que le démarrage des projets de deuxième génération, afin de doter l'économie des infrastructures de base indispensables à son industrialisation. Une priorité sera accordée à l'intégration et à la création d'une plus grande synergie entre les différents projets. La deuxième orientation concerne la reconstruction des régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. Il sera question de reconstruire dans ces régions les infrastructures et équipements collectifs détruits du fait des troubles sécuritaires. Les infrastructures de transport, d'énergie et les équipements sociaux collectifs (hôpitaux et écoles) seront prioritaires. La troisième orientation consiste en : (i) l'établissement d'une priorisation dans la construction des infrastructures publiques ; (ii) la prise en compte de la cohérence et de l'interdépendance des projets dès la phase de conception ; et ; (iii) la définition d'une politique d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques.

Secteur rural

Pour ce secteur, les efforts du Gouvernement seront tout d'abord consacrés au désenclavement des bassins de production agropastoraux et halieutiques en vue de réduire les coûts de production qui demeurent élevés dans le secteur primaire. Dans cette optique la poursuite de la construction et de l'aménagement des routes rurales constituera un axe privilégié. Ensuite, les mesures relatives à la mécanisation et la modernisation de l'agriculture seront intensifiées dans le but d'accroître la productivité dans le secteur agricole. Dans ce cadre, un accent particulier sera accordé à la production des biens qui grèvent le plus la balance commerciale tels que le riz, le maïs, le blé, le poisson et le lait. La mise à disposition du matériel agricole aux producteurs des zones rurales sera également une priorité. En outre, une emphase sera mise sur la promotion de la production locale des semences et engrais issus des instituts de recherche nationaux. Aussi, ces derniers seront encouragés à s'investir dans la mise sur pied

d'intrants innovants à même de booster la production agricole et halieutique. Enfin, l'Etat entend mettre en place un système d'informations agricoles à l'effet de disposer des données fiables pour un meilleur pilotage des politiques agropastorales.

Secteur des Industries et Services

Dans ce domaine, la priorité du Gouvernement sera accordée à la promotion du label « **made in Cameroon** » dans l'agro-industrie, le bois, le textile, les mines et la métallurgie, l'industrie pharmaceutique et biomédicale, etc. Pour y parvenir, des zones économiques seront créées, des facilités seront accordées aux producteurs locaux, notamment aux champions nationaux. Par ailleurs, en vue de favoriser le rattrapage technologique, le Gouvernement entend encourager la recherche-développement et l'innovation, et promouvoir les normes.

II.2.2 Développement du capital humain

La question du capital humain renvoie à la nécessité de disposer d'hommes et de femmes en bonne santé et bien formés, pour porter la transformation structurelle de l'économie. Ce capital humain doit être soutenu par un système de protection sociale pour le rendre à même de faire face aux occurrences de risques socioéconomiques tout au long de la vie. Pour y arriver les éléments-clés concernent :

Secteur de la Santé et nutrition

Le relèvement du plateau technique des structures hospitalières en milieu rural et dans les zones reculées sera la priorité majeure dans le secteur de la santé entre 2021 et 2023, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle dans ces zones. L'intensification de l'implantation des structures hospitalières, ainsi que le déploiement du personnel médical en milieu rural et dans les régions septentrionales sera également une priorité, afin d'améliorer les ratios de couverture sanitaire. Enfin, le Gouvernement s'attèlera à implémenter progressivement la Couverture Santé Universelle pour permettre au plus grand nombre de bénéficier des services de santé de qualité à moindre coût. A ce sujet, les catégories sociales privilégiées dans un premier temps seront les femmes enceintes et celles qui allaitent, les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans.

En ce qui concerne la nutrition, il va s'agir de : (i) mettre en place un plan national de lutte contre la malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 5 ans ; (ii) de créer un dispositif de soutien des prix d'accès aux nutriments et aliments des nourrissons ; (iii) de renforcer la sécurité sanitaire des aliments mis sur le marché ; (iv) de mettre en place un mécanisme de sensibilisation et d'éducation nutritionnelle adapté au contexte socio culturel du Cameroun.

Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle

Dans ce secteur l'amélioration de la qualité de l'éducation sera prioritaire, à travers notamment la réforme des contenus des enseignements, la création des passerelles entre les différents ordres et niveaux d'enseignement, l'adaptation des formations à l'environnement socioéconomique, le développement de l'approche par compétences, et la définition des stratégies appropriées pour rapprocher davantage les établissements

des populations. Un accent particulier sera mis sur la restructuration de l'offre de formation technique dans les cycles secondaire et supérieur. Le Gouvernement procédera à une réforme en vue de réguler les flux et modifier progressivement la structure d'offre de formation au profit de la formation technique et professionnelle. Un programme de formation massive des actifs du secteur informel sans qualification sera mis en place.

La promotion de l'éducation inclusive sera également une priorité, à travers l'intensification des mesures de facilitation de l'accès à l'école des enfants défavorisés, des handicapés et des minorités. De plus, des efforts seront consacrés à l'accroissement de l'offre des enseignements techniques et professionnels dans le système éducatif afin d'améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés.

La politique du manuel scolaire constituera également un point d'attention stratégique. A ce sujet, le Gouvernement s'engage à : (i) assurer la disponibilité et réduire les coûts d'accès aux manuels scolaires ; (ii) promouvoir des livres scolaires utilisables pendant plusieurs années avec des contenus mieux adaptés aux réalités locales et historiques du pays ; (iii) promouvoir l'utilisation d'un seul manuel par matière et par classe au niveau national ; (iv) instaurer progressivement une politique de gratuité des manuels scolaires pour les matières essentielles dans les écoles primaires.

Secteur développement social

Dans le secteur du développement social, les mesures incitatives permettant aux acteurs de migrer du secteur informel vers le secteur formel seront intensifiées, afin de faciliter le pilotage de l'économie d'une part, et améliorer le respect de la réglementation relative aux conditions de travail d'autre part. **Les mesures d'autonomisation des personnes socialement vulnérables** (femmes en détresse, personnes handicapées, réfugiés et personnes déplacées) feront également l'objet d'une intensification afin d'accroître leur contribution à la création de la richesse nationale.

En outre, les mécanismes de sécurité sociale non contributive seront renforcés à travers la **diversification et l'extension des programmes de transferts directs** (monétaires/en nature) **et indirects** (subventions ciblées au profit des personnes pauvres ou vulnérables). Il sera procédé dès 2021 à une extension progressive du Projet Filets Sociaux au profit des ménages les plus durement touchés par la COVID-19.

Par ailleurs, le Gouvernement va s'employer à améliorer l'accès des populations aux autres services sociaux de base. En matière d'accès à l'eau potable, il sera question de l'extension du réseau de distribution. En ce qui concerne l'accès à l'électricité, l'accent sera mis sur l'électrification des localités reculées à partir de l'énergie solaire et des mini centrales hydroélectriques. S'agissant de l'accès au logement, le Gouvernement s'engage à viabiliser et mettre à disposition des ménages des parcelles constructibles ; intensifier la production et la promotion des matériaux locaux ; et, faciliter l'accès au foncier ainsi qu'au crédit immobilier.

II.2.3 Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, l'objectif global poursuivi est de favoriser l'accès à un emploi décent au plus grand nombre de travailleurs par l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie à travers :

- la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ;
- l'amélioration de la productivité, de l'emploi et des revenus en milieu rural ;
- le développement des TPE, PME et de l'entrepreneuriat jeune ;
- le renforcement de la régulation du marché du travail.

II.2.4 Domaine de la gouvernance

Dans le domaine de la gouvernance, les principaux défis concernent l'implication plus accrue des populations dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration significative du climat des affaires. Les orientations stratégiques du domaine pour le prochain triennat sont déclinées ci-après.

Secteur de la gouvernance politique

Dans ce domaine, le Gouvernement s'engage à renforcer et consolider le processus de décentralisation. A cet effet, **les textes d'application du code des CTD promulgué en décembre 2019 seront définis**. De plus, les actions et mesures nécessaires seront prises pour la mise en place des régions en particulier les régions à statut spécial du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Pour renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique, le Gouvernement entend mener des actions visant la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme, la réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme, la participation équitable de toutes les couches sociales dans la vie nationale.

Secteur de la gouvernance administrative, économique et financière

La gouvernance administrative et financière passe par la généralisation de la gestion axée sur les résultats à l'ensemble du secteur public et le renforcement de la redevabilité dans la gestion des ressources publiques. Une attention particulière sera également accordée à l'intensification des mesures de lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics.

Par ailleurs, un projet de loi de modernisation économique portant orientation de la deuxième phase de la SND30 sera soumis au parlement pour adoption. Cette loi permettra entre autres d'accroître la cohérence des choix des projets ainsi que les lieux, leur adéquation aux objectifs de développement poursuivis. Il sera question à travers cette loi de consacrer le respect systématique des outils de planification tels que la carte scolaire, la carte sanitaire, la carte de pauvreté et les schémas et plans d'aménagement lors du choix des lieux d'implantation des projets et infrastructures. En ce qui concerne l'amélioration du service public de l'Etat, le Gouvernement entend poursuivre la modernisation de la gestion de l'administration par le renforcement de la légitimité de l'action publique ; le renforcement de la discipline dans la fonction publique pour que les agents publics soient des modèles de patriotisme, d'intégrité et de probité. Il sera aussi question de procéder à une plus grande déconcentration dans la gestion.

Une priorité sera également accordée à la mise en place des mesures d'amélioration du climat des affaires, en particulier celles qui ont un impact positif sur l'investissement et l'entrepreneuriat. A cet effet, des mesures seront prises en vue de l'allègement des coûts et de la simplification des procédures de création d'entreprises et d'obtention des permis de bâtir. Enfin, la maîtrise de l'endettement public, la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques demeureront des priorités.

CHAPITRE IV

PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2021 - 2023

I. OBJECTIFS DE POLITIQUE BUDGETAIRE

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2021-2023 continue de reposer sur un effort de consolidation budgétaire visant la réduction du déficit budgétaire, dans l'optique de maîtriser l'endettement public et de garantir l'équilibre des comptes extérieurs.

Dans la perspective d'un nouveau Programme Economique et Financier à conclure avec le Fonds Monétaire International, et dans l'optique de se conformer aux critères de convergence de la CEMAC, la politique budgétaire globale poursuivie par le Gouvernement vise à ramener le déficit budgétaire progressivement à un niveau soutenable à moyen terme, après sa forte dégradation en 2020 suite au choc de la pandémie du coronavirus.

Ainsi, le déficit budgétaire global, après s'être établi à 3% du PIB en 2019, devrait passer de 4,5 % du PIB en 2020 à 3% en 2021. A moyen terme, ce déficit devrait se situer à 2,8% en 2022 et 2,2% en 2023. Le niveau d'endettement quant à lui, partant d'un niveau de 38,6 % du PIB en 2020, sera maîtrisé autour de 45% en moyenne sur la période 2021-2023.

Cette consolidation devrait passer d'une part, par un effort accru de mobilisation des recettes internes non pétrolières, et d'autre part, par la poursuite de la rationalisation des dépenses publiques. Ainsi, après un relâchement à 11,4% du PIB en 2020, en rapport avec le soutien économique et social aux agents économiques en réponse à la crise sanitaire du coronavirus, la pression fiscale devra être portée à 12,7% du PIB en 2021 dans la perspective d'atteindre l'objectif à moyen terme de 13,5% du PIB en 2023. S'agissant des dépenses (hors service de la dette), et compte tenu des projections de recettes internes ainsi que de l'évolution du déficit budgétaire à moyen terme, leur niveau sera contenu de 15,9% en 2020 à 16,0% en 2021, puis à 16,1% en moyenne entre 2022 et 2023.

Les développements qui suivent présentent les objectifs et les mesures envisagées en matière de recettes, de dépenses et d'endettement afin de maintenir nos finances publiques sur la trajectoire telle que projetée dans le tableau ci-après.

Tableau 10 : Trajectoire des finances publiques 2019-2023

<i>Agrégats budgétaires</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Solde global (% PIB, base ordo., dons compris)</i>	-3,0	-4,5	-3,0	-2,8	-2,2
<i>Solde budgétaire de référence CEMAC (% PIB)</i>	-3,9	-3,9	-2,6	-2,5	-2,3
<i>Pression fiscale (%PIB)</i>	12,7	11,4	12,7	13,1	13,5
<i>Dépenses publiques (hors service de la dette, %PIB)</i>	17,5	15,9	16,0	16,0	16,2
<i>Ratio de soutenabilité de la masse salariale (% des Recettes fiscale)</i>	37,4	45,0	39,6	38,6	36,6
<i>Dette publique (%PIB)</i>	33,2	38,6	45,0	45,0	45,0

NB: Le niveau du stock de la dette de 2020 est à fin avril 2019

I.1 Recettes internes non pétrolières

Les recettes internes non pétrolières regroupent les ressources provenant de la fiscalité interne appelée recettes des impôts, celles issues de la fiscalité de porte ou recettes douanières et les recettes non fiscales.

I.1.1 Fiscalité Interne

I.1.1.1 *Situation de référence*

La situation de notre système fiscal peut être appréciée à l'aune des principales missions assignées à l'impôt, à savoir la mobilisation optimale des ressources (*mission financière ou budgétaire*) d'une part, et la promotion économique et sociale d'autre part (*l'impôt comme instrument de politique publique*).

a) Situation de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

Les recettes fiscales internes non pétrolières ont contribué à hauteur de **41,0%** au budget de l'Etat en 2019. Elles représentent ainsi **59%** des ressources propres de l'Etat. Le tableau ci-après présente la répartition des ressources budgétaires par grandes masses.

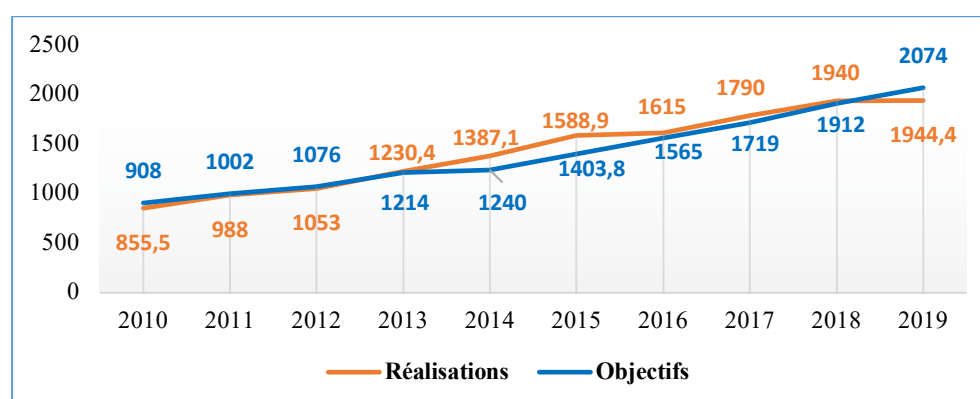
Tableau 11 : Contributions des recettes fiscales internes non pétrolières au budget de l'Etat en 2019

	Ressources	Valeurs	Contribution
Recettes propres	DGI	2 057,4	41,0%
	DGD	821,1	16,4%
	SNH	471,5	9,4%
	Autres	158,6	3,2%
	Total recettes propres	3 508,6	70,0%
Emprunts et dons	Emprunts	1 397,3	27,9%
	Dons	109,5	2,2%
	Total emprunts et dons	1 506,8	30,0%
	Total Recettes	5 015,4	100,0%

Source : MINFI/DGI

Sur les dix derniers exercices (2010-2019), les recettes fiscales internes non pétrolières sont passées de **855,7 milliards** à **1 944,4 milliards**, soit une progression de **127,2%** en valeur relative et **1 088,7 milliards** en termes absolus.

Figure 1 : Évolution des recettes fiscales non pétrolières de 2010 à 2019 (en milliards)



Source : MINFI/DGI

Du point de vue de la structure de notre système fiscal, les recettes fiscales internes non pétrolières découlent principalement de la taxation de la consommation (**56%**), de l'imposition du revenu (**26%**) et du patrimoine (**10,1%**). Elles sont notamment portées par la TVA (**38%**), l'Impôt sur les sociétés (**18%**), les droits d'accises (**11%**), l'impôt sur le revenu des personnes physiques (**8%**), la taxe spéciale sur les produits pétroliers (**7%**) et les autres impôts et taxes (**15%**). Le tableau ci-après détaille la répartition de ces recettes fiscales par nature d'impôt.

Tableau 12 : Rendement des impôts majeurs de la DGI (en milliards)

Impôts et taxes	2019	Contribution
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	739,1	38%
IS non pétrolières	344,4	18%
Droits d'Accises	207,3	11%
I/Traitements et Salaires (ITS)	161,9	8%
Taxe Spéciale sur les Produits Pétrolier (TSPP)	128,7	7%
Droits d'enregistrement et timbre	65,7	3%
Autres	297,3	15%
Total	1944,4	100%

Source : MINFI/DGI & Balance des Comptes du Trésor

S'agissant de l'exercice 2019, sur un objectif de recettes fiscales non pétrolières de **2 074 milliards**, la DGI a mobilisé **1 944,4 milliards**, soit un taux de réalisation de **93,8%**. Comparées aux recettes fiscales internes non pétrolières de 2018 qui se situaient à **1 940,9 milliards**, ces réalisations sont en hausse de **3,5 milliards** en valeur absolue, soit **+0,2%** en valeur relative.

Si les réformes fiscales menées ces dernières années ont permis de maintenir une tendance haussière en glissement annuel, la baisse de l'activité dans certains secteurs (brassicole, commerce, etc.), conjuguée à la chute drastique des impôts payés par la SONARA suite à l'incendie survenu dans cette entreprise, ainsi que de la fiscalité du budget de l'Etat, n'ont pas permis d'atteindre les projections.

Quant à l'exercice 2020 en cours, un objectif de mobilisation de recettes fiscales non pétrolières de **FCFA 2 103,0 milliards** avait été assigné à la DGI par la Loi de finances. Au 31 mars 2020, **FCFA 534,8 milliards** ont été mobilisés sur une cible de **FCFA 520,3 milliards**, soit un taux de réalisation de **102,8%**. Comparées aux réalisations de la même période en 2019 qui se situaient à **FCFA 463,3 milliards**, celles-ci sont en hausse de **FCFA 71,4 milliards**, soit **+15,4%** en valeur relative.

Toutefois, cette bonne performance au titre du 1^{er} trimestre devrait connaître une inversion brutale du fait de la crise de la COVID-19 dont les effets sur l'activité économique sont perceptibles depuis le mois de mars. Prenant en compte ce retournement de conjoncture ainsi que l'impact des mesures de soutien aux entreprises décidées par les autorités, l'ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 a revu les prévisions de recettes fiscales internes non pétrolières à **FCFA 1 724,8 milliards**, soit un manque à gagner de **FCFA 378,2 milliards** par rapport aux prévisions initiales.

b) Situation de la fonction économique et sociale de l'impôt

Au-delà de sa mission première qui est le financement du budget de l'Etat, la politique fiscale prônée par les autorités accorde une attention particulière à la promotion économique et sociale.

Du point de vue de la promotion économique, notre système fiscal regorge d'importants dispositifs d'incitations à l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance et d'emplois. Il en est ainsi de :

- la loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé au Cameroun ;
- la loi 16 décembre 2013 régissant les zones économiques au Cameroun ;
- la loi du 16 juillet 2008 fixant le régime fiscal des contrats de partenariat public privé ;
- les lois portant Codes pétrolier, minier et gazier ;
- les régimes fiscaux dérogatoires consacrées dans le Code général des impôts, à l'instar de :
 - o le régime de promotion du secteur agricole ;
 - o le régime fiscal de promotion de la recherche et de l'innovation ;
 - o le régime fiscal de promotion de l'utilisation de la matière première locale ;
 - o le régime fiscal de promotion des zones économiquement sinistrées ;
 - o le régime fiscal de promotion du secteur boursier et des titres d'emprunts publics ; etc.

A fin mai 2020, **245** projets dans les domaines de l'industrie, de l'énergie, de la cimenterie, du tourisme et de la métallurgie, ont bénéficié des facilités fiscales au titre de la loi du 18 avril 2013, pour un montant cumulé d'investissement de **3 846** milliards et **92 664** nouveaux emplois projetés.

Nonobstant la consécration de ces régimes fiscaux incitatifs, un mouvement de décrue des taux d'imposition est amorcé depuis la loi de finances 2015 avec la baisse du taux de l'Impôt sur les Sociétés qui est passé de 35 à 30%. Il s'est poursuivi avec la réduction du taux de la Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR) qui est passé de 15% à 5% pour la commande publique, et des taux d'imposition des transactions immobilières, notamment aux droits d'enregistrement et à l'impôt sur la plus-value.

Dans le même élan de promotion d'un environnement fiscal favorable au développement des affaires, un vaste mouvement de simplification des procédures a par ailleurs été lancé afin d'éliminer toutes les sources de tracasserie et de surcoût liées à l'accomplissement des obligations fiscales. Ainsi depuis 2014, l'introduction des télé-procédures permet aux contribuables d'effectuer leurs déclarations et paiement de l'impôt, et d'obtenir divers services en ligne à travers le site web de la Direction Générale des Impôts (www.impots.cm) sans aucun déplacement physique, ni contact humain avec les agents publics.

Ces services en ligne ont été étendus en 2019 et début 2020 au contentieux fiscal, au remboursement des crédits de TVA, à l'immatriculation fiscale et au télépaiement.

S’agissant de la fonction sociale de l’impôt, elle a présidé à la consécration dans la législation fiscale en vigueur de plusieurs mesures fiscales. Il s’agit notamment de :

- la défiscalisation des biens de première nécessité (denrées alimentaires, santé, transport urbain de masse, etc.) dans un souci de protection du pouvoir d’achat des couches sociales défavorisées ;
- l’institution d’un régime fiscal de promotion de l’emploi jeune à la faveur de la loi de finances pour 2016 comme réponse au problème du chômage des jeunes diplômés. Ce régime consiste à exempter les entreprises qui recrutent des jeunes diplômés de moins de 35 ans de toutes retenues fiscales salariales et patronales à l’exception des cotisations sociales, sur une période de trois ans. Initialement consacré pour une période de trois ans, soit jusqu’en 2019, ce régime a été reconduit et rendu pérenne par la Loi de finance 2020. Depuis son institution en 2016, il a permis d’insérer plus de **1 500** jeunes diplômés à la recherche d’un premier emploi.
- la mise en place d’un régime fiscal de promotion de l’accès à l’habitat décent par la loi de finances 2016, consistant en l’exonération de la TVA sur les logements sociaux ainsi que sur les intérêts rémunérant les prêts destinés à l’acquisition desdits logements ; et la réduction de 5 points des taux d’imposition des transactions foncières aux droits d’enregistrement et à l’impôt sur la plus-value.

1.1.1.2 Défis de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

La mobilisation des ressources s’effectue depuis quelques années dans un contexte de transition fiscale ; une transition rendue nécessaire par l’entrée en vigueur des Accords de Partenariat Economique (APE) et la décrue subséquente des recettes de porte d’une part, et la chute du cours du pétrole, entraînant avec elle celle des recettes pétrolières d’autre part. La transition fiscale consiste donc à compenser ce gap de ressources par des recettes fiscales internes non pétrolières. La mobilisation optimale des recettes fiscales internes non pétrolières fait cependant face à plusieurs défis, structurels pour certains et conjoncturels pour d’autres.

a) Les défis structurels

Au plan structurel, le principal défi est d’élargir et de préserver l’assiette, tout en maintenant une politique incitative au plan économique et protectrice au plan social.

S’agissant de l’élargissement de l’assiette fiscale

L’élargissement de l’assiette demeure un défi au regard (i) du poids considérable de la dépense fiscale, (ii) du secteur informel, et (iii) de la faible contribution fiscale des particuliers.

- **Rationaliser la dépense fiscale**

La dépense fiscale renvoie aux exonérations et autres mesures dérogatoires accordées à titre de leviers de politique publique. Généralement consentie dans l’optique d’incitation à l’investissement (**62,2%**) ou de protection du pouvoir d’achat des ménages défavorisés (**37,8%**), elle prive l’Etat d’importantes ressources, d’où la question de sa pertinence qui se pose de plus en plus. L’étude sur la dépense fiscale réalisée au titre de l’exercice 2018 et annexée au projet de Loi de finances 2020, évalue l’impact budgétaire des mesures fiscales dérogatoires accordées aux entreprises et aux ménages à **545,2 milliards**, ce qui représente

19,3% des recettes fiscales non pétrolières et 2,5% du PIB. Elle connaît une baisse de **55,7 milliards** par rapport à l'exercice 2017 au titre duquel elle s'élevait à **605,6 milliards**, soit **24%** de recettes fiscales globales et 3,1% du PIB. En l'absence de cette dépense fiscale, la pression fiscale se situerait à 15,2% en 2018.

Au-delà de son coût budgétaire considérable, la dépense fiscale soulève des problèmes d'efficacité au regard des objectifs qui la sous-tendent, et d'équité entre les citoyens et les entreprises. A titre d'illustration, il ressort du rapport sur la dépense fiscale annexé au projet de Loi de finances 2020, que les exonérations de TVA sur les biens de première nécessité, en principe destinées aux ménages vulnérables, et qui représentent **46%** de la dépense fiscale en matière de TVA, bénéficient pour seulement **5,8%** à ces derniers contre **40,8%** aux ménages aisés. De même, les exonérations accordées à certaines entreprises dans le cadre des conventions particulières sont facteurs de distorsion de concurrence entre les opérateurs.

Toutefois, il y a lieu de noter que les mesures fiscales dérogatoires demeurent un outil de promotion économique et sociale, d'où la nécessité de trouver le juste équilibre entre d'une part le besoin d'élargissement de l'assiette fiscale qui recommande de réduire la dépense fiscale, et d'autre part la nécessité de continuer à soutenir l'investissement en tant que moteur de la croissance économique.

Dans cette optique, un train de mesures visant sa rationalisation a été engagé. Il s'agit de :

- l'évaluation annuelle du coût budgétaire ainsi que de l'impact socio-économique de la dépense fiscale pour une meilleure information des autorités, d'où les rapports sur la dépense fiscale annexés chaque année aux projets des lois de finances depuis 2017;
- l'arrimage, à partir du 1^{er} janvier 2020, des conventions et cahiers de charges particuliers signés avant 2013, à la loi du 18 avril 2013 portant incitations à l'investissement privé dans un souci d'équité entre les opérateurs économiques ;
- l'arrimage progressif au droit commun du régime fiscal des marchés publics sur financement extérieur à travers la suppression de l'enregistrement de ceux-ci au droit fixe FCFA 50 000 (LF 2018), et la consécration de leur conclusion toutes taxes comprises (TTC) avec pour conséquence la suppression du mécanisme de prise en charge de la TVA par l'Etat (Loi de finances 2019) ;
- la suppression de certaines exonérations de TVA inefficaces et la réduction de l'abattement sur la base d'imposition des droits d'accises.

Nonobstant ces avancées, le coût de la dépense fiscale reste encore considérable au regard des contraintes budgétaires actuelles. De même, certaines mesures dérogatoires suscitent des interrogations quant à leur efficacité, leur pertinence et leur cohérence avec la politique économique. Il en est ainsi de l'exonération à l'importation de certains biens pourtant susceptibles d'être produits localement. Ainsi, la rationalisation de la dépense fiscale devrait se poursuivre au cours des prochaines années par la suppression des

mesures incitatives inefficaces et contreproductives pour notre économie, un meilleur ciblage des bénéficiaires et un suivi rigoureux des avantages accordés.

- **Optimiser la fiscalisation du secteur informel**

L'étroitesse de l'assiette fiscale s'explique aussi en grande partie par le poids considérable du secteur informel dans notre économie. D'après les résultats de l'Enquête sur le secteur informel réalisée par l'Institut National des Statistiques en 2010, celui-ci contribue pour environ **46%** au PIB. Pourtant, outre les retenues fiscales effectuées à la source par les entreprises du secteur formel, la contribution du secteur informel aux recettes fiscales reste très marginale (à peine 5%). Ce faible niveau de fiscalisation est également le fait du secteur agricole qui pèse pour **15,6%** au PIB en 2019 pour une contribution aux recettes fiscales est de **0,9%**.

A l'analyse, les contraintes de fiscalisation du secteur informel sont liées entre autres à l'incivisme fiscal et au recours aux transactions en espèces réalisées en marge des circuits bancaires.

Pour relever ce défi, l'accent a d'abord été mis sur le mécanisme de retenue à la source qui permet d'effectuer des prélèvements à l'occasion des transactions réalisées par les entreprises du secteur informel auprès des grandes entreprises. Ce dispositif permet de mobiliser chaque année plus de 50 milliards au titre des précomptes et acomptes sur les contribuables du secteur informel.

Ensuite, un effort d'assainissement du fichier des contribuables a permis de publier la liste de tous les contribuables connus des services fiscaux. Sur cette base, l'appartenance audit fichier a été érigée en critère de citoyenneté fiscale conditionnant la réalisation de certaines transactions économiques (opérations douanières, soumission à la commande publique, transfert de fonds à l'étranger, etc.). Cette exigence d'identification fiscale a été étendue depuis le 1^{er} janvier 2020 aux opérations d'ouverture de compte bancaire, à la souscription aux contrats d'assurance, au branchement aux réseaux de distribution d'eau et d'électricité, ainsi qu'aux transactions foncières.

En même temps, une attention plus soutenue est réservée à l'encadrement des contribuables du secteur informel à travers des Centres de Gestion Agréés créés sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, la réorganisation des services fiscaux et le renforcement de la recherche de l'information à but fiscal ont été de précieux leviers d'optimisation de la taxation du secteur informel. C'est dans cet esprit qu'il a été procédé à l'approfondissement de la segmentation de la population fiscale (répartie en grandes, moyennes et petites) pour une gestion plus efficace des risques fiscaux, et à la mise en place d'une plateforme informatique de partage d'informations avec l'administration douanière, dénommée plateforme FUSION. L'exploitation de cet outil a ainsi permis d'identifier près de 5 000 contribuables qui réalisaient des opérations douanières sans être connus des services fiscaux.

En ce qui concerne les contraintes liées à la traçabilité des transactions effectuées en espèces, la législation fiscale a encadré les conditions de déduction des charges en posant

l'exigence de règlement de celles-ci par voie bancaire ou électronique à partir de 500 000. De même, en matière de TVA, aucune déduction n'est admise lorsque les factures sont réglées en espèces à partir de 100 000.

Toutes ces réformes ont contribué à densifier la population fiscale. Sur les cinq derniers exercices (2015 à 2019), celle-ci a cru de plus de **20%** en passant de **89 741** à plus de **121 566** contribuables. Il y a lieu de relever que cette progression est remarquable dans le segment des moyennes entreprises où le nombre de contribuables est passé de 1 500 à près de 15 000, ce qui a donné lieu à la création en 2018 dans les dix régions, de nouveaux Centres des Impôts des Moyennes Entreprises, et en 2020 de nouveaux centres régionaux des impôts dans les régions du Centre et du Littoral.

En dépit de ces acquis, le secteur informel reste encore sous-fiscalisé au regard de son poids au PIB. Le recours aux espèces reste toujours très prégnant dans les transactions commerciales, rendant difficile la maîtrise de l'information fiscale. Face à cette situation, la consolidation des réformes précitées, conjuguée au renforcement en cours du système d'identification fiscale, permettra dans les années à venir d'élargir encore davantage l'assiette fiscale.

- **Améliorer la contribution des particuliers aux recettes fiscales**

L'autre cause de l'étroitesse de l'assiette fiscale, c'est la faible fiscalisation des particuliers. A titre de comparaison, alors que dans les pays développés, les particuliers constituent la frange la plus importante de la population fiscale, dans les pays en développement à l'instar du Cameroun, leur contribution demeure encore marginale. A titre d'illustration, les recettes cumulées de taxe foncière et d'impôt sur les revenus fonciers ont représenté en 2019 moins de **1%** des recettes fiscales globales.

A l'analyse, ce déséquilibre s'explique principalement par les difficultés de recouvrement des impôts fonciers dans un contexte d'incivisme fiscal et d'absence de moyens de contraintes spécifiques.

Afin d'inverser cette tendance, une politique d'incitation au civisme fiscal a été mise en place. C'est notamment le cas avec la loi de finances pour 2016, qui a institué une amnistie fiscale au profit des redevables de la taxe foncière, permettant ainsi d'identifier plus de 500 000 nouveaux contribuables.

C'est également dans cette même optique que le mode de déclaration et de paiement de cet impôt a été modernisé à travers l'introduction des déclarations pré-remplies qui sont distribuées dans les domiciles, et du paiement par téléphone portable (*Mobile Tax*).

Nonobstant ces avancées considérables, les marges de recettes dans ce domaine demeurent encore importantes. De même, le faible rendement des impôts fonciers dont le produit est affecté aux collectivités territoriales, constitue une contrainte au financement optimal de la décentralisation. Enfin, il est à noter que cette situation entraîne une rupture d'égalité des citoyens devant l'impôt.

Dès lors, la piste d'un mode de recouvrement des impôts des particuliers innovant et plus efficace devrait être explorée afin de se rapprocher de leur potentiel.

La protection des bases taxables

Au rang des défis qui interpellent notre système fiscal figure également la maîtrise de l'assiette fiscale dans le contexte actuel de mondialisation économique. Cette assiette doit en effet être préservée contre deux principales menaces, à savoir (i) la fraude et l'évasion fiscale et (ii) la dématérialisation des transactions économiques qui rend la matière imposable de moins en moins saisissable.

- **Lutter plus efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale internationale**

De récentes études menées à l'échelle de l'Afrique évaluent à plus de **80 milliards de dollars**, les pertes de recettes fiscales annuelles dues à l'évasion fiscale internationale. Le Cameroun, qui regorge d'un grand nombre de filiales de grandes multinationales n'échappe pas à cette réalité. Le volume global des flux financiers illicites est évalué à 6% du PIB pour notre pays, soit des pertes de recettes fiscales annuelles estimées à près de 100 milliards.

Pour faire face à cette menace, l'accent est mis au cours de ces dernières années sur le renforcement de la coopération fiscale internationale qui permet de conjuguer les efforts des administrations fiscales à l'échelle mondiale pour une action plus efficace. A cet égard, la densification de notre réseau de conventions fiscales, aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral, l'adhésion au Forum Mondial sur la transparence et l'échange de renseignement à des fins fiscales, le recours à l'expertise internationale grâce à l'Initiative Inspecteur des Impôts Sans Frontières de l'OCDE, sont autant de mesures prises.

Ainsi, le réseau conventionnel du Cameroun en matière fiscale est passé de 4 en 2008 à 10 en 2019. Quant à l'assistance apportée par l'Initiative Inspecteur des Impôts Sans Frontières, elle a permis entre 2018 et 2020 de mobiliser des recettes supplémentaires de près de 10 milliards dans le cadre des contrôles fiscaux dans les secteurs des télécommunications et des banques.

Dans cette même dynamique, de nouvelles structures dédiées aux problématiques de fiscalité internationale ont été mises en place. C'est le cas de l'**Unité d'Echange International de Renseignement**, chargée d'échanger les informations à des fins fiscales avec les administrations fiscales étrangères, de l'**Unité Prix de Transfert** chargée d'adresser l'épineux problème de transfert illicite des bénéfices.

Malgré ces avancées notables en termes de renforcement de notre arsenal juridique et administratif, la sophistication de plus en plus poussée des schémas d'optimisation et de planification fiscale agressive par les multinationales, rendent difficile l'action de l'administration fiscale. Celle-ci devrait dès lors s'atteler au cours des prochaines années à renforcer ses capacités opérationnelles dans ce domaine.

- **Capitaliser les progrès technologiques dans l'administration de l'impôt au regard de la numérisation croissante de l'économie**

L'essor que connaît l'économie numérique est un sujet de préoccupation pour les systèmes fiscaux, en particulier ceux des pays en développement comme le nôtre. En effet, des biens

immatériels et services sont échangés à travers le monde à partir des plateformes de commerce en ligne, sans possibilité pour le fisc d'appréhender ces transactions. Il faut donc imaginer des réponses innovantes et adaptées.

Face au défi de la fiscalisation du numérique, notre législation fiscale a été renforcée, à la faveur de la Loi de finances 2020, à travers l'assujettissement à la TVA des plateformes de commerce en ligne. De même, la notion d'établissement stable qui fonde l'imposition des entreprises, est revue dans les conventions fiscales en cours de négociation afin d'intégrer la numérisation croissante de l'économie.

Au-delà de ces ajustements de politique fiscale, les nouvelles technologies ouvrent de nouvelles perspectives en matière d'administration de l'impôt dans un contexte de numérisation de l'économie. Il s'agit notamment des technologies de blockchain, du big data, du data mining et de l'intelligence artificielle. L'administration fiscale camerounaise s'emploie d'ores et déjà, avec l'appui des partenaires techniques internationaux, à être à l'avant-garde de ces nouvelles solutions innovantes afin de relever le défi de la collecte et de l'exploitation des données que draine la numérisation des transactions.

b) Les défis conjoncturels

Au plan conjoncturel, les chocs sécuritaires et économiques réduisent les marges de collecte.

- **La crise socio-politique et sécuritaire dans certaines régions**

Au plan conjoncturel, la mobilisation des recettes fiscales internes est fortement impactée par la crise socio-politique et sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En effet, on observe un net recul du rendement fiscal des entreprises installées dans ces régions ainsi que de certaines grandes entreprises qui y ont vu leurs parts de marché considérablement érodées. A titre d'illustration, en 2019, le secteur brassicole enregistre une baisse de son chiffre d'affaires dans les deux grandes régions d'environ **30%**, le secteur de la téléphonie mobile de plus de **20%**, la cimenterie de **27%**, les banques de **33%** et l'agro-alimentaire de **32%**. Pour la période janvier – mai 2020, les Centres Régionaux des Impôts du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont mobilisées 4,5 milliards contre 5,2 milliards pour la même période en 2019, soit une baisse de 13,5%. La moyenne mensuelle de recettes des deux CRI qui s'était établie à 1,5 milliards en 2016 est passée à 0,9 milliard en 2020 (soit -40%).

- **La contraction de l'activité économique consécutive à la crise sanitaire COVID-19**

La crise sanitaire liée à la COVID-19 impacte de manière considérable l'activité économique, et par ricochet la mobilisation des recettes fiscales. En effet, depuis le déclenchement de cette crise, on observe une baisse du chiffre d'affaires des entreprises et corrélativement de leurs impôts. D'après les projections faites, l'activité économique au Cameroun devrait connaître une contraction du fait de la pandémie de la COVID-19. Le PIB devrait s'inscrire en net recul par rapport à la situation de référence qui est de **4%** en 2020, pour se situer à **-1,1%**, soit une baisse de **5,1%**.

Sur la base de ces projections, les recettes fiscales internes non pétrolières au titre de l'exercice 2020 ont été révisées à **1 724,8 milliards**, soit un manque à gagner de **378,2 milliards** par rapport aux prévisions initiales. Nonobstant la résilience affichée par notre économie face à cette crise, cette tendance pourrait être maintenue au cours de l'exercice 2021 et peut-être en 2022 et 2023.

Après la bonne performance dans la mobilisation de recettes fiscales internes non pétrolières au premier trimestre 2020, les mois d'avril et de mai marquent une rupture brutale de la tendance haussière. Pour un objectif initial de 328,6 milliards pour la période avril-mai 2020, l'administration fiscale a mobilisé 259,0 milliards, soit un taux de réalisation de 78,8%. Par rapport à la même période de 2019, les recettes sont en baisse de 27,6 milliards (soit -9,6%).

1.1.1.3 Perspectives de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

a) L'orientation générale de la politique fiscale interne

La vision des autorités est de bâtir un système fiscal efficace au plan budgétaire et juste pour les contribuables. Pour ce faire, la stratégie consiste à promouvoir une fiscalité caractérisée par une assiette large, des taux d'imposition modérés et neutres pour l'activité économique, une administration de l'impôt modernisée grâce aux TIC, et des droits et garanties reconnus aux contribuables.

Du point de vue de l'administration de l'impôt, la stratégie sera orientée vers la capitalisation des technologies modernes afin d'optimiser les capacités opérationnelles des services fiscaux. A cet effet, la priorité sera accordée à la mise en place d'un système intégré de gestion des impôts et taxes, et au recours aux technologies du blockchain, du data mining, du big data, ainsi que de l'intelligence artificielle. Bien entendu, ces mutations profondes seront accompagnées d'un renouvellement des profils des métiers et des personnels de notre administration fiscale.

b) Perspectives sur le triennat 2021-2023

La politique fiscale sur le triennat 2021-2023 sera globalement orientée vers l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières et l'amélioration du climat fiscal des affaires. En ce qui concerne l'accroissement des recettes fiscales non pétrolières, les projections de recettes sur cette période se présentent comme suit :

Tableau 13 : Projection des recettes fiscales internes non pétrolières sur la période 2021-2023

Libellé/année	2020		2021	2022	2023
	Proj.	Estim.	Projections		
Projections	1 724,7	1 724,7	1 955,7	2 113,6	2 339,2
Evolution	-11,3% (2019/20)		+11,8%	+8,07%	+10,6%

Source : MINFI/DGI

- **En matière d'optimisation des recettes fiscales internes non pétrolières**

Cet accroissement de recettes aura pour ressorts (i) l'élargissement de l'assiette, (ii) la sécurisation des recettes, (iii) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et (iv) le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale.

(i) Les orientations en matière d'élargissement de l'assiette fiscale

L'élargissement de l'assiette sera recherché à travers :

- l'identification des sources innovantes d'optimisation des recettes ;
- la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale ;
- l'identification et la fidélisation de nouveaux contribuables à travers l'intégration des sources de données officielles au plan national (identité nationale, registre de commerce, CNPS, banques, Trésor public, cadastre, télécommunications, réseau de distribution d'eau et d'électricité, etc.) ;
- l'amélioration de l'efficacité budgétaire de la TVA ;

(ii) Les orientations en matière de sécurisation des recettes

- la sécurisation des recettes liées aux opérations financées sur le budget de l'Etat ;
- la sécurisation des recettes du timbre par la généralisation du timbrage électronique et la modernisation des modes de perception des droits de timbre ;
- la modernisation des modalités de perception des impôts et taxes ;
- la suppression totale du mode de paiement d'impôts en espèces ;

(iii) L'orientation en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

- L'automatisation de l'échange d'informations avec les autres sources de données ;
- le recours aux technologies modernes de collecte et d'exploitation des informations à but fiscal (blockchain, big data, data mining, intelligence artificielle, etc.) ;
- la mise en œuvre des standards minimum en matière de lutte contre l'évasion fiscale internationale, préconisés dans le cadre du projet Base Erosion and Profit Shifting (BEPS) ;
- l'arrimage progressif aux normes d'échange international de renseignements à des fins fiscales ;
- le renforcement de la répression pénale des infractions fiscales.

(iv) Les orientations en matière de renforcement de l'efficacité opérationnelle de l'administration fiscale

- Le développement d'un système intégré de gestion des impôts et taxes ;
- l'exploitation des technologies modernes à l'instar du blockchain afin d'optimiser la collecte des impôts et taxes ;
- l'automatisation complète du suivi du recouvrement des impôts et taxes ;
- l'arrimage de l'organisation des services fiscaux aux nouveaux enjeux de la mobilisation des recettes ;
- la généralisation des mécanismes de gestion de risques liés à l'administration de l'impôt ;
- l'adaptation progressive des profils des personnels aux nouveaux défis de la fiscalité moderne.

(v) En matière d'amélioration du climat fiscal des affaires

L'amélioration du climat fiscal des affaires passera par une réduction du coût de la discipline fiscale, le renforcement des droits et garanties des contribuables, et

l'amélioration du mécanisme de remboursement des crédits de TVA. Elle se traduira par les mesures ci-après :

- la poursuite de la politique de décade des taux d'imposition ;
- le renforcement des mesures fiscales de soutien à l'investissement privé dans les secteurs porteurs et à forte valeur ajoutée ;
- l'allègement des modalités d'imposition des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
- la généralisation des télé-procédures fiscales à tous les centres des impôts (déclaration en ligne, déclaration par téléphone portable, télé-paiement, etc.) ;
- l'amélioration de l'éducation fiscale et de la communication.

c) Perspectives pour l'exercice 2021

- **En matière d'élargissement de l'assiette et de sécurisation des recettes**
 - la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale ;
 - l'optimisation de la fiscalisation du secteur informel par la promotion des moyens de paiement traçables ;
 - le réajustement du seuil d'assujettissement à la TVA pour un meilleur rendement de cet impôt ;
 - la mise en place d'un système de suivi de la conformité fiscale des contribuables par les grandes entreprises ;
 - la modernisation des modalités de perception de certains droits de timbre ;
- **En matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale internationale**
 - L'amorce du recours aux technologies de blockchain, du big data, du data mining, et de l'intelligence artificielle pour une meilleure exploitation des données à des fins fiscales ;
 - la redéfinition de la notion d'établissement stable dans l'optique de prendre en compte le développement de l'économie numérique ;
 - le renforcement des dispositifs de taxation des flux financiers illicites ;
 - le durcissement du régime de taxation de l'exploitation illégale des ressources naturelles ;
 - l'intensification du recours aux expertises locales et internationales à travers le mécanisme « inspecteur des impôts sans frontière » ;
- **Renforcement de l'efficacité opérationnelle de l'administration fiscale**
 - L'approfondissement de la segmentation de la population des grandes entreprises pour une gestion plus efficace des risques fiscaux liés à cette catégorie de contribuables ;
 - l'optimisation de la gestion de la fiscalité des particuliers à travers la création des cellules spécialisées ;
 - l'extension de l'informatisation aux Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) afin de leur faire bénéficier des acquis de la dématérialisation des procédures fiscales ;

- l'optimisation de l'exploitation des informations partagées entre les administrations fiscales et douanières en s'appuyant sur l'application « FUSION » ;
 - l'amélioration du recouvrement des impôts et taxes grâce notamment à l'automatisation de la procédure d'Avis à Tiers Détenteur (ATD).
- **En matière de promotion économique et social**
 - La poursuite du soutien fiscal à la relance de l'activité dans les secteurs particulièrement touchés par la crise sanitaire COVID-19 ;
 - la mise en place d'un régime fiscal allégé et privilégié pour les « start-ups » porteurs de projets innovants et à fort potentiel de croissance ;
 - le renforcement de la fiscalité locale pour un financement optimal de la décentralisation ;
 - la densification de l'offre de services fiscaux en ligne ;
 - la généralisation des télé-procédures à toutes les catégories de contribuables.

1.1.2 Fiscalité de porte

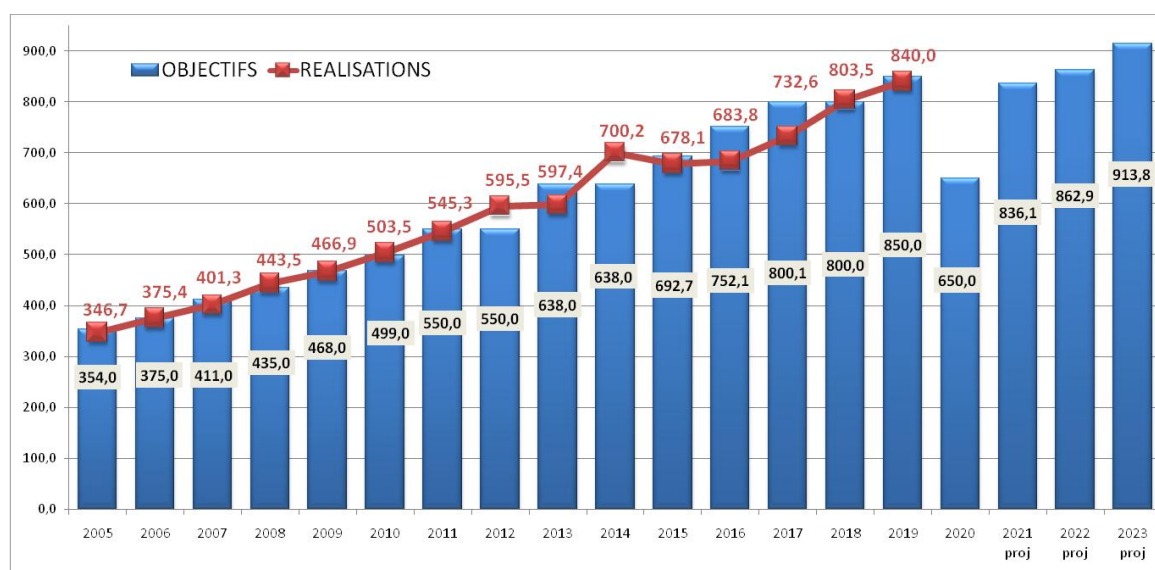
1.1.2.1 Situation de référence

Les recettes douanières concourent de nos jours à près de 20 % du budget de l'Etat. En valeur absolue, elles ont quasiment doublé en 15 ans, passant d'une réalisation de 401,3 milliards en 2007 à 840 milliards en 2019. N'eut été la COVID-19, cette tendance haussière avait vocation à se poursuivre. En valeur relative cependant, elles ont enregistré une baisse progressive, passant de 75% de contribution directe au Budget de l'Etat aux indépendances à 20% en moyenne. Elles concourent ainsi à environ 30% de l'ensemble des recettes fiscales.

En comparaison avec d'autres pays et en particulier ceux dits développés, le niveau de contribution des recettes douanières reste élevé au Cameroun. En effet, la contribution des recettes douanières oscille entre 8 à 10% dans les pays de l'Union Européenne qui taxent essentiellement les tabacs et les alcools, tandis qu'elle ne représente que 2% environ dans d'autres pays tels que les Etats-Unis et l'Ile-Maurice. Il en découle que notre politique douanière reste marquée par une dominance de la fonction fiscale qui fait encore de l'Administration des Douanes une grande pourvoyeuse de recettes budgétaires. S'il est vrai que cette option permet de mobiliser d'importantes ressources pour le fonctionnement de l'Etat et le développement du pays, il n'en demeure pas moins qu'elle peut engendrer des conséquences négatives notamment en termes de limitation du niveau des investissements, de compétitivité des produits exportés et de renchérissement du coût de la vie.

La priorité reste donc la conciliation de ces deux objectifs antinomiques en apparence, qui doivent pourtant être complémentaires. Dans ce contexte, la nouvelle vision de l'Administration des Douanes repose sur un changement de paradigme qui met en exergue son rôle économique tout en préservant les acquis de ses missions fiscales et d'assistance aux autres acteurs institutionnels et privés.

Figure 2 : Evolution des recettes douanières de 2005 à 2023 (en milliards de FCFA)



Source : MINFI/DGD

1.1.2.2 Les contraintes et difficultés

Pour relever les défis liés à la nouvelle vision de la douane, certaines contraintes doivent être prises en compte. Il s'agit notamment de :

La baisse du volume global des activités d'environ 20% du fait de la pandémie de la COVID-19. Cela concerne aussi bien les importations notamment les véhicules, les intrants brassicoles, les produits pétroliers qui constituent d'importants postes de recettes, que les exportations notamment de bois (60% environ des recettes d'exportation), d'hévéa, de coton et autres qui ont connu un important fléchissement.

Tableau 14 : Impact de la COVID-19 sur les recettes douanières

RUBRIQUES	MONTANTS (en milliard de F CFA)
I. Pertes de recettes à l'importation	-181,7
Impact de la baisse de l'activité sur les recettes	-157,2
Impact de la baisse des prix du pétrole sur les recettes du fait de la chute du fret	-20,1
Impact sur les recettes attendues des produits pétroliers importés	-4,4
II. Pertes de recettes à l'exportation (bois, etc.)	- 4,9
III- Défiscalisation des produits de lutte contre la COVID-19	-11,7
IV- Suspension des intérêts de retard pour une période de 6 mois	-7,7
TOTAL	- 206

Source : MINFI/DGD

L'importance relative de la masse de la dépense fiscale du fait notamment de l'augmentation progressive du nombre de sociétés qui bénéficient des avantages et facilités prévus dans la loi du 18 avril 2013 relative aux incitations à l'investissement

privé, de l'Accord de Partenariat Économique (APE) et des mesures de défiscalisation prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, qui réduisent sensiblement la matière taxable.

A l'observation, la dépense fiscale globale douanière culminait à 198,6 milliards en 2016. Les efforts entrepris depuis les lois de finances 2017 ont néanmoins permis de la réduire à 183,4 milliards en 2017, à 165,6 milliards en 2018 et à 157,3 milliards en 2019.

Pour l'année 2020, elle devrait se situer autour de 149,5 milliards. Elle est projetée à 142 milliards en 2021 et à 134,9 milliards en 2022, si de nouvelles exonérations ne sont pas consenties.

S'agissant spécifiquement de la dépense fiscale liée à l'Accord de Partenariat Économique signé avec l'Union Européenne, elle était de 0,3 milliard en 2016. Elle est passée à 1,8 milliard en 2017, puis à 4,8 milliards en 2018 et à près de 9 milliards en 2019. En raison de sa progressivité, la dépense fiscale induite de l'APE devrait se situer autour de 14 milliards en 2020. Elle est projetée à 21 milliards en 2021 et à 27,7 milliards en 2022.

S'agissant de la dépense fiscale découlant des exonérations sur certains produits de première nécessité ou de grande consommation tels que le riz, le poisson et le blé, la dépense fiscale est chiffrée à plus de 80 milliards par an.

La poursuite de l'industrialisation du Cameroun et des autres pays de la CEMAC avec pour conséquence l'arrêt des importations de certains biens qui constituaient d'importantes sources de recettes notamment le ciment, le fer à béton, le sucre, l'huile de palme, etc. A cet égard, il convient de noter qu'avant cette suspension, les importations de ciment généraient en moyenne 8 milliards par an. Le fer à béton rapportait quant à lui, 5 milliards annuellement. Dans le même registre, l'on peut noter que le Cameroun a importé 100 000 tonnes d'huile de palme du Gabon l'année dernière pour une valeur de près de 2,5 milliards et du clinker du Congo pour une valeur de 3 milliards, en exonération du droit de douane du fait de l'appartenance à la même Communauté économique et douanière.

L'achèvement de certains projets structurants qui ont considérablement boosté les recettes douanières durant les dix dernières années tels que les projets de la CAN et du PLANUT, ainsi que certains barrages, etc.

L'insuffisance des moyens logistiques de surveillance qui entrave les efforts de lutte contre la contrebande et contre la fraude commerciale qui continuent d'impacter négativement les recettes douanières, nonobstant les remarquables saisies opérées par l'Opération Halte au Commerce Illicite (HALCOMI). En rappel, cette Mission spéciale qui intervient sporadiquement a permis la saisie d'importantes marchandises de contrebande estimée à près de 900 millions en 2017, à 1,5 milliards en 2018 et déjà à plus de 2 milliards en 2020.

- **La chute des cours de certaines matières premières tels que le pétrole, l'hévéa, la banane** qui impacte négativement les recettes attendues des importations et des exportations.
- **La persistance de l'insécurité dans certaines régions** qui a contraint à la fermeture momentanée de certains bureaux des douanes.

1.1.2.3 Les perspectives pour la période 2021-2023

La Douane devra continuer à remplir ses missions régaliennes qui concernent la mobilisation des recettes d'une part et la régulation de l'activité économique d'autre part.

S'agissant de la mission fiscale

La Douane devra, sans remettre en cause les acquis de la facilitation, du climat social et de l'environnement des affaires, poursuivre sans faiblir ses actions de collecte et de sécurisation des recettes de l'Etat à travers notamment :

- la taxation conséquente des biens de luxe et des produits qui présentent des externalités négatives sur la santé, la moralité ou l'environnement, à travers les droits d'accises notamment ;
- la forte taxation, à l'exportation, des produits camerounais prisés à l'international, en relation cependant avec leurs cours internationaux ;
- l'installation de l'application CAMCIS (Cameroon Customs Information System) dans tous les bureaux de douane, avec en prime la diversification des moyens de paiement des droits et taxes de douane et l'informatisation de toutes les quittances de recettes et des amendes ;
- la rationalisation et la réduction de la dépense fiscale par un audit systématique de toutes les facilités douanières octroyées par secteur, et la suppression de celles qui n'ont pas atteint leur objectif initial. Un accent particulier sera mis sur le contrôle des facilités octroyées aux entreprises agréées au régime des incitations à l'investissement de l'API.

Toutefois, cette réduction de la dépense fiscale doit s'accompagner d'une véritable politique de transformation profonde de l'économie. A tout considérer, le Gouvernement devra prendre d'importantes mesures correctives ou compensatrices afin que la réduction ou la suppression des exonérations sur certains produits n'entraînent pas de monopole en faveur de certaines entreprises ou des pénuries sur le marché local. En tout état de cause, cette suppression de la dépense fiscale doit s'accompagner de l'augmentation de la production locale sur les produits concernés. A cet égard, les pistes suivantes sont proposées :

- la constitution d'un fonds spécial destiné au financement de la promotion et au développement des filières des légumineuses et des féculents. Ce fonds serait alors alimenté par les droits et taxes de douane résultant de la ré-fiscalisation progressive

de ces produits. Il pourrait faire l'objet soit d'un compte d'affectation spécial géré par un Office national des légumineuses et des féculents qui sera créé, soit être affecté au budget des Ministères chargés du développement de ces cultures.

- Le plafonnement des financements bancaires afférents aux importations de certains biens (maïs, soja, riz, etc.) ;
- La création d'un Office national de développement des filières des légumineuses et des féculents ;
- L'élaboration d'une fiscalité (interne et de porte) spécifique pour la promotion de l'agriculture ;
- L'obligation d'incorporer un certain pourcentage des produits locaux dans la production de certains biens. Il pourrait ainsi être demandé aux boulangers d'incorporer un certain pourcentage de produits locaux de substitution (farine de patate, de manioc, de maïs) dans le pain ;
- L'institution des contingentements à l'importation.

Tableau 15: Volumes et valeurs des importations de certains biens que le Cameroun peut produire facilement

PRODUITS	2018 (dépense fiscale)				2019 (dépense fiscale)				2021 (Gains attendus de la re- fiscalisation)		
	Quantité (en tonnes)	Valeur (milliards de FCFA)	MAG DDI	MAG TVA	Quantité (en tonnes)	Valeur (en milliards de FCFA)	MAG DDI (en milliards de FCFA)	MAG TVA (en milliards de FCFA)	RELEVEMENT ENVISAGE	DDI	TVA
1. POISSONS CONGELES	222 470	149,8	22,5	28,8	185 744	129,6	19,4	24,9	Hausse du droit de douane de 5% à 10% et Exo TVA	6,48	0
2. BLE	745 664	115,8	17,4	22,3	866 940	142,6	21,4	27,4	Hausse du droit de douane de 0% à A 5% et Exo TVA	7,13	0
3. MAÏS	13 711	3,6	0,5	0,7	14 627	2,2	0,3	0,4	Hausse du droit de douane de 5% à 30% et Exo TVA	0,55	0,4235
4. RIZ	595 597	152,1	22,8	29,3	905 107	231	34,6	44,5	Hausse du droit de douane de 5% à 10% et Exo TVA	11,55	0
5. TOURTEAUX DE SOJA	56 899	14,2	2,1	2,7	64 182	14,2	2,1	2,7	Hausse du droit de douane de 5% à 30% ET Exo TVA	3,55	2,7335
6. BUTANE LIQUEFIE	91 763	40,2	6	7,7	113 267	38,4	5,8	7,4	Restauration de la TVA	6,72	7,392
TOTAL GÉNÉRAL	1 726 104	475,7	71,3	91,5	2 149 867	558	83,6	107,3		35,98	10,549

Pour ce qui est de la mission économique, l'action de la Douane va s'inscrire dans les trois priorités suivantes : la protection de la société, la régulation de l'économie et l'accompagnement des opérateurs économiques.

S'agissant du pilier relatif à la protection de la société, la Douane devra, plus que par le passé, ancrer son action autour des axes suivants :

- la protection des droits de propriété intellectuelle à travers la saisie-destruction systématique des biens contrefaits aussi bien aux frontières que dans le rayon des douanes ;

- la saisie-destruction systématique des produits non conformes aux normes et spécifications camerounaises ;
- la lutte contre la criminalité transfrontalière notamment en ce qui concerne les trafics illicites des biens, des pierres précieuses, les transferts de fonds et devises, en relation avec les autres administrations et organisations compétentes.

S'agissant du pilier relatif à la régulation de l'activité économique, l'action de la Douane devra se matérialiser par les réalisations suivantes :

- la révision du tarif extérieur commun (TEC) afin de permettre une taxation plus accrue des biens importés massivement alors que le Cameroun en produit ou dispose des infrastructures et capacités réelles de production. A cet égard, une cinquième catégorie pourrait être créée en faveur des marchandises produites en grande quantité par les pays de la CEMAC et qui sont particulièrement affectées par les importations, ainsi que celles qui, bien qu'existantes en abondance, ne sont pas exploitées en raison des importations bon marché telles que le clinker ;

Tableau 16 : Volumes et valeurs des biens importés que le Cameroun peut produire

Quantité (en tonne) Valeur (en milliard de F CFA)	2017		2018		2019		2020 (jan à mars)		Total	
PRODUITS	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
1. Poissons congelés	184 762	112,7	222 470	149,8	185 744	129,6	57 008	38,9	649 984	431,0
2. Riz	757 421	190,9	595 597	152,1	905 107	231,0	115 293	32,8	2 373 417	606,7
3. Blé	683 778	103,6	745 664	115,8	866 940	142,6	249 425	41,4	2 545 807	403,5
4. Maïs	45 968	5,8	13 711	3,6	14 627	2,2	473	0,3	74 779	11,9
5. Gruaux et semoules de maïs	20 336	6,0	13 559	3,8	25 171	6,7	5 222	1,3	64 288	17,8
6. Tourteaux de soja	43 979	9,7	56 899	14,2	64 182	14,2	7 580	1,7	172 640	39,9
7. Huile de palme brute	50 812	29,9	53 051	23,3	50 594	19,6	17 152	6,9	171 609	79,8
8. Huile de palme raffinée	4 694	5,0	4 173	3,3	5 094	3,0			13 962	11,4
9. Sucre	124 620	42,6	86 975	24,3	62 956	16,7	15 575	3,9	290 126	87,5
10. Jus de fruits	2 933	1,7	2 885	2,7	3 879	3,6	386	0,4	10 083	8,5
11. Clinker	1 925 574	69,1	1 970 774	74,6	2 181 003	80,1	550 865	19,3	6 628 216	243,1
12. Butane liquéfié	190 250	35,9	91 763	40,2	113 267	38,4	24 037	8,9	419 317	123,4
13. Savon	3 599	3,1	4 628	3,3	3 818	2,9	584	0,5	12 629	9,8
14. Préparations alimentaires pour animaux	12 312	6,7	13 678	8,5	14 347	9,3	2 855	1,8	43 193	26,2
15. Lait et crème de lait	15 734	23,8	18 019	28,4	14 320	24,2	6 086	10,9	54 159	87,3
16. Papiers et cartons	63 828	32,3	53 559	30,4	65 163	34,3	14 955	7,8	197 505	104,9
17. Emballage en matières textiles	7 384	8,1	6 799	8,2	2 531	3,9	888	1,9	17 601	22,0
18. Articles de friperie	76 516	40,5	76 284	42,7	72 889	39,3	19 256	10,5	244 945	133,1
19. Meubles en bois	7 119	5,5	8 486	6,8	9 576	7,1	2 161	1,4	27 342	20,8
Total général	4 221 618	732,9	4 038 975	736,2	4 661 208	808,8	1 089 801	190,6	14 011 601	2 468,5

Source : MINFI/DGD

- la mise en œuvre des mesures de sauvegarde prévues notamment par les accords de l'OMC afin de protéger les secteurs d'activités qui souffrent d'une concurrence déloyale des produits importés, lesquels bénéficient généralement des subventions et d'autres formes de soutien dans leur pays d'exportation. A cet effet, les valeurs minimales, les mesures antidumping et les mesures compensatrices seront

systématiquement utilisées pour rétablir la saine concurrence entre les producteurs locaux et les importateurs ;

- le maillage complet des frontières et l'utilisation des instruments modernes d'inspection et de surveillance (drones, caméras, kits d'analyse, scanners, ponts bascules, etc.) pour lutter contre la contrebande, la contrefaçon et toutes les autres formes de commerce illicite qui nuisent considérablement aux activités des sociétés citoyennes ;
- le contrôle systématique des transactions financières effectuées par les opérateurs économiques avec l'étranger dans le cadre du commerce extérieur afin d'assurer le rapatriement effectif des devises issues des exportations et la sortie frauduleuse des fonds.

S'agissant du pilier relatif à l'accompagnement des opérateurs économiques, la Douane mettra en œuvre les actions suivantes :

- l'octroi des régimes douaniers économiques appropriés aux entreprises citoyennes en vue d'accroître leur productivité et leur capacité en matière d'exportation notamment ;
- la poursuite de la réduction des délais de passage, notamment par la liquidation des frais et honoraires de l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique et de dédouanement par la déclaration en détail ;
- la mesure des délais de passage des marchandises, respectivement pour tous les acteurs de la chaîne de dédouanement, dans l'optique notamment de la suppression des formalités processuelles non essentielles et des faux frais supportés par les opérateurs économiques ;
- l'organisation et l'animation des centres d'écoute et de conseils aux entreprises ;
- le réaménagement des procédures d'encadrement des contrôles douaniers et du contentieux douanier en vue d'une meilleure garantie des droits des contribuables.

A court terme et particulièrement pour l'année 2021, la mobilisation des recettes douanières sera recherchée à travers :

- l'accompagnement du commerce licite à travers un maillage complet des frontières pour empêcher toute entrée frauduleuse de marchandises sur le territoire, qui nuirait aux activités des entreprises qui accomplissent régulièrement leurs formalités de dédouanement. A cet égard, le dispositif de surveillance de l'espace économique national devrait être amélioré à travers notamment l'acquisition des moyens logistiques et de contrôle des marchandises (kits pour tests, laboratoires, chiens, motocycles et véhicules adaptés pour les unités de surveillance), en vue de lutter efficacement contre les trafics illicites ;

- l'élargissement de l'assiette fiscale à travers notamment la révision de la politique de taxation de certains biens dans la perspective soit de décourager progressivement leur importation, soit de favoriser leur transformation locale avant exportation, soit de limiter leur forte consommation en raison de leurs conséquences néfastes sur la santé et l'environnement, soit d'accroître les ressources autonomes d'accompagnement de la décentralisation et de la Couverture Santé Universelle. A cet égard, il est envisagé : un relèvement du taux du droit d'accises spécial destiné aux collectivités territoriales décentralisées pour le financement des activités de traitement des ordures (besoin d'évaluation de l'impact) ; la suppression du taux réduit du droit de douane de 5 % et de l'exonération de la TVA prévus par la loi de finances de l'exercice 2007 pour le maïs et le soja (il est temps que les producteurs d'aliments pour animaux produisent localement les intrants nécessaires (tourteaux, maïs, soja, etc.), un ajustement du taux du droit de douane de 5 % à 10 % pour le riz et le poisson, et de 0 % à 5 % pour le blé, le réajustement du droit de sortie sur le bois exporté en grume pour le porter de 35 % à 50 % ;
- l'amélioration du dispositif de prise en charge des marchandises à travers l'utilisation des techniques de gestion des risques intégrées dans la nouvelle application CAMCIS (Cameroon Customs Information System) ;
- la gestion coordonnée des frontières avec les pays voisins et une mutualisation des informations relatives au commerce extérieur intra régional ;
- la mise sur pied d'un fichier de la valeur et d'une base de données sur l'origine qui constituent des instruments essentiels pour l'application des accords commerciaux préférentiels signés avec l'Union Européenne (APE) et l'Union Africaine (ZLECAf) notamment ;
- la mise sur pied d'un système innovant de suivi des couvertures budgétaires des opérations douanières effectuées dans le cadre des marchés publics ;
- l'apurement systématique des soumissions d'enlèvement direct et des acquits-à-caution souscrits en douane dans les délais prescrits ;
- la réduction de la dépense fiscale induite des biens que le Cameroun est susceptible de produire facilement tels que le maïs, le riz, le blé, le soja, etc. ;
- l'audit général des exonérations douanières existantes et la suppression de celles qui, soit n'ont pas produit le résultat escompté, soit constituent un obstacle pour le développement local des filières de production de certains biens ;
- un meilleur encadrement juridique des contrôles douaniers par la loi et des opérations de change afin de mieux protéger les droits des contribuables d'une part, et limiter les sorties illégales de devises d'autre part ;
- le renforcement des leviers de promotion de l'éthique et de la gouvernance en douane.

1.1.3 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales représentent toutes les recettes qui ne sont liées ni à un impôt ni à une taxe. Dans la nomenclature budgétaire de l'Etat, elles sont réparties en huit catégories : les droits et frais administratifs, les ventes et accessoires de biens, les ventes de prestation de services, les loyers des immeubles et revenus des domaines, le droit de passage du pipeline, les produits financiers à recevoir (dividendes et recettes assimilées), les cotisations aux caisses de retraite et protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des APU, les amendes condamnations pécuniaires et autres produits et profits divers.

1.1.3.1 Situation de référence

Pour l'exercice 2019, sur un objectif de 200 milliards prévu dans la loi de finances, la performance globale enregistrée dans l'exécution de ces recettes est de 158,6 milliards, soit un taux de réalisation 79,3%. Elles baissent de 41,6 milliards par rapport à 2018 où elles se situaient à 191,5 milliards.

Tableau 17 : Situation des recettes non fiscales en 2019

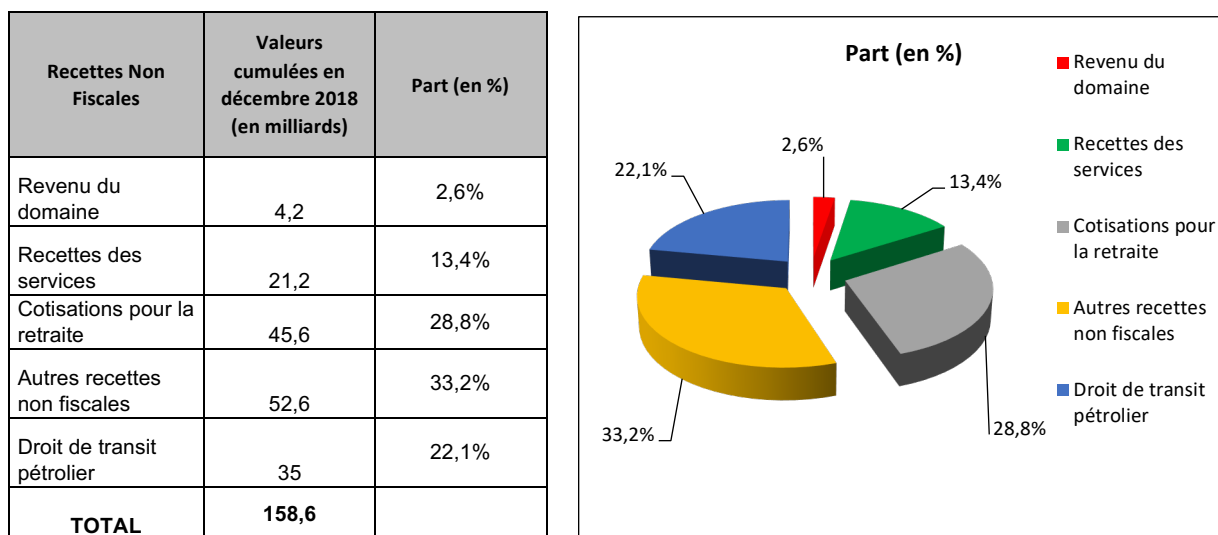
Type de recettes non fiscales	Montant loi de finances 2019	Réalisation 2019	Écart de réalisation	Taux de réalisation
Revenu du domaine	5,0	4,2	-0,8	84,0%
Recettes de services	55,0	21,2	-33,8	38,5%
Cotisation à la retraite	45,0	45,6	0,6	101,3%
Droit de transit pétrolier	30,0	35,0	5	116,7%
Autres recettes non fiscales	65,0	52,6	-12,4	80,9%
Total	200,0	158,6	-41,4	79,3%

Source : MINFI

Cette sous performance est principalement imputable :

- Aux recettes de services, dont le taux de réalisation est de 38,5 %, en baisse de 16,5 milliards par rapport aux réalisations de 2018. Cette baisse s'explique par la faible opérationnalisation des régies de recettes et l'absence d'obligation de résultats pour les acteurs chargés du recouvrement desdites recettes.
- Aux autres recettes non fiscales qui, avec un taux de réalisation de 80,9 %, sont en baisse de 17,6 milliards par rapport à l'exercice 2018. Cette baisse s'explique essentiellement par la faible mobilisation des dividendes des actions et participations de l'Etat qui, représentent une part importante des produits financiers à recevoir. Ainsi, sur un objectif de 53 milliards en 2019, ces dividendes affichent une réalisation d'environ 12 milliards à fin décembre 2019, soit un taux de réalisation de 21,94%. Cette situation alimente des inquiétudes sur la contribution des entreprises publiques à la création de la richesse nationale.

Figure 3 : Poids des composantes des recettes non fiscales en 2019



Source : MINFI/DGB-DGTFCM

Malgré cette tendance baissière, certaines recettes non fiscales ont enregistrées de bonnes performances en 2019, notamment : les droits de transit pétrolier dont le recouvrement est de 35 milliards (116,7% par rapport à la loi des finances), en hausse de 5,5 milliards par rapport à 2018. Il en est de même des cotisations pour la retraite dont le couvrement se situe à 45,6 milliards (soit 101,3% par rapport à la loi des finances), bien que connaissant une baisse de 2,5 milliards par rapport aux réalisations 2018. Cependant ces performances n'ont pas été suffisantes pour inverser la tendance baissière des recettes non fiscales. A la fin du premier trimestre 2020, on a enregistré une collecte de 28,0 milliards contre 36,8 milliards en 2019, soit une baisse de 8,8 milliards. Cette baisse s'est poursuivie au mois d'avril 2020 avec 41,3 milliards de recettes collectées contre 47,5 milliards en 2019. Ces chiffres montrent que la tendance des recettes non fiscales est baissière par rapport à l'année précédente où on a obtenu une collecte de 158,6 milliards. Dans un contexte de crise sanitaire et sous la contrainte du ralentissement de l'activité économique actuel, des efforts considérables seront nécessaires pour atteindre l'objectif annuel de 204 milliards assigné auxdites recettes pour l'exercice budgétaire de 2020.

Tableau 18 : Evolution des recettes non fiscales entre 2017 et 2020

RNF	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2017	8,6	16,8	25,9	39,4	49,2	57,8	62,5	76,5	90,3	101,7	111	148,4
2018	9,2	20,8	39,7	54,4	62,9	78,8	87,9	105	147,3	156,6	166,6	191,5
2019	14,1	24,3	36,8	47,5	53,0	71,1	81,7	93,3	103,5	115,8	134,3	158,6
2020*	6,9	11,4	28,0	41,3	55,0*	69,2*	77,4*	91,6*	113,7*	124,7*	137,3*	166,2*

Source : MINFI, (*projections)

1.1.3.2 Contexte et contraintes de la mobilisation

La mobilisation des ressources non fiscales fait l'objet de nombreux défis parmi lesquels:

- la non-actualisation du fichier desdites recettes, la faible opérationnalisation des régies de recettes ;
- la multiplicité des acteurs en charge de l'émission des recettes non fiscales ;
- l'absence d'un mécanisme de coordination de l'émission des recettes non fiscales ;
- l'absence des procédures et des supports d'émission des recettes non fiscales;
- l'absence de texte juridique unique qui encadre l'émission des recettes non fiscales;
- l'absence d'obligation de résultats pour les acteurs chargés du recouvrement desdites recettes et la qualification insuffisante des agents des services financiers;
- l'absence d'une plateforme de coordination des administrations et structures en charges de la collecte et de la gestion desdites recettes.

Sur ces trois dernières années, la contribution des recettes non fiscales dans le financement du budget de l'État n'excède pas 4%. Une faiblesse que le Gouvernement s'est engagé à corriger en se fixant pour objectif de faire passer le recouvrement desdites recettes de 158,6 milliards en 2019 à 204 milliards en 2020 et 213,8 milliards en 2021.

En effet, de nombreuses niches de ressources et d'opportunités de recettes non fiscales existent, mais restent encore insuffisamment exploitées. Il faudrait impérativement trouver des méthodes novatrices de gestion desdites recettes, qui permettent de valoriser l'important potentiel que l'Etat a, en matière de ressources non fiscales.

Tableau 19 : Projections des recettes non fiscales en 2020-2023

Année	2020	2021	2022	2023
Prévisions des recettes non fiscales (En milliard)	204	213,8	220,6	233,7
Contribution par rapport aux ressources internes (%)	6,91	6,18	6,02	5,87
Contribution par rapport aux ressources totales (%)	4,33	4,64	4,56	4,48

Source : MINFI

Ce processus d'amélioration du recouvrement des recettes non fiscale sera sans doute complexe du fait du grand nombre de recettes dans cette catégorie, qui sont aujourd'hui répartis selon des modalités variées aux différentes administrations. C'est pourquoi la participation de tous les acteurs revêt une importance cruciale pour entreprendre les réformes dans ce domaine et prendre les décisions qui s'imposent.

Un cadre de concertation est donc indispensable pour coordonner les initiatives des différents acteurs de la chaîne du recouvrement. Au regard de ce tableau qui fait ressortir la nécessité d'accomplir des efforts supplémentaires de recouvrement, le Gouvernement a inscrit au titre des actions spécifiques retenues dans le plan d'actions 2020, l'élaboration d'une stratégie efficace du suivi et de gestion des recettes non fiscales.

1.1.3.3 Les objectifs

Les objectifs de politique budgétaire en matière de mobilisation des recettes non fiscales exigent de la part des administrations génératrices, des efforts importants pour redynamiser le suivi de ces recettes, afin d'améliorer leur contribution dans budget de l'Etat.

I.1.3.4 Les Perspectives 2021-2023

Au cours du triennat 2021-2023, plusieurs actions sont envisagées notamment :

- L'actualisation du fichier des recettes non fiscales, la codification et la réévaluation de la grille tarifaire par catégorie et par type ;
- La coordination de l'ensemble des activités d'émission et de recouvrement des recettes non fiscales par les services compétents du ministère des finances en collaboration avec les administrations génératrices, et l'élaboration d'un manuel de procédures en matière de gestion desdites recettes non fiscales ;
- La Synchronisation et l'enchaînement des processus d'émission, de traitement, de comptabilisation et le recouvrement des recettes non fiscales à travers la conception des supports d'émission adaptés par type, et la mise en place d'une plateforme de suivi des performances de recouvrement ;
- La proposition des mesures nouvelles sur ces recettes dans les projets de lois de finances visant l'élargissement de l'assiette ;
- La conception d'un répertoire du portefeuille de l'Etat comportant les Etablissements publics et les sociétés à capitaux publics ou mixtes pouvant dégager des excédents budgétaires, afin de permettre l'établissement des supports individualisés selon la fréquence de survenance des dividendes ;
- La réalisation d'un audit du dispositif actuel de collecte et de suivi des recettes affectées;
- Le renforcement des capacités fonctionnelles et organisationnelles du personnel du MINFI et des administrations génératrices, afin de permettre la collaboration harmonieuse en matière d'organisation, de la centralisation ; et de la gestion des recettes non fiscales ;
- La redynamisation du suivi des régies des recettes non fiscales à travers l'évaluation des performances de recouvrement par administration génératrice, la révision des stratégies sectorielles de recouvrement, la définition des normes de rendement et l'amélioration la qualité des prévisions.

I.2 Les dépenses

Alors que la politique de la dépense envisagée au début de l'année 2020 reposait sur la rationalisation et la maîtrise du déficit, afin de permettre la poursuite de la mise en œuvre harmonieuse et efficace de la stratégie nationale de développement orientée vers l'émergence à l'horizon 2035, un choc extérieur inattendu est venu compromettre les affectations initiales des ressources, et par ricochet de résultats anticipés.

En effet, la survenue de la pandémie de la COVID-19 dans un contexte assez difficile, a remis en cause les perspectives budgétaires de l'exercice 2020. D'un niveau de 2,1% du PIB initialement projeté pour 2020, le déficit budgétaire est aujourd'hui révisé à 4,5%. La nécessité d'une réaction à la fois sanitaire, économique et sociale du Gouvernement a entraîné la réorientation des priorités et une réduction des dotations budgétaires des programmes ministériels au profit du fonds spécial de solidarité et de lutte contre le coronavirus. De même les pertes de recettes dues aux allègements fiscaux, en lien avec le nécessaire soutien de l'activité économique ont fini par imposer une restriction de la dépense et partant une

suppression ou mieux encore, un report de plusieurs actions pourtant prévues par le Gouvernement en 2020.

Dans un tel contexte, les contraintes de la dépense publique déjà posées dans le Document de Programmation Economique et Budgétaire (DPEB) 2020-2022, se sont dès lors resserrées. Une perspective de recettes plus faibles oblige à améliorer l'efficacité de la dépense publique, avec pour soucis la prise en charge des efforts sanitaires et économiques liés à la lutte contre la COVID-19 et la nécessité d'une réponse appropriée à certaines contraintes persistantes liées :

- au contexte sécuritaire national, notamment la reconstruction des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et l'opérationnalisation du Comité de Désarmement, Démobilisation et Reconstruction ;
- au renforcement du processus de décentralisation, particulièrement la mise en place des régions ;
- à certains engagements sportifs internationaux, avec l'organisation du CHAN et de la CAN 2021 au cours du triennat ;
- à la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations et à l'introduction de la biométrie dans la gestion et le suivi des ressources humaines de l'Etat ;
- à plusieurs autres dépenses incompressibles qui alourdissent la charge budgétaire et contribuent à creuser l'endettement de l'Etat ;
- à la mise en place de la couverture sanitaire universelle ;
- et enfin à la poursuite de certains grands projets, à l'effet de retrouver à brève échéance le sentier de l'émergence économique.

C'est dire que la logique qui gouvernera la dépense publique au cours des trois prochaines années, au-delà des impératifs sanitaires et de résilience économique, restera fondée sur la consolidation budgétaire et l'efficacité de l'action de l'Etat, avec l'accompagnement des partenaires économiques et financiers du Gouvernement. Mais dans cette perspective, il sera particulièrement pris en compte le souci de préserver les acquis du PEF en matière de protection des couches sociales vulnérables, et de maîtrise de l'endettement.

I.2.1 Cas des dépenses permanentes de personnels

I.2.1.1 Situation de référence

Le niveau de l'effectif des agents publics soutenable par le budget de l'Etat s'apprécie par rapport à un indicateur spécifique qui fait l'objet d'un suivi particulier : le ratio de soutenabilité de la masse salariale. Cet indicateur qui met en relation la dépense globale des personnels de l'Etat et le volume des recettes fiscales mobilisées, permet d'évaluer le seuil acceptable desdites dépenses en fonction des capacités de mobilisation des recettes fiscales de l'économie. Dans le cadre des critères de convergence économique, la norme communautaire dans la zone CEMAC fixe le plafond du ratio soutenabilité à 35%, c'est pourquoi, l'évolution des dépenses de personnel ne devra pas dépasser celle des recettes mobilisées. L'étude sur la soutenabilité de la masse salariale, révèle qu'entre 2006 et 2017, le volume des salaires payés a connu une progression annuelle plus rapide (7,8%) que la croissance moyenne des recettes fiscales (7,5%). Cette situation a

contribué à dégrader le ratio de soutenabilité qui est passé de 34,7% en 2006 à 38% en 2017.

De 38,0% en 2017, ce ratio s'est établi à 37,4% au terme de l'année 2019 malgré un volume important de nouvelles prises en charge (25 118), traduisant ainsi le résultat des efforts consentis dans le suivi rigoureux de la dépense salariale et la mise en œuvre des mesures d'assainissement du fichier solde pour contenir la progression de la masse salariale. Toutefois, après cette légère amélioration, ces efforts doivent être renforcés surtout dans le cadre de la planification des recrutements. En effet, alors qu'une baisse des recettes fiscales est inévitable du fait de la crise sanitaire en cours, l'effectif des personnels recrutés par voie de concours spéciaux (non encore pris en solde), a fortement augmenté en 2019 et au cours des cinq premiers mois de l'année 2020. Ce qui va induire dans les années à venir une hausse de la masse salariale compromettant ainsi les capacités de notre économie à respecter le plafond de 35,0% de ratio de soutenabilité fixé par la CEMAC dans le cadre de la surveillance multilatérale au niveau communautaire.

De même, il faut noter l'absence d'une harmonisation réelle des informations entre le système actuel de gestion de ces ressources humaines (SIGIPES I) et le système de gestion des dépenses salariales (ANTILOPE), notamment concernant la synchronisation des informations sur la carrière des personnels de l'Etat et les dépenses conséquentes ; cela conduit inéluctablement à l'accumulation de la dette salariale des agents publics vis-à-vis de l'Etat. A cela, s'ajoute le problème de la répartition globale des effectifs en fonction des besoins réels avec le recours systématique aux recrutements. En effet, les déficits de personnels observés dans certaines structures ne sont pas mis en relation avec les surplus observés dans d'autres. La nécessité d'une vision d'allocation optimale des ressources humaines s'impose car le recours systématique aux recrutements contribue à l'augmentation des dépenses salariales.

Tableau 20: Répartition des masses salariales et des effectifs par secteur (mars 2020)

<i>Secteurs</i>	<i>Effectif</i>	<i>Masse salariale permanente (hors rappels)</i>	<i>Poids des effectifs</i>	<i>Poids de la masse salariale</i>
Admin. générale et financière	31 683	4 011 692 380	9,40%	5,57%
Culture, sports et loisirs	6 488	1 598 115 085	1,93%	2,22%
Défense et Sécurité	90 289	18 507 099 249	26,79%	25,71%
Développement Social et Emploi	5 562	1 048 544 511	1,65%	1,46%
Education	152 441	36 912 841 390	45,23%	51,29%
Gouvernance	10 476	2 162 915 343	3,11%	3,01%
Industries et services	3 409	607 750 623	1,01%	0,84%
Infrastructures Productives	6 755	1 231 622 543	2,00%	1,71%
Santé	16 703	2 932 598 922	4,96%	4,07%
Secteur rural	10 587	1 847 608 534	3,14%	2,57%
Souveraineté	2 654	1 113 281 488	0,79%	1,55%
TOTAL	337 048	71 974 070 068	100%	100%

Source : MINFI/DDPP

1.2.1.2 Contraintes et défis

La contrainte principale relative aux dépenses de personnels réside dans la maîtrise des effectifs, et l'orientation des recrutements qui doivent prendre en compte à la fois les déficits observés dans les secteurs prioritaires et les profils des agents à recruter. Par ailleurs, les préoccupations majeures qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans les plans de recrutement, demeurent la soutenabilité budgétaire des besoins retenus et la gestion des allocations effectives desdits personnels aux administrations demanderesse. En outre, la faiblesse du système d'information actuel constitue un obstacle au renforcement de la responsabilisation des administrations sectorielles dans le cadre de la déconcentration de la gestion des ressources humaines et de la solde.

1.2.1.3 Objectifs

Au cours de trois prochaines années, il sera question de poursuivre avec les mesures de rationalisation des dépenses de personnels amorcées en 2018. Elles demeurent principalement axées sur l'assainissement continu du fichier solde de l'Etat, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et du système d'information y relatif, la maîtrise de la dette salariale, ainsi que l'organisation de la fonction publique locale. De même, en ce qui concerne les recrutements des personnels de l'Etat, les priorités devront concerner les domaines comme **la Santé, l'agriculture, la production animale, la recherche et la production minière, les télécommunications, la météorologie, le cadastre, l'urbanisme, les affaires sociales, etc. (sélectionner à partir des priorités du chapitre 3)**. De même, la mise en place du nouveau système d'information de gestion du personnel et de la solde, le SIGIPES II sera accélérée au cours du triennat.

1.2.1.4 Perspectives 2021-2023

Les actions retenues dans le cadre de l'orientation budgétaire relative aux dépenses de personnel concernent :

- **La poursuite de l'assainissement continu du fichier solde de l'Etat** en collaboration avec toutes les parties prenantes pour s'assurer de la qualité et la soutenabilité de la masse salariale supportée par le budget de l'Etat ;
- **L'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat, notamment la** maîtrise des effectifs et la gestion rationnelle des ressources humaines de l'Etat. A ce sujet, la refonte du plan de recrutement permettra de mettre en cohérence les objectifs de développement économique du pays et le renforcement des mécanismes de suivi de la déconcentration de la gestion des ressources humaines ;
- **La gestion de la dette salariale** à travers l'évaluation de son niveau actuel, la mise en place d'un schéma d'apurement, ainsi qu'un mécanisme devant permettre de réduire son accumulation ;
- **La mise en place d'une fonction publique locale** pour assurer une meilleure gestion des compétences transférées aux CTD.

1.2.2 Les autres dépenses courantes

1.2.2.1 Situation de référence

Un certain nombre d'actions sont envisagées au cours de l'exercice 2020, à l'effet de faire face à certaines pesanteurs qui empêchent encore une amélioration de la qualité de la dépense courante hors salaire. L'objectif ici est de contenir son volume, d'améliorer sa qualité et de contribuer plus significativement à l'efficacité des politiques publiques. L'observation faite au terme des cinq premiers mois de l'exercice 2020 permet de constater que la plupart de ces actions gagneraient encore à être renforcées. En effet, les faiblesses persistent et concernent presque toutes les natures de dépenses, bien que

certaines soient plus préoccupantes, compte tenu de l'ampleur de la déperdition qu'elles occasionnent ou du niveau d'effort budgétaire qu'elles requièrent du Gouvernement pour les satisfaire.

Une dépense des biens et services toujours maitrisable, mais et dont la qualité reste à améliorer. Le poids de ces dépenses dans les dépenses totales a légèrement diminué entre 2018 et 2019, passant de 18,4% à 17,5%. Cette évolution s'explique par les résultats positifs obtenus avec les efforts de réduction du train de vie de l'Etat au sein des administrations, ainsi que le renforcement de la régulation budgétaire. Cependant, leur qualité demeure préoccupante.

Un volume des dépenses exécutées en procédures dérogatoires encore difficile à maitriser, malgré quelques avancées concernant certaines d'entre elles. Il s'agit des dépenses qui sont effectuées en dehors de la procédure classique engagement-liquidation-ordonnancement- paiement, puisqu'elles se limitent au paiement et nécessitent toujours une mise des crédits à la disposition de l'ordonnateur (déblocages de crédits, avances de trésorerie, régies d'avances). Les actions menées au cours des deux dernières années n'ont pas suffisamment permis de les réduire dans l'exécution du budget. Leur volume a une fois encore augmenté, passant de 276,154 milliards en 2018 à 282,1 milliards en 2019. Ces procédures portent atteintes à la qualité de la dépense, perturbent la gestion de la trésorerie et obèrent la sincérité de la comptabilité de l'Etat. Si certaines d'entre elles, comme celles exécutées par régies d'avance ont augmenté entre 2018 et 2019, on note néanmoins des avancées pour d'autres, à l'instar des déblocages de crédits au sein des administrations ou de celles exécutées en engagements provisionnels qui baissent de 53,6 milliards au cours de la même période.

Des comptes d'affectation spéciale désormais conformes à la réglementation, mais qui peinent à financer les politiques publiques dédiées, du fait d'une incapacité des administrations à collecter suffisamment les recettes y relatives.

Afin de se conformer aux dispositions de la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, les comptes d'affectation spéciale ont été réformés dès l'exercice 2020, de façon à ne maintenir dans ce statut que ceux desdits comptes qui n'étaient pas financés exclusivement par les ressources du budget général. Parallèlement à cela, ceux qui ont été maintenus ont été contraints de ne fonctionner que sur la base de leurs recettes propres.

Au terme des trois premiers mois de l'exercice et à la lumière du tableau ci-dessous, il ressort que la plupart des CAS ne parviendraient pas à collecter suffisamment des recettes; Ce qui pourrait empêcher les administrations concernées à atteindre les résultats attendus d'elles dans la mise en œuvre des politiques publiques que lesdits comptes sont censé financer. En effet, il est constaté que huit comptes d'affectation spéciale sur neuf n'ont pu collecter une recette correspondant à la moitié de leur objectif ; trois CAS n'enregistrent d'ailleurs aucune recette au terme du trimestre. Ceci témoigne de l'effort qui reste à faire pour libérer le budget de l'Etat du poids de ces dépenses particulières.

Tableau 21 : Situation des ressources des CAS (Montant en milliers de F CFA)

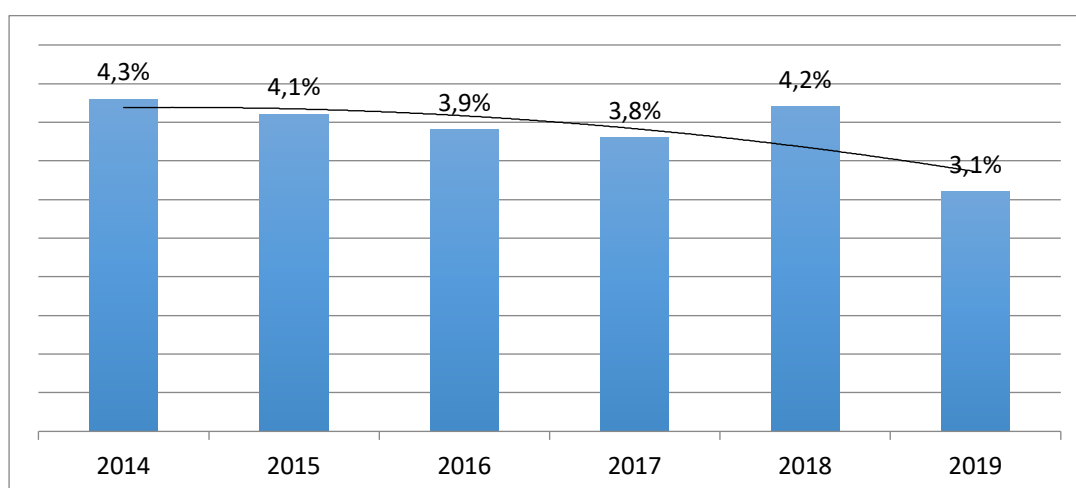
Intitulé du CAS	Réalisations Ressources 2018	Estimations Ressources 2019	Recettes attendues au 31/03/2020	Recettes collectées au 31/03/2020	TX de réalisation
Fonds spécial des Télécommunications	18 555 764,7	18 418 194,5	7 500 000	3 000 000	40,0%
Compte d'affectation spéciale pour le développement du secteur postal	383 500	993 269,5	250 000	118 812	47,5%
Compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'assainissement	493 295,012	461 553,4	125 000	0	0,0%
fonds spécial des activités de sécurité électronique	0	0	375 000	0	0,0%
fonds spécial de protection de la faune	203 255,5	239 583	125 000	3 000	2,4%
Compte d'affectation spéciale pour le soutien de la politique culturelle	771 108,5	1 012 440	250 000	0	0,0%
Compte d'affectation spéciale pour le soutien et le développement des activités de tourisme et de loisirs	771 252	1 250 000	250 000	35 696	14,3%
Fonds national de l'environnement et du développement durable	1 364 177,2	671 120	300 000	207 940	69,3%
Fonds spécial de développement forestier	-	-	750 000	314 925	42,0%
Total	25 208 404,9	26 546 160,4	6 925 000	3 680 373	53,14%

Source : MINFI/DPB

Un niveau de subventions aux Établissements Publics de plus en plus maîtrisé

Bien que des efforts soient faits pour réduire le niveau de subventions allouées aux Établissements Publics lors de la préparation des lois de finances, de nombreux dérapages sont encore observés au cours de l'exécution du budget de l'Etat.

Figure 4 : Évolution des subventions (hors SONARA) de 2014 à 2019



Source : DGB

Le graphique ci-dessus montre que le montant alloué au titre des subventions par rapport à l'enveloppe totale des dépenses primaires (hors mis la subvention au profit de la SONARA

dans le cadre du soutien des prix des hydrocarbures à la pompe) représente 3,1% en 2019, en diminution de 0,24 point en moyenne annuelle depuis l'exercice 2014, traduisant ainsi un effort de maîtrise de ce poste de dépenses sur cette période lors de l'élaboration des lois de finances.

Par contre, lors de l'exécution du budget, ce poste de dépenses a toujours posé un problème d'exhaustivité compte tenu des nombreuses interventions spéciales en faveur de certains Etablissements Publics. Ces appuis ponctuels non négligeables, compte tenu de leur volume, sont généralement prélevés dans l'enveloppe dédiée aux dépenses de biens et services. Cette situation contribue significativement à entretenir un déséquilibre permanent de nos finances publiques.

Une adhésion aux Organisations Internationales, dont la prise en charge perturbe encore l'exécution du budget, malgré des efforts pour un meilleur suivi des conventions y relatives

L'adhésion de notre pays à une organisation internationale entraîne des dépenses en termes de cotisations comme Etat membre. De nombreuses adhésions sont faites sans avoir suivi la procédure en vigueur, principalement l'autorisation nécessaire à cet effet et sans aucune remontée de l'information sur notre adhésion ; notamment sur le niveau de contribution attendu annuellement par organisation. Les administrations fournissent depuis deux ans au moment de la préparation du budget les informations relatives aux conventions relevant de leurs secteurs respectifs et auxquelles notre pays est partie. Mais il reste encore difficile d'élaborer des prévisions objectives, en raison du manque d'exhaustivité et/ou de la mauvaise qualité de l'information portant sur les niveaux de contribution attendues et des arriérés du Cameroun.

La conséquence reste l'accroissement sans cesse du nombre de requêtes de la part des organisations internationales qui perturbent l'exécution du budget, sans oublier le mauvais impact sur l'image du pays en cas de non-respect des engagements souscrits.

Une forte pression des entreprises publiques sur le budget de l'Etat

En effet, bien qu'étant autonomes, les entreprises publiques en cours d'année, sollicitent de façon récurrente le budget de l'Etat pour des appuis ponctuels et pour des montants assez élevés sans que ceux-ci aient été prévus dans le budget initial, alors même que la vocation originelle est plutôt le reversement des dividendes pour financer le budget de l'Etat et non l'inverse. Cette situation non seulement crée un effet d'éviction sur des activités budgétisées, mais surtout entraîne une détérioration du solde budgétaire. Il est important de relever que lesdits appuis ne constituent pas une augmentation du capital de ces entreprises. C'est le cas notamment de : CAMAIR-CO, SONARA, PAD, PAK, SODECOTON, CAMTEL, CAMPOST, CRTV, SOPECAM, PAMOL, Imprimerie Nationale, CNIC CDC, etc. C'est dans ce sens que la réforme des entreprises et établissements publics en cours est porteuse d'espoirs. En effet on note la promulgation des lois n° 2017/010 et 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général respectivement des établissements et entreprises publiques. Ces lois sont complétées par le décret n° 2019/320 du 19 juin 2019 précisant leurs

modalités d'application et qui fixent les catégories de ces entités, la rémunération, les indemnités et les avantages de leurs dirigeants. Les arrêtés n° 00000200/MINFI et 00000201/MINFI du 4 mai 2020 portant classification respectivement des établissements publics et des entreprises publiques parachèvent cette réforme qui devrait permettre d'améliorer la gouvernance au sein de ces entités.

Une importante dette flottante de l'Etat générée au sein des collectivités territoriales décentralisées, des entreprises et établissements publics qu'il faudra payer.

Il s'observe une importante dette, couplée à des arriérés au sein de ces structures dus, soit aux engagements pris au-delà des prévisions budgétaires annuelles, soit à des dépenses liées à la rémunération des dirigeants et autres personnels ou alors à la prise d'intérêts au-delà des capacités de ces entités. Cette situation est préjudiciable à nos finances publiques et emporte un important risque budgétaire pour l'Etat qui peine à subventionner ces entités ou à couvrir les garanties de leur endettement.

1.2.2.2 Les contraintes et les défis

Le budget de l'Etat continuera à faire face à un certain nombre de contraintes au cours du triennat :

Une dépense sécuritaire difficilement prévisible, compte tenu de l'engagement de nos forces de défense sur plusieurs théâtres d'opérations.

Un soutien du prix de carburant à la pompe en baisse, mais qui devrait rapidement remonter au cours du triennat

Au cours des trois prochaines années, l'Etat continuera à faire face à une importante pression budgétaire, en termes de mise à disposition des subventions, due au nécessaire soutien du prix du carburant à la pompe. En dépit d'une légère baisse du montant de la subvention affectée dans ce cadre dès la loi de finances rectificative 2020, en raison de l'effet sur le cours du pétrole, des restrictions imposées par la pandémie de la COVID19 au plan mondial ; un relèvement rapide du soutien de l'Etat redeviendra nécessaire à partir de 2022, avec la remontée du cours du brut, réduisant ainsi les marges de ressources pouvant être affectées à des postes de dépenses plus porteuses d'effets sur l'activité économique.

Des engagements au titre des intérêts de la dette publique de plus en plus importants

Les intérêts de la dette publique sont un poste de dépenses courantes qui devient de plus en plus important, du fait d'une hausse continue de l'encours de la dette elle-même. Cette tendance haussière des intérêts de la dette publique devrait se poursuivre, allant de 202,3 milliards en loi de finances rectificative 2020 à 256,3 milliards en 2021, puis 266,7 milliards en 2022 et environ 268 milliards à l'horizon 2023. Une telle perspective n'augure pas une embellie véritable de la trésorerie de l'Etat.

La programmation des ressources pour le financement de la Couverture Santé Universelle (CSU), dont les dépenses devront prendre en compte : l'entreprise qui réalisera l'expertise, la construction et l'opérationnalisation du dispositif informatique de gestion de la CSU, le remboursement des frais de soins et services, le fonctionnement de l'organe de gestion, la mise à niveau du plateau technique des formations sanitaires, la prise en charge des soins promotionnels et préventifs et le financement de la politique de gratuité (prise en charge des cotisations des indigents). Les statistiques relèvent que seulement 6,46% de la population est couverte par un mécanisme de protection sociale en santé et que c'est un montant de 1 300 milliards qui est nécessaire pour le lancement de la CSU. Environ 15% de ce besoin représente le cout total de gestion ; ce qui représentera un important effort budgétaire en terme de dépense courante au cours des trois prochaines années.

La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pandémie du coronavirus et ses conséquences économiques et sociales

L'implémentation de la loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, avec la nécessité pour l'Etat de libérer le niveau des ressources prévu au profit des collectivités territoriales décentralisées et de financer la mise en place des régions.

Le financement du plan de reconstruction du NOSO, avec une exigence budgétaire globale de près de 90 milliards, dont environ 9 milliards pour la première année.

Une importante dépense liée aux compétitions sportives

Même comme l'organisation des compétitions sportives a été gelé en 2020, la contrainte liée à l'organisation du CHAN et de la CAN 2021, deux importants rendez-vous de football africain pour lesquels notre pays est attendu, appellera de l'Etat la mobilisation d'importantes ressources après les restrictions imposées par la lutte contre la COVID 19.

1.2.2.3 Objectifs de la politique de la dépense courante

Tout en soutenant la mise en œuvre harmonieuse des politiques publiques, l'objectif majeur de l'Etat est la rationalisation de sa dépense. Pour y parvenir, au niveau des dépenses courantes, il est envisagé d'améliorer la qualité de la dépense, de contribuer à la maîtrise du déficit budgétaire au niveau de ce poste de dépenses et de minimiser les risques d'endettement public. Cela sera fait à travers un ensemble de mesures de politique budgétaire qui sont déclinées dans la suite.

1.2.2.4 Mesures de la politique budgétaire en matière de dépenses courantes (hors salaires) sur la période 2021-2023

Concernant l'amélioration de la qualité de la dépense courante, celle-ci sera assise sur une juste évaluation et une programmation rationnelle des besoins strictement nécessaires, à l'effet de réaliser des économies budgétaires pouvant permettre de mettre en œuvre le plus d'activités pertinentes possibles.

Les mesures ci-dessous seront mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs ainsi recherchés :

La poursuite de l'exercice de rationalisation des activités des administrations, afin d'aboutir à un référentiel permettant de mieux évaluer et objectiver la dépenses publique. L'aboutissement de cette ambition permettra d'opérationnaliser enfin la comptabilité d'analyses des coûts des politiques publiques, avec pour corollaire, un meilleur déploiement des actions de réduction du train de vie de l'Etat. Cet exercice s'appuiera sur une évaluation objective des charges de fonctionnement des services, à travers une analyse de l'emploi et du besoin des ressources par poste de travail.

La réduction progressive du montant des dépenses exécutées en procédures dérogatoires.

Au cours des trois prochaines années, il est envisagé une application plus stricte des dispositions réglementaires prévoyant la restriction du visa budgétaire en faveur des procédures de déblocage de crédits et de régies d'avances qu'aux seules dépenses ne pouvant être exécutées suivant la procédure normale.

La rationalisation de la dépense liée à l'administration de la justice. En effet, il sera procéder à une évaluation de celle-ci au sein de toutes les structures génératrices afin non seulement d'en améliorer la budgétisation, mais surtout de susciter les mesures idoines permettant de maîtriser les faits générateurs desdites dépenses.

Une plus grande maîtrise des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone des services, afin de réduire l'enveloppe publique relative à ces postes de dépenses, à travers la poursuite de l'application de la nouvelle procédure de leur traitement ; procédure qui responsabilise davantage chaque ordonnateur concerné dans le suivi des consommations, avec en perspective des gains ou des pertes de crédits budgétaires dans le cadre d'une prime à la performance budgétaire, sanctionnant l'efficacité de gestion.

S'agissant de la maîtrise de l'endettement généré par les établissements et entreprises publics, les actions qui seront déployées au cours du triennat viseront la réduction des sollicitations en direction du budget de l'Etat de la part de ces structures porteuses de passifs conditionnels, en les amenant à s'orienter vers les prêts non souverains des partenaires au développement ou des banques privées. Il sera surtout nécessaire d'améliorer l'information financière et de renforcer la surveillance de la gestion de ces entités, sur la base des innovations induites par la réforme en cours. Quant aux dettes existantes, dont les audits sont soit en cours, soit projetés, celles-ci seront progressivement apurées, à travers leur prise en compte dans les budgets de ces entités.

Pour les achats de biens et services, le réajustement des inscriptions budgétaires tiendra compte des mesures de rationalisation suivantes :

- l'application de la nouvelle procédure de traitement des consommations publiques d'eau ;
- la réduction des ressources dédiées à la prise en charge des déplacements des personnels de l'Etat à l'étranger ;
- l'opérationnalisation de la mercuriale des prix des loyers contractés par l'Etat et ses démembrements ;
- la définition des quotas de consommation de téléphone par administration et par responsable.

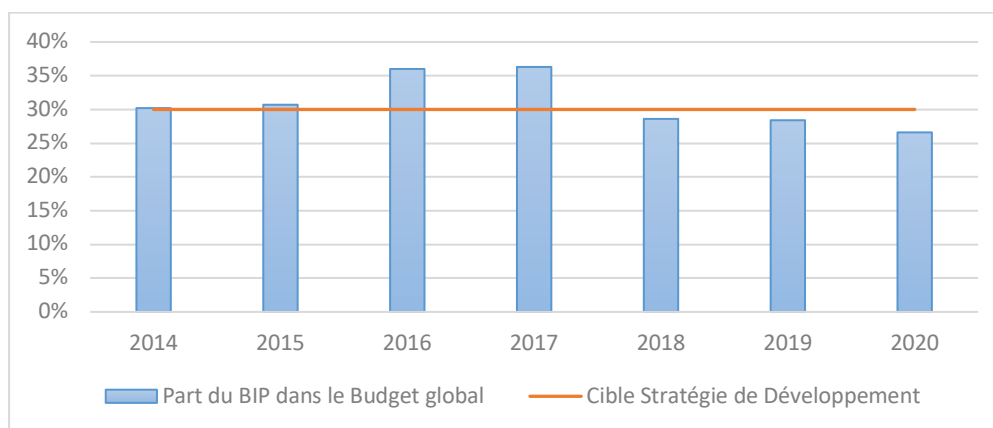
1.2.3 Dépenses d'investissement public

1.2.3.1 Situation de référence

L'une des considérations clés pour l'atteinte des objectifs fixés par le DSCE qui vient de s'achever a été le **relèvement du niveau d'investissement public**, à travers l'augmentation progressive de la part de l'investissement public dans les dépenses totales de l'État de 20% en 2010 à 30% à l'horizon 2020.

Il découle du suivi de cette considération clés du DSCE que cet objectif atteint entre 2014-2017 est resté en retrait de cette cible depuis 2018. Ce recul résulte notamment des exigences liées à la maîtrise du déficit budgétaire dans le cadre du programme économique et financier avec le FMI, des récentes répercussions des crises sécuritaires, ainsi que de l'impact de la COVID-19 sur notre économie. Néanmoins, la préservation du niveau des dépenses d'investissement public reste une priorité afin de ne pas s'écarter des objectifs de développement. Elle est notamment observée lors des collectifs budgétaires où, à titre d'illustration, dans le cadre de l'ordonnance N° 2020/001/ du 03 juin 2020, la baisse des ressources propres de l'Etat a été supportée à **61%** par le budget de fonctionnement, contre 39% pour l'investissement.

Figure 5 : Poids du BIP dans le budget global de l'Etat



Source : Données MINEPAT (2013-2017)

Tableau 22: Situation des grands projets

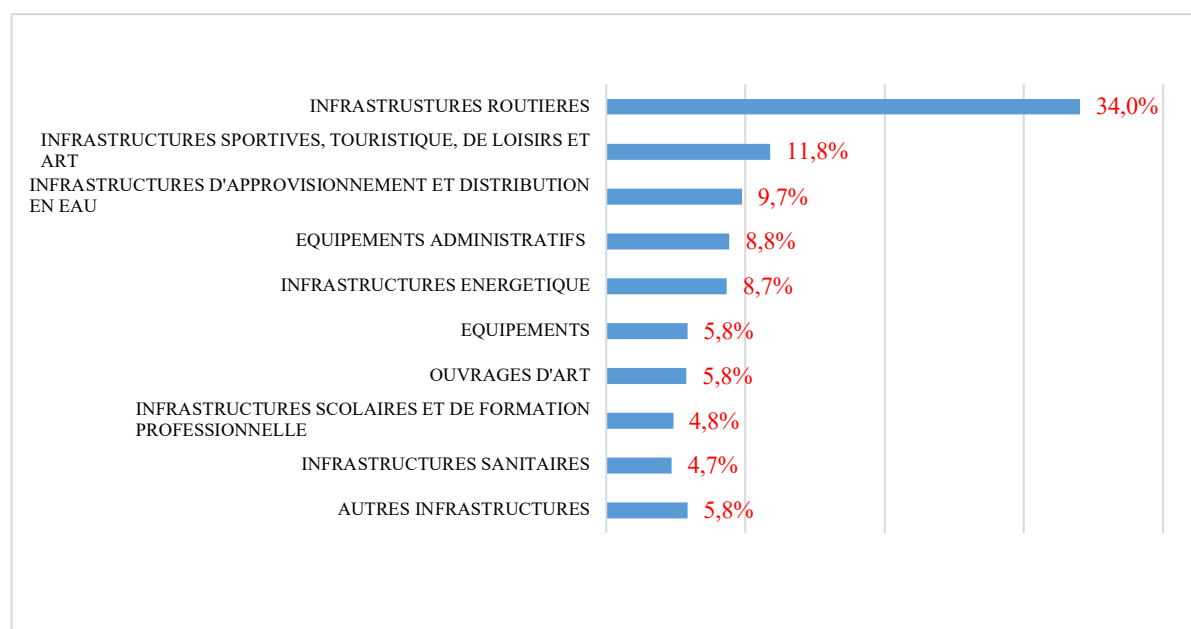
LIBELLÉ DU PROJET	COÛT DU PROJET EN MILLIARDS	ETAT DE MIS EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
Barrage Lom Pangar	Barrage (238) Usine de pied + ligne de transport (74)	Barrage réservoir achevé ; Usine de pied (10%) et ligne de transport (8%) en cours	Achèvement des ouvrages en 2023.
Construction du port en eau profonde de Kribi	Phase 1 (285) Phase 2 (475)	1 ^{ère} phase achevée ; 2 ^{ème} phase en cours (10%)	Les études de faisabilité des projets de développement d'une zone économique ainsi que d'alimentation du port en eau et en électricité sont disponibles. Achèvement en 2023
Deuxième Pont sur le Wouri	120	Achevé	Aménagements complémentaires achevés.
Aménagement des entrées Est et Ouest de la Ville de Douala	114,4	Travaux des entrées Ouest et Est achevés ;	Des travaux complémentaires en cours pour faciliter l'accès à la ville de Douala du côté Est et au stade de Japoma avec un prolongement jusqu'au pont sur la Dibamba. Achèvement en 2022.
Construction du barrage hydroélectrique de Memve'e	380	Barrage, usine et voie d'accès achevés ; Ligne d'évacuation en cours (85%).	Achèvement de la ligne en 2020.
Construction du barrage hydroélectrique de Mekin	26	Achevé ; Problèmes décelés lors des tests ; Barrage fonctionnel au 1/3 de sa capacité ; Travaux en cours pour la résolution des problèmes identifiés.	Achèvement en 2020
Construction du barrage de Bini à Warak	356	En cours (10%)	Achèvement en 2024.
Autoroute Yaoundé-Douala (1^{ère} phase Ydé--Bibodi)	284	En cours (88%)	Achèvement en 2020.
Autoroute Yaoundé-Nsimalen	39,8	Section 1 : Nsimalen-Ahala (92%)	Etude en cours pour un nouveau projet portant sur la section urbaine (Ahala-Tsinga)
Centrale à gaz de Kribi	173,2	Achevé	Etude en cours pour une extension
Centrale à gaz de la Dibamba	62,8	Achevé	
Renforcement du réseau de fibre optique : Backbone 18 000 km	42,5	Bouclage du périmètre national achevé	Pose dans l'hinterland pour raccorder les ménages et les entreprises en cours
Programme gouvernemental d'aménagement de 50 000 parcelles constructibles et construction de 10 000 logements sociaux	278	3000 parcelles aménagées et 634 991 ha de réserve foncière constituée ; 4000 logements achevés.	Les clés de 300 logements ont été remises et il demeure le problème d'habitabilité pour le reste.
Projet d'Alimentation de Yaoundé et ses environs en eau Potable à partir de la Sanaga (PAEPYS)	673	En cours (64%)	Achèvement en 2021

Source : MINEPAT

Dans le cadre du programme de Développement du Cameroun, l'accent a été mis sur le développement des infrastructures publiques, notamment celles susceptibles d'impulser le changement structurel de l'économie et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Toutefois, cet accroissement de l'offre infrastructurelle enregistré depuis 2013 s'est fait sans pour autant qu'une véritable stratégie d'évaluation et de financement des charges récurrentes qui en résultent n'ait été mise en place dans le processus d'élaboration du budget de l'État, afin d'assurer leur pérennité et leur rentabilité socio-économique.

Figure 6 : Typologie des dépenses en infrastructures et en équipements du BIP sur la période 2013-2019 BIP (montant en % de la dépense totale)



Source : MINEPAT

a. De la prise en compte des coûts récurrents associés aux projets d'investissement

Le sous-financement des coûts d'exploitation et d'entretien des infrastructures et équipements publics a entraîné leur sous-productivité, ainsi qu'une dégradation précoce du patrimoine de l'Etat.

La faible prise en compte desdites charges dans le budget de l'Etat peut être à long terme une source d'inefficacité du programme d'investissement de l'Etat, car le maintien et la consolidation des bénéfices obtenus de ces investissements nécessitent une planification rigoureuse des moyens qui seront mis en œuvre pour leur entretien et leur exploitation.

Dans le contexte actuel, les charges récurrentes d'exploitation et d'entretien associées aux infrastructures réalisées sont partiellement prises en compte dans le budget de fonctionnement de l'Etat. Celles qui le sont ne reposent pas sur une évaluation réelle du besoin permettant d'assurer un fonctionnement et une exploitation satisfaisants des investissements publics.

b. Des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées

Dans le cadre du renforcement du processus de la décentralisation, l'augmentation des ressources a toujours été une priorité pour le Gouvernement, à l'effet de doter les CTD des moyens nécessaires qui leur permettent d'assurer pleinement le relai de mise en œuvre des politiques publiques au niveau local. Cette préoccupation du Gouvernement a été renforcée par la Loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées et a particulièrement été observée dans le cadre de l'Ordonnance du Chef de l'État portant révision de la Loi de

Finances 2020. En effet, malgré les importantes coupes observées dans les chapitres budgétaires, les ressources transférées aux CTD ont été entièrement épargnées.

Le tableau ci-dessous montre que les ressources d'investissement transférées aux CTD, en constante évolution, représentent actuellement 17,6% des ressources internes affectées aux dépenses d'investissement.

Tableau 23 : Profil d'évolution des ressources transférées en investissement

	Ex. 2015	Ex. 2016	Ex. 2017	Ex. 2018	Ex. 2019	Ex. 2020
Ressources Internes Ordinaires (RIO) du BIP (En milliards)	697,2	578,0	613,6	635,0	636,3	554,9
Variation relative du BIP sur RIO	1,3%	17,1%	6,2%	3,5%	0,2%	-12,8%
Ressources Transférées (RT) du BIP (En milliards)	53,9	58,1	58,9	59,6	91,4	97,6
Variation relative des RT du BIP	29,1%	7,9%	1,4%	1,2%	53,4%	6,1%
Poids des RT dans les RIO du BIP	7,7%	10,1%	9,6%	9,4%	14,4%	17,6%

Source : MINEPAT (y compris collectif budgétaire)

La flexibilité accordée aux CTD sur le choix des projets à réaliser et la dynamique d'augmentation du volume des ressources qui leur sont transférées sont des voies essentielles pour accélérer le développement local. Toutefois, cette ambition ne pourrait être atteinte sans le relèvement des capacités des CTD à assurer la consommation des ressources qui leur sont transférées.

c. De la reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

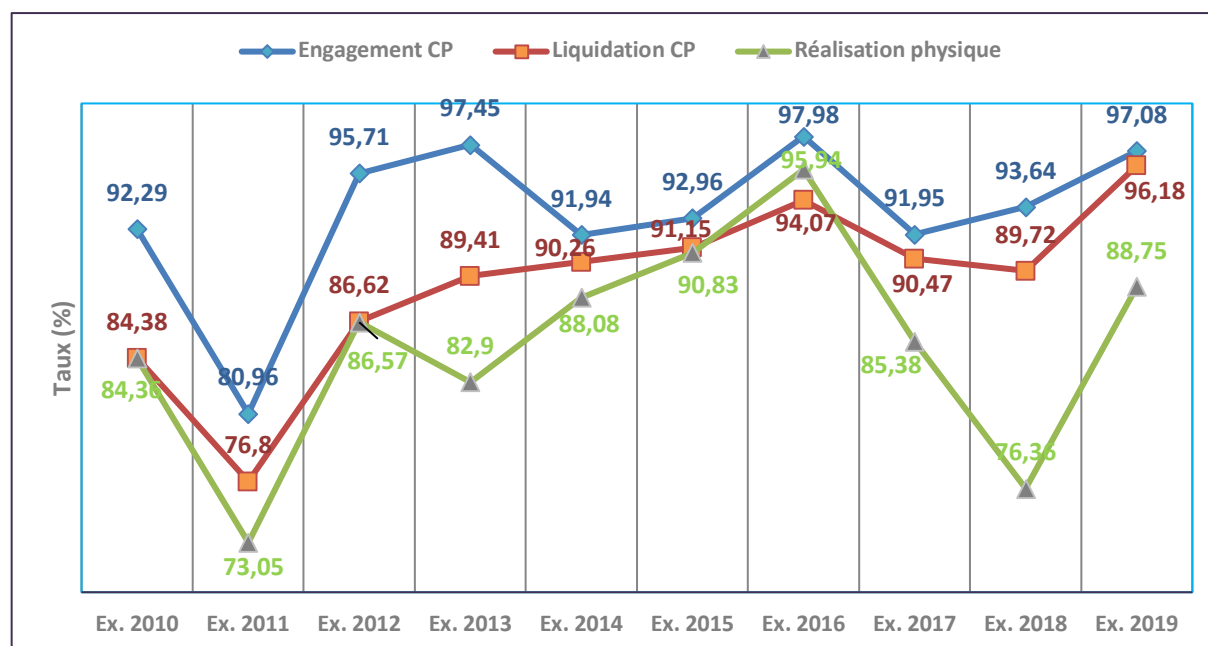
Dans le cadre de l'implémentation des résolutions du Grand Dialogue National qui a eu lieu en octobre 2019, le Président de la République a instruit la mise en place d'un Plan de reconstruction et de développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. La première phase de ce plan, évaluée à environ 90 milliards de FCFA, bénéficie de l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et des autres partenaires au développement pour son opérationnalisation. Le Gouvernement a déjà mobilisé au profit du PNUD la contribution attendue de la partie camerounaise, au titre de l'exercice budgétaire en cours. Il convient de relever que ces ressources viennent en addition des investissements à réaliser par les différentes administrations au profit desdites Régions.

d. De l'exécution du BIP

Globalement, les niveaux d'exécution physique et financière du BIP se sont améliorés ces dernières années, nonobstant le fléchissement observé en 2018, dû principalement aux difficultés conjoncturelles de trésorerie.

L'embellie enregistrée en 2019, par rapport aux deux dernières années a principalement été le fait de l'accélération de l'exécution des projets liés aux préparatifs de l'organisation de la CAN 2021, d'une meilleure maîtrise des mécanismes de budgétisation et d'exécution des ressources transférées aux CTD, ainsi que la réforme des procédures d'exécution des fonds de contrepartie.

Figure 7 : Profil de l'exécution du BIP



Source : Données MINEPAT

Cette augmentation du taux d'exécution du BIP ne devrait pas éluder les préoccupations actuelles sur l'efficacité et l'efficience de la gestion des investissements publics. Les défis pour y faire face portent notamment sur :

- **la maturité des projets.** Les insuffisances relevées sur la maturation des projets ont conduit le Premier Ministre à signer le Décret N° 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement. La qualité des études réalisées et le respect scrupuleux du processus et des principes édictés par ce décret constituent encore des marges de progression à faire pour garantir une maturation suffisante des projets avant leur inscription au BIP.
- **la contribution du BIP pour le renforcement du patrimoine de l'État.** L'objectif est de permettre que les dépenses d'investissement contribuent essentiellement à la Formation Brute de Capital Fixe ;
- **la priorisation des projets.** La multiplicité des projets, en décalage avec le Cadre Budgétaire à Moyen Terme, a conduit à une prolifération de projets en cours, sans couverture budgétaire suffisante, entraînant ainsi l'inefficacité de l'investissement public ;
- **la faible qualité de certains investissements réalisés, combinée à la prise en compte insuffisante des coûts récurrents d'entretien et d'exploitation des infrastructures existantes,** conduisent à une dégradation rapide du patrimoine de l'État, assortie des charges lourdes de réhabilitations.
- **les faibles capacités techniques et financières des prestataires retenus pour la réalisation des projets d'investissement public,** ont conduit à l'abandon de certains chantiers par les entreprises adjudicatrices, du fait notamment des retards conjoncturels de

paiement des décomptes. Les documents produits lors de l'examen des offres en commissions de passation des marchés devraient évoluer, pour disposer des entreprises capables de réaliser dans les délais et les règles de l'art, les prestations qui leur sont confiées.

1.2.3.2 Les principales contraintes dans la gestion de l'investissement public

La programmation des investissements publics pour la période 2021-2023 tient compte les principales contraintes ci-après :

- L'accroissement du service de la dette qui contribue à réduire les marges de manœuvre pour le financement des autres postes de dépenses et la nécessité de maintenir le déficit budgétaire à un niveau soutenable vont continuer pendant le triennat à contenir le niveau global du BIP ;
- La poursuite des programmes d'investissement spéciaux (CAN 2021, PLANUT, PTSJ), dont il va falloir trouver des ressources pour leur achèvement, eu égard à la consommation des délais initiaux desdits programmes ;
- la mise en service des grands projets de première génération, notamment par la finalisation de toutes les infrastructures connexes, pour permettre que les effets attendus de la mise en service intégrale de ces projets contribuent efficacement à absorber le déficit des facteurs de production nécessaires au développement économique et social du Cameroun. La priorité accordée à ces projets réduira les marges de manœuvre pour les nouveaux projets ;
- la situation des retards de paiement des décomptes au Trésor public qui rend moins attrayant la commande publique et entraîne les suspensions de travaux, contribue à renchérir les coûts des projets à travers des multiples avenants ;
- le nombre important de projets à financement extérieur s'exécutant en même temps va continuer au cours de la période à générer des besoins en décaissements au-delà des possibilités budgétaires. Il s'agira en même de faire face conjointement à la réduction des Solde Engagés Non Décaissés (SENDs) et au respect du déficit budgétaire qui limite le niveau de décaissements des financements extérieurs ;
- la mise en œuvre de la Loi portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées va exercer une pression sur l'allocation des ressources au BIP, nonobstant le seuil de 15% déjà franchi sur les ressources internes du BIP affectées aux CTD. La volonté de relever les ressources transférées aux CTD va entraîner un ralentissement du financement des grands projets du Gouvernement ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan global de riposte contre la pandémie de la COVID 19, à travers la mise en œuvre des activités spécifiques pour contenir les effets sur les plans sanitaire, économique et social. Ces activités qui n'étaient pas initialement prévues vont entraîner un effet d'éviction ou une réorientation du programme initial des dépenses du Gouvernement ;

- la poursuite de la mise en œuvre du plan de reconstruction des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, notamment sur la contribution du Cameroun et les apports attendus des partenaires techniques et financiers, à l'effet de permettre la réalisation de la première phase de ce plan dans les délais prévus.

1.2.3.3 Perspectives 2021-2023 en matière d'investissement public

L'objectif assigné à la gestion de l'investissement au cours de cette période vise notamment à améliorer la qualité de la dépense publique, par la priorisation des projets d'investissement public susceptibles de permettre l'épanouissement du secteur privé et l'amélioration des conditions de vie des populations, d'une part, et à mettre en place une planification rigoureuse des moyens qui seront mis en œuvre pour l'exploitation et l'entretien des investissements publics déjà réalisés, d'autre part.

Au plan global, il s'agira de maintenir la part moyenne de l'investissement dans le budget de l'Etat à au moins à 30% sur la période 2021-2023, afin de permettre le financement de l'important programme de développement. En cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de développement et le plan global de riposte contre la pandémie de la COVID 19, le profil des investissements au cours des trois prochaines années accordera une plus grande attention au domaine de la production et de la santé, afin d'impulser rapidement la transformation économique souhaitée. Ces domaines absorberont près de **70%** des prévisions du BIP global sur la période 2021-2023.

Dans le cadre de la préparation des projets d'investissement public, les dispositions du Décret N° 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement seront scrupuleusement respectées, notamment par :

- La conduite des études des projets suivant les exigences du décret;
- L'opérationnalisation de toutes les instances d'accompagnement et de contrôle prévues par le texte;
- Ainsi que la constitution dans chaque administration, d'un portefeuille de projets matures dans la banque de projets d'investissement public.

En ce qui concerne **la sélection des projets** :

- les marges de manœuvre pour les nouveaux projets ne seront possibles que lorsque les besoins de l'ensemble des projets en cours seraient suffisamment couverts. A cet effet, en vue d'assurer le respect des engagements de l'Etat, les ressources seront prioritairement affectées à l'achèvement des projets en cours d'exécution ;
- les allocations nouvelles seront concentrées sur des projets majeurs, afin d'éviter le saupoudrage. Dans ce sens, lesdits projets devront être issus du Programme d'Investissement Prioritaire 2021-2023 du Gouvernement (PIP) ;

- Il ne sera retenu dans le Budget d'Investissement Public que les projets dont la cohérence avec les objectifs des programmes est établie et qui bénéficient d'un visa de maturité acquis au terme de la procédure de maturation consacrée par le décret y afférent ;
- Seules les dépenses devant conduire à la formation brute de capital fixe, notamment celles qui renforcent le patrimoine de l'État seront prises en compte dans le budget d'investissement public. Cette exigence sera étendue aux financements extérieurs.

S'agissant des projets à financement extérieur, les allocations y relatives seront accordées en priorité aux projets démontrant une capacité d'absorption avérée, et dont la mise en œuvre est compatible avec les priorités du Gouvernement et les engagements pris avec les partenaires techniques et financiers. La contractualisation de nouveaux engagements sur financements extérieurs sera limitée et orientée essentiellement vers les projets ayant un grand impact socio-économique et figurant dans le plan d'endettement validé par le Gouvernement et en cohérence avec l'espace budgétaire disponible dans le CBMT.

Pour ce qui concerne la décentralisation, et relativement aux dispositions de la Loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, l'autonomie des CTD dans l'identification des projets relevant de leur compétence sera renforcée. Par ailleurs, la dynamique d'augmentation des ressources transférées aux CTD va se poursuivre, conformément à la réglementation en vigueur et aux contraintes budgétaires qui s'imposeront.

Par ailleurs, le Gouvernement entend poursuivre l'accompagnement et le renforcement des capacités des CTD, à l'effet de leur permettre de disposer des outils nécessaires, pour jouer pleinement le rôle qui est attendu d'elles. A cet effet, le déploiement du NASLA bénéficiera d'un appui considérable du Gouvernement

En ce qui concerne la reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la mise en œuvre du Plan de reconstruction de ces Régions défini par le Chef de l'Etat va se poursuivre. Il sera question dans cette période, d'assurer l'achèvement de la première phase dudit plan et de préparer les phases suivantes.

Quant à la prise en compte et le financement des coûts récurrents d'entretien et d'exploitation associées à aux investissements publics, l'opérationnalisation de l'observatoire des investissements publics devra se poursuivre afin de recenser le stock du patrimoine immobilier de l'Etat et détenir l'exhaustivité sur le besoin réel en matière de réhabilitation et d'entretien. Aussi, une méthodologie d'estimation de ces charges sera mise en place pour faciliter la planification budgétaire rigoureuse à moyen terme desdites charges et permettre que l'information sur les répercussions futures des coûts récurrents aide les autorités à faire des arbitrages sur la nature et l'opportunité de la mise en œuvre des nouveaux projets.

I.3 Politique de financement

I.3.1.1 Situation de référence : évolution récente de la dette publique

A fin avril 2020, l'encours de la dette publique et à garantie publique est estimé à 8 826 milliards, soit 38,6% du PIB. Cet encours est en hausse de 5,4% par rapport à la situation à fin décembre 2019 et de 15,7% en glissement annuel. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, l'encours de la dette publique et à garantie publique a augmenté de plus de 34% en 2 ans du fait entre autres (i) des décaissements sur les appuis budgétaires obtenus dans le cadre du Programme Economique et Financier (PEF) en cours (plus de 578 milliards), (ii) la mobilisation des titres publics (638 milliards d'Obligations de Trésor), (iii) et l'accélération des travaux des grands projets d'infrastructures.

En terme de répartition, le portefeuille de la dette publique et à garantie publique est constituée à fin avril 2020 de : (i) 99,6% de dette publique directe, évaluée à 8 791 milliards, soit environ 38,4% du PIB, dont 1 049 milliards d'appuis budgétaires, et (ii) 0,4% de dette avalisée par l'Etat à hauteur de 36 milliards de FCFA, soit 0,2% du PIB. La dette publique directe est constituée de 75,7% de dette extérieure et 24,3% de dette intérieure.

A fin décembre 2019, la dette publique et à garantie publique était essentiellement constituée de la dette directe composé à 76,7% de dette extérieure et 23,3% de dette intérieure. La cible visée dans la stratégie d'endettement à moyen terme 2020-2022 est une composition d'un portefeuille de 77% de dette extérieure et 23% de dette intérieure à fin 2022.

Le tableau ci-après fait ressortir l'évolution des grandes rubriques de l'encours de la dette publique et à garantie publique.

Tableau 24 : Encours de la dette publique et à garantie publique

Rubriques	31 Décembre 2017 *	31 Décembre 2018 *	31 Décembre 2019 **	31 Jan 2020 ***	28 Fév 2020 ***	31 Mars 2020 ***	30 Avril 2020 ***
Montant en Milliards de FCFA							
Dette extérieure	4 649	5 651	6 398	6 482	6 520	6 560	6 652
Multilatérale	1 450	1 995	2 349	2 424	2 483	2 492	2 526
dont appuis budgétaires	273	582	749	797	849	849	852
Bilatérale	2 316	2 618	3 017	3 025	3 023	3 052	3 097
dont appuis budgétaires	66	131	197	197	197	197	197
Commerciale	884	1 039	1 032	1 033	1 013	1 016	1 029
Dette intérieure	1 578	1 691	1 942	1 974	1 945	1 941	2 139
Titres publics	307	440	706	743	729	730	890
Emprunt consolidé BEAC	577	577	577	577	577	577	577
Dette structurée	569	581	579	574	563	560	599
Dette non structurée	125	93	80	80	77	73	73
Dette Publique Directe	6 227	7 342	8 340	8 456	8 464	8 501	8 791
Dette avalisée	50,9	46	37	36	36	36	36
Dette Publique et à Garantie Publique	6 278	7 388	8 377	8 492	8 500	8 536	8 826
dont appuis budgétaires total	339	714	945	994	1 046	1 046	1 049

* données définitives ** données semi-définitives *** données provisoires

Source : CAA

Concernant la dette extérieure, elle est constituée au 30 avril 2020 de (i) 46,6% de dette bilatérale évaluée à 3 097 milliards, (ii) 38,0% de dette multilatérale évaluée à 2 526 milliards, et (iii) 15,5% de dette commerciale estimée à 1 029 milliards. La structure du portefeuille de la dette extérieure est dominée par la dette contractée auprès de la Chine dont l'encours représente environ 30%.

Tableau 25: Encours de la dette publique extérieure et structure par créancier

Rubriques	31 Décembre 2017 *	31 Décembre 2018 *	31 Décembre 2019 **	31 Jan 2020 ***	28 Fév 2020 ***	31 Mars 2020 ***	30 Avril 2020 ***	Poids (avril 2020)	Poids (décembre 2019)
Montant en Milliards de FCFA									
Multilatéral	1 450	1 995	2 349	2 424	2 483	2 492	2 526	38,0%	36,7%
BAD	19,7	274,5	302,0	307,3	358,5	360,3	363,8	5,5%	4,7%
BADEA	22,3	25,0	36,3	36,7	36,7	36,0	36,8	0,5%	0,6%
BDEAC	11,6	29,5	32,4	31,6	31,6	31,6	31,6	0,5%	0,5%
BID	58,6	102,7	154,8	159,8	161,4	165,3	168,8	2,5%	2,4%
BIRD	124,0	145,3	266,2	266,4	266,5	266,6	266,9	4,1%	4,2%
FAD	320,6	358,9	382,8	387,0	391,9	386,4	390,5	5,9%	6,0%
FIDA	37,5	41,8	45,8	46,3	47,2	48,8	49,3	0,7%	0,7%
FMI	190,7	268,2	301,5	350,0	349,5	349,5	352,5	5,3%	4,7%
FSOPEP	19,0	17,3	15,9	16,1	16,0	15,5	15,9	0,2%	0,2%
IDA	602,7	691,6	768,0	779,9	781,1	789,8	807,6	12,0%	12,0%
UE	42,9	39,7	43,4	42,9	42,7	42,1	42,1	0,6%	0,7%
Bilatéral	2 316	2 618	3 017	3 025	3 023	3 052	3 097	46,5%	47,1%
ALLEMAGNE	17,7	17,0	16,8	16,8	16,8	16,8	16,8	0,3%	0,3%
Belgique	10,6	9,4	9,1	8,9	8,9	8,9	8,9	0,1%	0,1%
Espagne	5,9	4,8	3,7	3,6	3,2	3,2	3,2	0,0%	0,1%
FRANCE	630,0	737,5	805,8	806,3	807,2	811,9	812,1	12,4%	12,6%
Japon	30,0	39,7	51,1	52,1	54,4	53,7	56,0	0,8%	0,8%
Norvège (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	14,0	27,3	37,3	35,0	35,0	35,0	35,0	0,5%	0,0%
SUISSE	1,3	1,0	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,0%	0,0%
ARABIE SAOUDITE	5,1	6,3	6,2	6,3	6,3	6,1	6,1	0,1%	0,1%
Chine	1524,3	1646,2	1903,9	1907,5	1905,7	1931,7	1970,0	29,4%	29,8%
Corée du Sud	28,0	31,2	32,3	32,6	32,3	32,8	33,8	0,5%	0,5%
Turquie	9,7	58,5	107,5	112,2	106,6	105,9	108,2	1,6%	1,7%
INDE	25,8	25,8	29,9	30,3	33,8	33,5	34,3	0,5%	0,5%
KOWËÏT	13,6	13,2	12,1	12,5	12,3	12,1	12,3	0,2%	0,2%
Commercial	884	1 039	1 032	1 033	1 013	1 016	1 029	15,5%	16,1%
Bank of China	43,6	72,2	130,3	136,5	133,2	135,8	146,8	2,1%	2,0%
Belfius	55,6	55,2	60,5	61,6	61,0	61,0	63,0	0,9%	0,9%
BMCE Bank	-	15,0	19,7	19,7	19,7	19,7	19,7	0,3%	0,3%
Commercial-eurobond	450,4	450,4	450,4	450,4	450,4	450,4	450,4	6,9%	7,0%
Commerz bank Allemagne	19,4	12,2	8,3	8,4	8,4	8,4	8,5	0,1%	0,1%
Deutsche banque Espagne	44,4	47,4	44,7	44,7	42,6	42,6	42,6	0,6%	0,7%
Inter Islamic trade Finance Corporation	-	22,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%
INTESA SANPAOLO SPA	55,6	126,9	122,0	114,9	114,9	114,9	114,9	1,8%	1,9%
NR_ECMR	38,1	23,7	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4	0,2%	0,2%
Polytechnologie/Chine	124,2	98,3	60,8	60,8	50,5	50,5	50,5	0,8%	1,0%
Raiffeisen Bank Inter AG	3,9	4,6	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	0,1%	0,1%
Société Générale	48,7	55,5	47,0	47,3	44,0	43,8	43,8	0,7%	0,7%
Standard Chartered Londres	-	54,9	70,4	70,4	70,4	70,4	70,4	1,1%	1,1%
Total Général	4 649	5 651	6 398	6 482	6 520	6 560	6 652	100,0%	100,0%

* données définitives ** données semi-définitives *** données provisoires

Source : CAA

S’agissant de la dette intérieure, à fin avril 2020, le Ministère des Finances a mobilisé un montant de 140 milliards de FCFA d’OTA par adjudication sur le marché des titres publics à souscription libre émis par adjudication des Etats membres de la CEMAC.

Ceux-ci ont été effectués à des conditions plus avantageuses que les syndications auxquels l’Etat a déjà eu à recourir. Ainsi, comparativement aux opérations antérieures réalisées sur le marché financier national, les obligations du Trésor levées pour des maturités de 3, 4 et 5 ans l’ont été aux taux de sortie de 4,9%, 5,3% et 6,3% alors que les emprunts obligataires de maturité 5 ans, amortissable correspondant à une maturité réelle de 3,5 ans ont des taux de rendement réels se situant au-delà de 6%. Ce qui signifie que ces émissions ont permis à l’Etat de bénéficier des coût appréciables (taux d’intérêts réels plus faibles).

Les indicateurs des coûts et risques de la dette publique à fin avril 2020 se présentent comme suit :

- Le taux d’endettement reste maîtrisé à 38,7% du PIB en dessous des normes communautaires de 70% du PIB.
- La proportion de la dette extérieure est de 75,2% de la dette publique totale, correspondant au poids du portefeuille libellé en devises ;
- Le coût moyen pondéré de la dette est 2,9% dont 2,7% pour la dette extérieure et 3,3% pour la dette intérieure.
- La durée moyenne du portefeuille global est de 8,1 ans, dont 9,1 ans pour la dette extérieure du fait des maturités plus longues ;
- L’exposition du portefeuille aux variations de taux d’intérêt est de 23,7% dont 27,6% pour la dette extérieure.

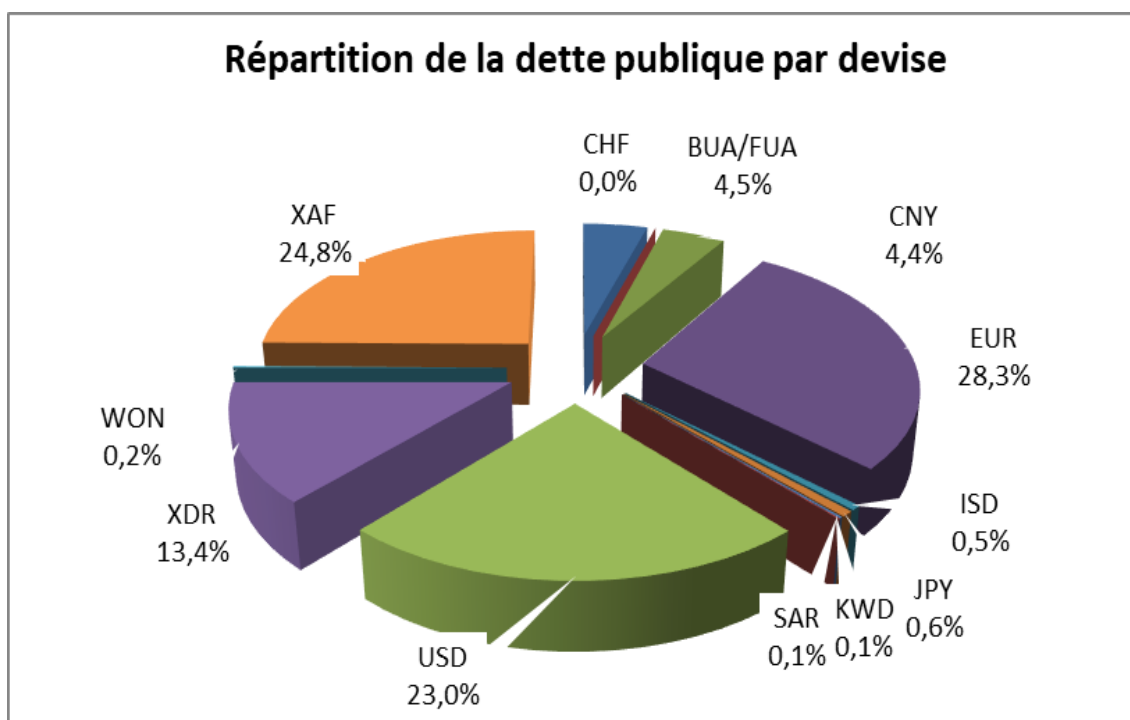
Tableau 26: Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique au 30 avril 2019

Indicateurs de coûts et risques		Dette extérieure	Dette intérieure	Dette totale*
Dette nominale en milliards de FCFA		6 608	2 183	8 791
Dette nominale (% du PIB)		29,1	9,6	38,7
Coût de la dette	Paiement d’intérêt en % du PIB	0,7	0,3	1,0
	Taux d’intérêt moyen pondéré (%)	2,7	3,3	2,9
Risque de refinancement	Durée moyenne d’échéance (ans) (ATM)	9,1	3,9	8,1
	Dette à amortir durant l’année prochaine (% du total)	6,3	23,5	10,6
	Dette à amortir durant l’année prochaine (% du PIB)	1,8	2,3	4,1
Risque de taux d’intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	8,1	3,8	7,0
	Dette refixée durant l’année prochaine (% du total)	19,9	29,6	24,4
	Dette à taux d’intérêt fixe (% du total)	72,4	89,9	76,3
Risque de change	Dette en devises (% du total)			75,2
	Amortissement en devise durant l’année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC)			18,8

Source : CAA

En terme de composition du portefeuille de la dette publique totale en devise au 30 avril 2020, il ressort que les devises prédominantes sont notamment : (i) l'Euro pour 28,3%, (ii) le FCFA pour 24,8%, (iii) le Dollar US pour 23,0%, et (iv) le XDR pour 13,4%. Au 31 décembre 2019, ce portefeuille était composé pour 29,0% de l'Euro, pour 23,8% du FCFA, 23,2% du Dollar US, et 13,1% de XDR.

Figure 8: Répartition de la dette publique par devise au 30 avril 2020



Source : CAA

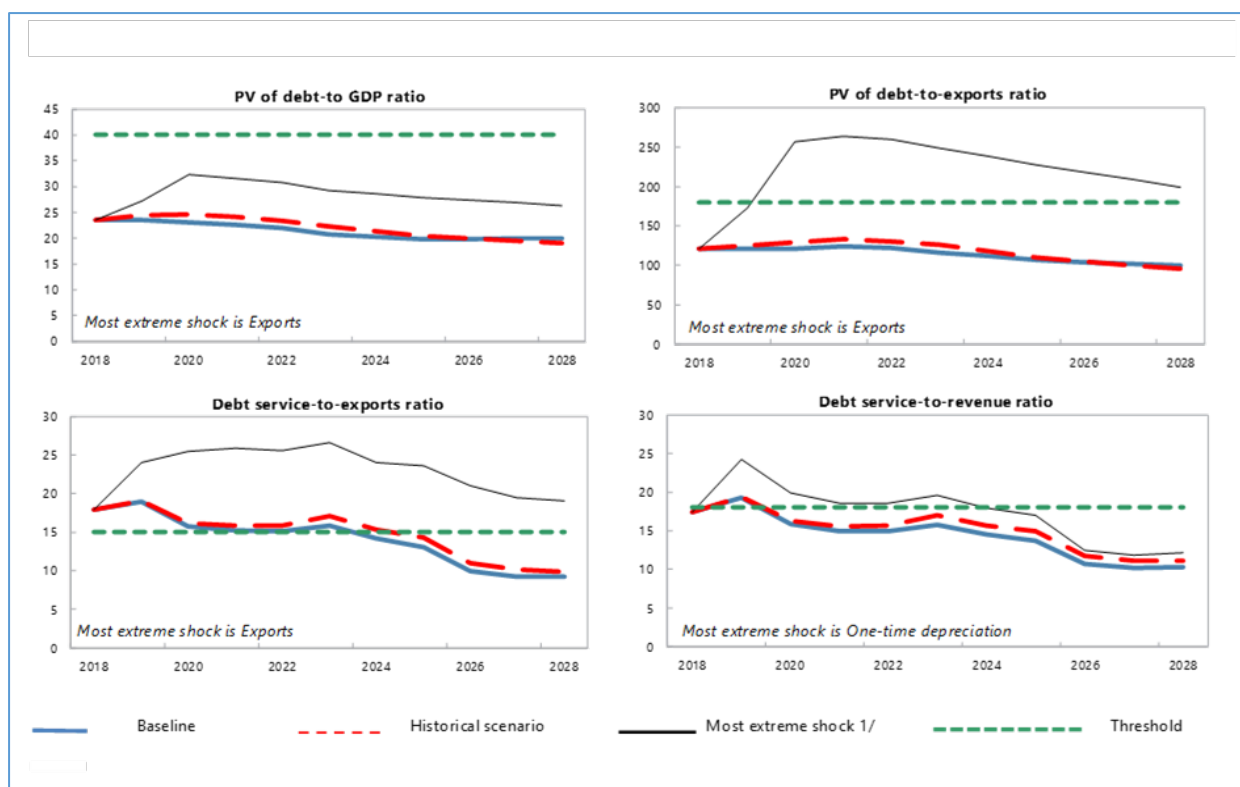
1.3.1.2 Viabilité de la dette et diverses contraintes en matière d'endettement

De l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) du Cameroun réalisée par le FMI au terme de la 5ème revue du Programme Economique et Financier (PEF), il ressort que la dette du Cameroun demeure soutenable avec un risque de surendettement élevé.

Le rapport d'AVD élaboré par le Gouvernement est également parvenu aux mêmes résultats qui se justifient par les dépassements des seuils des indicateurs de liquidité.

Le ratio du service de la dette sur les exportations dépasse son seuil critique (15%) sur la période 2019-2024 du fait principalement de la prise en compte de la dette fournisseur à court terme de la SONARA et, du remboursement de l'Eurobond prévu entre 2023 et 2025.

Figure 9: Evolution des principaux agrégats de la dette



— Scénario de référence — Scénario historique — Choc le plus extrême 1/ — Seuil

Sources : autorités nationales et estimations et projections des services du FMI

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2028. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies

1.3.1.3 Objectif de politique de financement/d'endettement

La politique de financement du déficit budgétaire est essentiellement axée sur l'endettement. Au cours de la période 2021-2023, le Gouvernement poursuivra une politique d'endettement visant à maintenir sa dette publique viable avec un degré de risque de surendettement au plus modérée. Cette politique devrait s'appuyer sur l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique à moyen terme, dont les objectifs demeurent d'une part, le financement du besoin d'endettement de l'Etat en optimisant les coûts et risques et d'autres part, la poursuite du développement du marché financier domestique, sans oublier le recours si nécessaire, aux partenariats Publics Privés (PPP's) pour des projets d'importance avérée et pour lesquels un partenariat est indispensable.

Cette politique d'endettement s'exécutera en cohérence avec les autres politiques budgétaires et les orientations des différents programmes en cours, notamment le Programme Économique et Financier avec le FMI. Ainsi, et en cohérence avec le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC, les cibles visées à la fin de la période (2021-2023) sont notamment :

- Un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 45% du PIB.
- Une composition du portefeuille de dette, de 76% de dette extérieure (dette libellée en devise, dont 25% en Dollar US) et 24% de dette intérieure (dette libellée en FCFA).
- Une part de dette intérieure à court terme au plus supérieure à 10%.
- Une part de dette à taux d'intérêt variables inférieure à 25% du portefeuille total de la dette publique (prise en compte des décaissements des SEND's)
- Une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 11 ans, dont 5 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 2,5%.

De façon spécifique, la politique/stratégie d'endettement de la période se déclinera par l'atteinte des objectifs d'ordres institutionnel, stratégique et opérationnel ci-après :

Au niveau institutionnel : le Gouvernement poursuivra la mise en application du Règlement CEMAC, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique par la consolidation du rôle du Comité Nationale de la Dette publique, l'application effective du manuel de procédure de gestion de la dette publique pour une meilleure définition des rôles et des missions des différents acteurs d'une part, ainsi qu'une gestion cohérente, coordonnée et efficiente de la dette publique d'autre part ;

Au niveau stratégique : le gouvernement poursuivra la recherche optimale des financements pour couvrir le besoin de financement de l'Etat. Ceci devrait se faire au niveau de la dette extérieure par la mobilisation prioritaire des financements concessionnels et le recours aux financements non concessionnels en cas de non disponibilité des ressources concessionnelles pour la réalisation des projets dégageant des rentabilités financières et socio-économique avérées.

S'agissant de la dette intérieure, suite au relèvement du plafond des émissions de 320 à 420 milliards dans la loi de finances 2020, le gouvernement poursuivra une politique d'émission des titres publics prudente lui permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la loi de finances. Par ailleurs, le développement du marché financier et monétaire domestique demeure un objectif primordial. Pour ce faire, un accent sera mis sur le développement du marché secondaire afin de construire la courbe de taux de rendement avec l'accompagnement de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et, qui servira de référentiel aux emprunts domestiques.

Pour ce faire, le Gouvernement entend poursuivre avec l'utilisation judicieuse des deux mécanismes de financement dont il dispose pour la mobilisation des emprunts par émission des titres publics. Il privilégiera le recours aux adjudications pour couvrir les besoins de financements moins importants et pourra recourir en tant que de besoin, à la syndication pour mobiliser des financements plus importants.

En matière de gestion de la dette publique, les principaux critères de la stratégie d'émission des titres publics au cours du triennat 2021-2023 demeureront la transparence, la régularité, la diversification et la sécurité. A cet effet, le Gouvernement veillera au bon fonctionnement du marché des titres publics tout en augmentant progressivement la taille

de son programme d'obligations, étant donné l'augmentation croissante du besoin d'emprunt.

Pour ce qui est de la transparence, la publication, le respect du calendrier des émissions et leurs résultats ainsi que la production d'une note de synthèse sur les projets financés par les titres publics de moyen et long termes sont les éléments qui fondent ce critère. À ce titre, le calendrier des adjudications est publié en début d'exercice par le Ministère des Finances.

Quant à la régularité, l'intervention du Trésor public sur les marchés était dictée dans les années antérieures par la couverture du besoin de trésorerie ponctuel déterminé sur la base du plan de trésorerie prévisionnel. Il est à noter que ce besoin est parfois intervenu à des périodes pour lesquelles les conditions du marché étaient peu favorables.

S'agissant de la diversification, l'objectif de ce processus est l'allongement de la maturité moyenne des titres publics en variant les instruments de couverture des besoins. Cela justifierait l'émission des instruments de moyen terme afin de contenir le risque de refinancement.

Les contraintes dues à l'assèchement de la liquidité pouvant peser sur le marché domestique ont conduit le Ministère des Finances à ouvrir la voie au financement sur le marché international des capitaux tout en restant prudent. Ce qui permettra à la liquidité intérieure de se reconstituer et de limiter l'effet d'éviction sur la demande de financement du secteur privé.

Relativement à la sécurité, elle a pour objectif spécifique la prévention des risques de liquidité, de contrepartie, de refinancement et de marché. Pour se faire, la politique d'émission primaire du Trésor, tout comme au cours de l'année précédente, se fondera sur un « système de commercialisation robuste », à travers :

- la dynamisation du réseau des Spécialistes en Valeurs du Trésor ;
- la mise en place d'un mécanisme sécurisé de remboursement des titres publics par la constitution des tampons de liquidité, qui permet à l'Etat d'améliorer sa crédibilité sur le marché intérieur ;
- le recours depuis l'exercice 2015, aux instruments de couverture pour les titres publics soumis aux incertitudes du marché (risque de taux et risque de change).

Il est à noter qu'un dispositif de prévisibilité a été mis sur pied afin de disposer des liquidités nécessaires à la couverture des échéances de remboursement (gestion du risque de contrepartie).

Au niveau opérationnel : un accent sera mis d'une part, sur le règlement du service de la dette à bonne date et l'apurement de tous les arriérés intérieurs pendant la période, et d'autre part sur la mobilisation efficiente des ressources à travers une programmation efficiente des tirages extérieurs et des émissions des titres publics.

Quant aux nouveaux emprunts, aux prêts garantis y compris les PPP's, leur contractualisation se feront suivant les limites prédéfinies pour assurer la viabilité de la dette et après la saisine systématique du Comité Nationale de la Dette Publique (CNDP). Cette

saisine est obligatoire et seuls les financements ayant eu au préalable un avis favorable du CNDP (sans réserve) pourront, d'une part être soumis à l'approbation du Chef de l'Etat pour la sollicitation du décret d'habilitation nécessaire à la signature de la convention de prêt, et d'autre part être contractualisés par les demandeurs pour les financements ne sollicitant pas le décret d'habilitation du Chef de l'Etat.

II. CADRAGE BUDGETAIRE 2021-2023

La présente section présente, sur la base des perspectives macroéconomiques projetées, les projections budgétaires des ressources et des dépenses totales de l'Etat, le déficit budgétaire qui en résulte ainsi que les contraintes liées à son financement sur la période 2021-2023. Les répartitions sectorielles qui en découlent sont indicatives et tiennent compte des priorités stratégiques formulées plus haut. Elles sont donc susceptibles de connaître des modifications en fonction des évolutions concernant autant l'environnement économique que les orientations stratégiques.

II.1 Rappels des hypothèses macroéconomiques

Les projections budgétaires sur la période 2021-2023 reposent sur des hypothèses macroéconomiques prudentes, réalistes et réalisables. En effet, le cadrage réalisé table sur un taux de croissance économique de 3,2% en 2021 contre -1,1% en 2020, une inflation maîtrisée en deçà du seuil de convergence de 3% de la CEMAC, un prix mondial du baril de pétrole de 37,9 dollar US contre 35,6 dollar US en 2020 et un taux de change du dollar US de 550 FCFA. La production pétrolière est projetée à 21,2 millions de baril en 2021 contre 21,3 en 2020.

Entre 2022 et 2023, l'activité économique resterait dynamique à un rythme de 4%, l'inflation restera en deçà du seuil de convergence de 3% et on assisterait à une remontée du prix mondial du baril de pétrole à 54,4 dollar US avec un taux de change du dollar US stable à 550 FCFA. La production pétrolière quant à elle connaîtrait un ralentissement à 15,8 millions de baril en moyenne.

Tableau 27 : Indicateurs macroéconomiques clés sur la période 2020-2023

	2020	2021	2022	2023
PIB nominal (en milliards)	22 037	23 095	23 834	25 240
Taux croissance (%)	-1,1	3,2	3,7	4,2
Déflateur du PIB (%)	-1,3	1,7	-0,5	1,7
Inflation (%)	2,9	2,5	2,5	2,5
Production pétrolières (millions de barils)	21,3	21,2	15,8	15,8
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)	35,6	37,9	54,0	54,7
Taux de change \$ US/FCFA	550,0	550,0	550,0	550,0

Source : MINFI/DGB

II.2 Projections des recettes budgétaires

Les ressources du budget général de l'Etat comprennent les recettes internes, les emprunts publics (y compris les titres) et les dons. Les recettes internes se subdivisent en recettes pétrolières et gazières, et recettes non pétrolières. Les recettes pétrolières et gazières sont projetées à partir des hypothèses sur la production, le prix et le taux de change USD.

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés en matière de politique fiscale, ainsi que des financements potentiels (intérieurs et extérieurs) auxquels peut s'attendre l'Etat du Cameroun, les projections des ressources totales du budget général en 2021 sont de 4 909,2 milliards, en hausse de 202,1 milliards en valeur absolue et 4,3% en valeur relative par rapport à 2020. A moyen terme, ces ressources s'établiraient à 5 009,1 milliards entre 2022 et 2023.

De manière spécifique, les ressources de l'Etat se décomposent comme suit :

Les **recettes pétrolières** sont projetées à 303,3 milliards en 2021, en hausse de 33,3 milliards (+12,3%) par rapport à 2020, du fait de la remontée légère du prix mondial du baril de pétrole entre ces deux exercices, la production pétrolière elle étant restée quasiment stable. A moyen terme, ces recettes s'établiraient à 269,5 milliards entre 2022 et 2023, soit une diminution de 33,5 milliards (-11,1%), en rapport avec la baisse de la production pétrolière projetée au cours de cette période et moins que compensée par la remontée des cours mondiaux du pétrole qui serait observée.

Les **recettes non pétrolières** sont prévues à 3 005,6 milliards en 2021, en augmentation de 426,7 milliards (+16,5%) par rapport à 2020. Cette hausse se justifie d'une part, par l'hypothèse de la reprise de l'activité économique dès 2021, et d'autre part, par la réduction des mesures d'allègement fiscales de soutien économique et social entreprises en 2020 pour juguler les conséquences de la pandémie du coronavirus. Par ailleurs, un effort de réduction des dépenses fiscales d'un montant d'au moins 48 milliards est envisagé dans le cadre de la loi de finances 2021. Entre 2022 et 2023, les recettes non pétrolières sont projetées à 3 341,9 milliards en moyenne, soit une hausse de 336,3 milliards (11,2%) par rapport à 2021, en lien essentiellement avec la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation de ces recettes notamment la rationalisation des dépenses fiscales.

Les **dons** sont répartis en dons-projets et en dons-programmes. Ils sont projetés à 106,9 milliards en 2021, en hausse de 4,9 milliards (4,8%) par rapport à 2020. A moyen terme, ces dons sont projetés à 113,6 milliards entre 2022 et 2023, soit une progression de 6,7 milliards (+6,2%) par rapport à 2021.

Les **ressources de financement de l'Etat** sont constituées essentiellement des prêts projets, des émissions de titres publics et des appuis budgétaires. Ces ressources visent à compenser le gap de financement qui résulte de la relation entre les recettes propres de l'Etat et le total de ses dépenses et charges. Pour l'exercice 2021, les ressources de financement de l'Etat se situeraient à 1 493,7 milliards, en diminution de 262,8 milliards (-15%) par rapport à 2020. Cette baisse se justifie par la non reconduction en 2021 des appuis financiers exceptionnels des partenaires

techniques et financiers dont a bénéficié l'Etat du Cameroun dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, y compris l'allègement de la dette extérieure.

A moyen terme, les ressources de financement auxquels l'Etat pourrait s'attendre sont évaluées à 1 284,1 milliards, soit une baisse de 209,5 milliards (-14%) par rapport à 2021. Cet écart se justifie essentiellement par l'absence de lisibilité à date des appuis budgétaires éventuels dont pourraient bénéficier le Cameroun au cours de cette période dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau Programme Economique et Financier en cours de négociation avec le FMI ou d'autres sources de financement à rechercher.

Tableau 28 : Projection des ressources de l'Etat sur la période 2021-2023

	2020	2021	2022	2023
Total ressources	4 707,0	4 909,2	4 831,1	5 187,1
Recettes internes et dons	2 950,5	3 415,5	3 572,4	3 877,5
Recettes pétrolières	269,7	303,0	265,0	274,0
Recettes non pétrolières	2 578,8	3 005,6	3 197,1	3 486,7
Recettes fiscales	2 374,8	2 791,8	2 976,5	3 253,0
Impôts et taxes	1 724,8	1 955,7	2 113,6	2 339,2
Recettes douanières	650,0	836,1	862,9	913,8
Recettes non fiscales	204,0	213,8	220,6	233,7
Dons	102,0	106,9	110,3	116,8
Projets	29,0	30,4	31,4	33,2
Autres	73,0	76,5	79,0	83,6
Financement Brut	1 756,5	1 493,7	1 258,7	1 309,6
Prêts projet	655,0	771,6	778,7	829,6
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	214,5	242,0	0,0	0,0
Emission des titres	420,0	450,0	450,0	450,0
Financement bancaire	80,0	30,0	30,0	30,0
Financement exceptionnels	387,0			

Source : MINFI/DGB

II.3 Projections des dépenses budgétaires 2021-2023

Compte tenu de l'évolution des ressources présentées ci-dessus, de l'objectif de déficit projeté ainsi que du niveau actuel des engagements du Gouvernement, les dépenses et charges totales du budget général de l'Etat sont projetées à 4 909,2 milliards en 2021, en hausse de 202,1 milliards en valeur absolue et 4,3% en valeur relative par rapport à 2020. Entre 2022 et 2023, ces dépenses et charges se situeraient à 5 279 milliards, en augmentation de 369,9 milliards (+7,5%) par rapport à 2021.

Il convient de relever que malgré la hausse apparente des dépenses totales en 2021 la croissance des dépenses non discrétionnaires notamment des dépenses de fonctionnement hors salaires, les

transferts et subventions (hors pensions) et celles d'investissement sur ressources internes, a été ralentie. En particulier :

- les dépenses de biens et services passent de 677 milliards en 2020 à 686 milliards en 2021, en augmentation de 9,4 milliards en valeur absolue et 1,4 % en valeur relative, en dépit de la prise en compte des contraintes fortes liées à l'organisation de la CAN 2021, à la couverture sécuritaire, au fonctionnement des Conseils régionaux et aux dépenses sanitaires. En moyen terme, ce poste de dépenses sera maîtrisé à 667,3 milliards entre 2022 et 2023, en baisse de 19,1 milliards (-2,8%) par rapport à 2021 ;
- les transferts et subventions baissent de 527,9 milliards à 518,6 milliards entre 2020 et 2021, soit de 9,3 milliards en valeur absolue et -1,8 % en valeur relative, tout en tenant compte de l'augmentation des dépenses de pensions de 17,3 milliards entre ces deux exercices. Entre 2022 et 2023, ce poste de dépenses est projeté à 617,9 milliards, en augmentation de 99,4 milliards par rapport à 2021. Cette hausse s'explique essentiellement par la nécessité de prendre en charge les manques à gagner de la SONARA et des marqueteurs liés aux importations des hydrocarbures de ces entités, au regard du niveau du prix mondial du baril de pétrole projeté au-delà de 50 dollars US soit 54,4 dollars US/baril en moyenne au cours de cette période ;
- les dépenses d'investissement sur ressources internes y compris les dépenses de restructuration et de réhabilitation, en dépit du niveau important des engagements de l'Etat ont été contenues à 603,2 milliards en 2021 contre 570,3 milliards en 2020, en augmentation de 33 milliards en valeur absolue et 5,8% en valeur relative. A moyen terme, ces dépenses sont projetées à 688,5 milliards en moyenne entre 2022 et 2023, en progression de 85,4 milliards (+14,2%) pour soutenir efficacement la mise en œuvre de notre politique économique avec l'entrée en exécution de la nouvelle stratégie de développement.

En somme, la variation nette des dépenses discrétionnaires est de +15,7 milliards en 2021 représentant une fraction de 7,8% sur l'augmentation totale des dépenses et charges de l'Etat.

A contrario, les dépenses non discrétionnaires augmentent globalement de **148,3 milliards** en 2021 dont 90 milliards pour le service de la dette, 41,4 milliards pour les salaires, et 17,3 milliards pour les pensions. L'augmentation du service de la dette provient en particulier de la dette extérieure qui passe de 492 milliards en 2020 à 591 milliards en 2021, avant d'atteindre 898,8 milliards en 2023 avec l'entrée en exigibilité de l'échéance des Eurobonds d'un montant de 150 milliards au cours de ce dernier exercice.

De plus, une provision de 100 milliards a été programmée en 2021 et 73,5 milliards en 2022 au titre de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de riposte et de soutien économique et social du Gouvernement face à la pandémie du coronavirus.

Tableau 29 : Projections des dépenses de l'Etat sur la période 2021-2023

	2020	2021	2022	2023
Dépenses totales et prêts nets	4 707,0	4 909,2	5 120,3	5 437,8
Dépenses courantes	2 241,0	2 282,6	2 388,1	2 468,6
Dépenses de personnel	1 036,2	1 077,6	1 120,7	1 165,5
Achats de biens et services	677,0	686,4	660,4	674,1
Transferts et subventions	527,9	518,6	607,0	628,9
Dépenses de capital	1 254,3	1 405,2	1 432,5	1 617,5
Dépenses s/financements extérieurs	684,0	802,0	810,0	862,8
Dépenses s/ressources propres	542,2	568,2	586,4	716,5
Dépenses de Participation/restructuration	28,1	35,0	36,1	38,2
Fonds Spécial de Solidarité Nationale de lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales	180,0	100,0	73,5	
Prêts nets				
Service de la Dette	1 031,7	1 121,4	1 226,2	1 351,7
Service de la dette extérieure	492,0	591,0	690,0	898,8
Principal	339,6	394,0	473,0	669,0
Intérêts	152,4	197,0	217,0	229,8
Service de la dette intérieure	539,7	530,4	536,2	452,9
Principal	489,8	471,1	486,5	414,8
Intérêts	49,9	59,3	49,7	38,1

Source : MINFI/DGB

II.4 Evolution du déficit budgétaire et analyse du financement

Au regard des recettes propres et des dépenses de l'Etat telles que projetées en 2021, il se dégage un déficit budgétaire global en valeur absolue de 700,5 milliards contre 986,6 milliards en 2020 ; soit une réduction de 286,1 milliards. Au cours de la période 2022-2023, le déficit budgétaire devrait poursuivre sa tendance baissière conformément à l'objectif de consolidation de la politique budgétaire pour se situer en moyenne à 604,4 milliards.

Tableau 30: Evolution du déficit public sur la période 2020-2023

	2020	2021	2022	2023
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-1 066,0	-747,3	-658,6	-554,5
Solde global (base ordo, dons compris)	-986,6	-700,5	-660,3	-548,4
	-4,5	-3,0	-2,8	-2,2
Solde budgétaire de référence CEMAC	-855,7	-605,0	-605,2	-582,9
	-3,9	-2,6	-2,5	-2,3

Source : MINFI/DGB

En plus de faire face au financement de son déficit budgétaire, le Gouvernement doit également prendre en charge d'autres charges de financement et de trésorerie notamment le service de la dette extérieure et intérieure y compris le paiement de ses arriérés et les sorties nettes de trésorerie des correspondants. En 2021, ces besoins sont évalués à 865,1 milliards soit une augmentation de 35,7 milliards (+4,3%) par rapport à 2020, contre 1 021,7 milliards en moyenne entre 2022 et 2023.

En prenant en compte l'ensemble de ces besoins de financement de l'Etat c'est-à-dire le besoin lié au financement du déficit budgétaire et celui concernant les autres charges de trésorerie et de financement définis ci-dessus, il se dégage en 2022 et 2023 des gaps de financement respectifs de 289,2 milliards et 250,6 milliards pour lesquels l'Etat devrait encore rechercher de nouvelles ressources pour garantir inéluctablement l'équilibre financier de ses opérations sur cette période. Il reste tout de même entendu que dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Programme économique et financier en cours de négociation avec le FMI, ces besoins financiers résiduels pourraient être plus ou moins compensés par les appuis budgétaires. A défaut, le Gouvernement devrait résolument s'engager à éliminer profondément ses dépenses fiscales notamment celles qui seraient inefficaces afin de dégager l'espace budgétaire nécessaire à la poursuite du soutien de la mise en œuvre de sa politique économique.

II.5 Contraintes et risques budgétaires 2021-2023

Les projections budgétaires réalisées sur la période 2021-2023 restent cependant sensibles à diverses sources de risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier établi par ces projections. Ces risques ont trait autant aux hypothèses sous-jacentes aux projections macroéconomiques, qu'aux recettes notamment pétrolières et dépenses elles-mêmes, ainsi qu'aux financements attendus de nos partenaires.

Du point de vue macroéconomique, tout enlisement de la pandémie du coronavirus jusqu'en 2021 ou une efficacité limitée des politiques du Gouvernement pour atténuer les effets économiques de la crise sur les entreprises, pourraient conduire à un niveau d'activité moins important que celui projeté et conséquemment à un niveau de recette fiscales et douanières moins important que celui attendus. Par ailleurs, le cours mondial du baril de pétrole présenterait un gros risque pour les budgets 2021 et suivants si le prix mondial du baril utilisé dans le cadre des projections ou la production pétrolière annoncée ne sont pas au rendez-vous.

Par ailleurs, au cas où les annonces de financements de nos partenaires financiers sous forme d'appuis budgétaires dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier en cours de négociation avec le FMI ne se concrétisent pas, les projections du cadrage 2021-2023 s'en trouveraient profondément déséquilibrées.

Il en est de même de la mobilisation des titres publics pour lesquels il est attendu un effort de **450 milliards** chaque année sur la période 2021-2023. Si les conditions financières se trouvent défavorables sur le marché des titres ou qu'il se pose un problème de liquidité sur le marché compte tenu par exemple de la persistance éventuelle de l'impact de la crise sanitaire sur les systèmes bancaires des pays de la sous-région CEMAC, l'équilibre financier du cadrage 2021-2023 serait fragilisé.

Le risque sécuritaire demeure et continue de peser sur le budget de l'Etat notamment à travers les interventions directes SNH dont le niveau reste encore élevé. Par ailleurs, le coût des dépenses de santé dans le cadre la lutte contre le coronavirus pourrait, si la crise sanitaire déborde jusqu'en 2021, constituer également un risque majeur à la soutenabilité budgétaire de l'ensemble des opérations de l'Etat sur la période 2021-2023.

Le poids des engagements de l'Etat dans le budget, avec l'enchevêtrement des réformes et des programmes politiques, en plus de l'exigence liée aux paiement des salaires et pensions ainsi que du service de la dette, est de plus de plus important et installe une forte rigidité budgétaire. Cette dernière, qui concerne notamment le plan de riposte contre la covid-19 et ses répercussions, la décentralisation, le PLANUT, le PTS-Jeunes, le CHAN, la CAN, les grands projets structurants, la reconstruction du NOSO et la CSU, constitue un risque majeur en cas de choc sur nos finances publiques, dans la mesure où ces divers engagements limitent le déploiement efficace des mesures de régulation de même que la réallocation des ressources budgétaires.

Enfin, la dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic pourrait continuer de nécessiter des appuis financiers important à partir du budget de l'Etat. Toute chose qui pourrait entraîner un déplafonnement des dépenses projetées.

III. DETERMINANTS DE LA DEPENSE POUR LE TRIENNAT 2021-2023

Cette partie présente les principaux projets et activités que le Gouvernement mènera au cours de la période 2021-2023, afin d'opérationnaliser les orientations stratégiques et apporter une réponse efficace aux défis de développement. Elle présente également une synthèse du Programme d'Investissement Prioritaire de l'Etat pour la période 2021-2023, document de référence encadrant l'engagement des nouveaux projets d'investissement.

Au niveau des grands postes de dépenses

Les dépenses de l'Etat seront orientées au cours du triennat vers trois destinations économiques majeures (*cf tableau 31*) :

- (i) Les dépenses courantes (en moyenne 46% du budget global par an) ;
- (ii) Les dépenses d'investissement (en moyenne 29% du budget) ;
- (iii) Le paiement du service de la dette (en moyenne 24% du budget) ;

Il est important de noter que les dépenses budgétaires consacrées **au plan de riposte contre la COVID-19**, représentent 3,8% du budget de 2020 soit 180 milliards, 2% du budget de 2021 soit 100 milliards et 1,5% du budget de 2022 soit 73,5 milliards.

S'agissant des dépenses courantes, elles sont principalement portées par les dépenses de personnel qui pèsent pour près de 22% (plus de 1000 milliards) du budget global en moyenne par an. Les ressources serviront également à ce niveau aux dépenses de sécurité.

En ce qui concerne **les dépenses en capital**, les décaissements sur financements extérieurs, d'une valeur de 825 milliards en moyenne par an sur la période 2021-2023, constituent le principal poste de financement des investissements.

Pour ce qui est du **service de la dette**, la programmation s'élève à près de 1233 milliards en moyenne par an sur le triennat 2021-2023, dont 726,6 milliards pour la prise en charge de la dette extérieure, notamment en raison du début du remboursement de l'« Eurobond » contracté en 2015 pour le financement du PLANUT, et 506,5 milliards pour la prise en charge de la dette intérieure.

Au niveau sectoriel

Les secteurs de la Production et du Développement Social, bénéficient respectivement d'une dotation moyenne de 1062,4 milliards de FCFA et 1195,5 FCFA par an, en cohérence avec les objectifs de croissance inclusive poursuivis par le Gouvernement. A ce titre, la plupart des activités engagées au cours des exercices budgétaires précédents, et précisés dans le cadre du DPEB 2020-2022 vont se poursuivre.

III.1 Transformation structurelle

La situation actuelle dans le domaine de la production et les objectifs de développement de long terme y relatif, commandent trois défis importants que sont notamment : (i) la mise en service des grands projets afin que ces derniers contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif ; (ii) la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole ; (iii) la promotion de la recherche et de l'innovation. Une dotation budgétaire totale de près de **3187,18 milliards, dont 1067,53 milliards en 2021** sera consacrée à ces trois défis.

Au niveau du Secteur des Infrastructures

Une dotation budgétaire de **2529,19 milliards** est allouée à ce secteur pour le triennat 2021-2023, dont **871,76 milliards** en 2021, pour des dépenses essentiellement orientées vers :

- La mise en service de l'autoroute Yaoundé –Nsimalen et la préparation et le lancement des secondes phases des autoroutes Yaoundé-Douala et Kribi-Lolabé ;
- l'achèvement des travaux de construction et de réhabilitation des routes nationales et régionales déjà engagées (Yaoundé-Babadjou-Bamenda, Olama-Kribi, Batchenga-Tibati, Sangmélina-Ouessou, Kumba-Mamfé, Mengong-Sangmelima, Nkolessong-Nding, Maroua-Bogo-Pouss, Ketta-Djoum, Entrée Est de Douala, pont sur le Logone, désenclavement du bassin agricole de l'Ouest, etc.) ;
- le démarrage des travaux de construction et de réhabilitation de certains axes prioritaires (Ring-road, Akom II-Kribi, Ngaoundéré-Garoua, Olounou Oveng, Lolabé-Campo, etc.) ;
- la mise en service et l'optimisation de l'exploitation de l'ensemble des projets de barrage en cours de réalisation (Memve'ele, Bini à Warak, usine de pied de Lom Pangar, Mekin) ;

- La finalisation de la préparation et le lancement de nouveaux projets de barrages en privilégiant le mode Partenariat Public Privé (Nachtigal, Grand-Eweng 1800 MW, Menchum 72 MW, Mouila-Mogue 420 MW, Katsina-Ala 485 MW, Cholet 600 MW, etc.) ;
- La densification des réseaux de ligne de transport et l'interconnexion des réseaux Nord-Sud (Memve'ele-Kribi 225KV, Mekin-Mbalmayo 30KV, Ngaoundéré-Tibati 225KV, Tibati-Gaoundal 30KV, Bertoua-Garoua Boulai-Meiganga-Ngaoundéré 225KV, Yaoundé-Abong-mbang 225KV, Nkongsamba-Bafoussam 225KV, Ngaoundéré-Djamena. 225KV, Nachtigal-Bafoussam 400 KV ; l'Interconnexion Tchad-Cameroun et l'Interconnexion RIS-RIN) ;
- La poursuite du Programme Gouvernemental de construction de logements sociaux (à Yaoundé et Douala, Meyomessala, Nkondom, Kribi, Bertoua etc), et l'accélération des travaux en vue d'assurer l'habitabilité des logements déjà construits ;
- Le renforcement de la sécurisation du foncier à travers l'informatisation des conservations foncières (62 conservations foncières à informatiser) et l'accélération du projet réseau géodésique ;
- La densification du réseau d'alimentation en eau potable (projet PAEPYS à partir de la Sanaga, Programme d'urgence pour la ville de Yaoundé, les régions du Sud-ouest, de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Centre, etc.).
- L'opérationnalisation complète de la plateforme portuaire de Kribi et l'extension/démarrage des travaux de construction de nouvelles plateformes (Limbe-Ngueme, Kribi 2,) ;
- La préparation du lancement des travaux de construction du Port de Limbé ;
- La mise en service des infrastructures de télécommunication à large bande dans le cadre du projet d'Extension d'un Backbone National A Fibre Optique (Phase IV) et la Mise en place de la Central African Backbone ;
- La réhabilitation de la voie ferrée Belabo-Ngaoundéré, et l'achèvement des études pour la construction des nouvelles voies (Cameroun-Tchad, Limbé-Douala, Douala-Ngaoundéré, Kribi-Edéa).
- La mise en œuvre des projets d'électrification rurale (projet d'électrification rurale d'accès à l'électricité dans les zones sous desservies (PERACE) ; Projet d'électrification de 16 villages en zone rurale et périurbaine dans 10 Communes de la Région de l'Extrême-Nord (PERPREN).

Au niveau du Secteur Rural

L'enveloppe budgétaire de **560,14 milliards** prévue pour ce secteur sur le triennat 2021-2023, dont **162,07 milliards en 2021**, permettra :

- La réalisation effective du recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) ;
- L'optimisation des mécanismes d'appui aux producteurs en matériel agricole et végétale ;
- La poursuite de l'aménagement des bassins de production, et la modernisation des infrastructures et équipements de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;

- La poursuite du programme d'aménagement des périmètres hydroagricoles (120 mille ha) aménagés dans le grand Nord et la mise en concession desdits périmètres ;
- La poursuite du soutien aux grandes unités de production (CDC, PAMOL, SEMRY, SODECOTON) ;
- La construction, réhabilitation et équipement des unités, de commercialisation et de transformation des produits d'élevage bovin (projet de développement de la commercialisation des bétails et des infrastructures d'élevage, projet PRODEL, acquisition des équipements pour l'opérationnalisation des centres de lait, construction des aires d'abattage dans les communes en ressources transférées aux CTD) ;
- La poursuite de la construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de pêche (projet d'amélioration du débarcadère et du marché de poisson à Youpwe dans la ville de Douala, etc.) ;

Au niveau du Secteur des Industries et Services

Une enveloppe budgétaire de **97,85 milliards soit 33,70 milliards en 2021** est prévue. Cette dotation est principalement orientée vers :

- L'opérationnalisation du Plan Directeur d'industrialisation (PDI) ;
- La promotion du label « made in Cameroon » à travers, la Construction d'un laboratoire de métrologie, l'accompagnement des structures d'encadrement des artisans, la promotion de l'artisanat local et la mise en place des pépinières d'entreprise (Edea) ;
- Le Renforcement de la gouvernance des unités de production artisanales et du dispositif de vérification et de contrôle des normes sur les produits importés et locaux ;
- La poursuite de l'aménagement des sites touristiques prioritaires (lancement de la vallée de la Mingo à Yaoundé, etc) ;
- La Mise en place de la technopole agroindustrielle de Ouassa-Baboute ;
- L'accompagnement des acteurs du secteur minier artisanal en matière de production et de commercialisation des substances minérales à travers la canalisation de l'Or ;
- L'achèvement et l'opérationnalisation des premières zones économiques prioritaires (Douala, Kribi, Limbé, et Maroua).

III.2 Développement du capital humain

Le principal défi est de disposer d'hommes et de femmes en bonne santé et bien formés, capables de porter une croissance forte et durable. De même, il est question de moderniser le système de sécurité et de protection sociale. Plus concrètement :

Au niveau du Secteur Santé et nutrition

La dotation générale pour le triennat 2021-2023 s'élève à **588,98 milliards, dont 210,77 milliards en 2021**. Les dépenses dans ce secteur seront principalement destinées à :

- La prise en charge des activités du plan de riposte contre la COVID-19 ;

- La poursuite de la mise en place des préalables pour le déploiement de la Couverture Santé Universelle (CSU) à travers (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, y compris les logements d'astreintes pour le personnel de santé ; (ii) l'acquisition des tricycles/motos ambulances ; (iii) l'organisation des activités de la réforme hospitalière en prélude à la CSU ;
- La construction, la réhabilitation, le relèvement du plateau technique des formations sanitaires de la 4^{ème} à la 6^{ème} catégorie (CSI, CMA, HD) ;
- L'appui des formations sanitaires de 4^{ème} catégorie en équipements de contrôle, de mesures et d'essais pour la maintenance des équipements biomédicaux ;
- L'équipement des hôpitaux de Districts en équipements d'imagerie médicale ;
- L'achèvement des projets de construction des hôpitaux régionaux engagés dans le cadre du PLANUT ;

Au niveau du Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle

Dans ce secteur, **une dotation de 2163,43 milliards** est projetée pour le triennat 2021-2022, dont **694,96 milliards en 2021**. Ces ressources sont principalement destinées à :

- L'extension de la couverture du Préscolaire en zone rurale par la construction des salles de classe dans les établissements préscolaires et des logements d'astreinte pour enseignants en zone rurale ;
- La construction et l'équipement des lycées professionnels (Ekounou/Yaoundé, Douala) et la généralisation du numérique dans les enseignements secondaires ;
- L'octroi des subventions aux Ecoles Maternelles privées et aux établissements d'enseignement secondaire privés ;
- La facilitation de la fourniture des manuels aux apprenants à travers l'octroi des paquets minimum ;
- La poursuite de la mise en place de la « politique du livre scolaire » à travers le projet PAREC ;
- Le renforcement de la formation professionnelle (Projet de transfert des compétences dans le domaine de la Formation Professionnelle avec la TIKA).

Au niveau du Secteur développement social

Dans ce secteur, l'accent sera mis sur :

- Le démarrage des travaux de réhabilitation du Centre National des personnes Handicapés Cardinal Paul Emile Leger de Yaoundé ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de soutien aux personnes les plus pauvres et vulnérables à travers le projet « filets sociaux » ;
- La poursuite de la restauration et l'aménagement du patrimoine culturel (Construction de la maison de la Culture de NTUI, Baham, Mora, construction d'un bâtiment r+2 de la réserve archéologique nationale d'Ekounou) ;
- L'extension du régime de sécurité sociale aux travailleurs (du secteur informel) non pris en compte par le système et le Renforcement des capacités économiques des femmes ;
- la Prise en charge des réfugiés et des déplacés dans les foyers de tension sécuritaire (Grand Nord, le Sud-ouest, Nord-Ouest et l'Est) ;

- la poursuite du Projet Filets Sociaux, orientés vers les ménages durement affectés par la COVID-19.

III.3 Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, l'objectif global poursuivi est de promouvoir et favoriser l'accès à un emploi décent pour un grand nombre de travailleurs. Ceci, à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie à travers :

- L'appui aux micros projets en instance au PIAASI notamment ;
- L'organisation et réintégration en auto-emploi des migrants camerounais de retour de la côte méditerranée ;
- L'octroi de Subvention en investissement (au Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME, au programme TRANSFAGRI) ;
- L'appui aux initiatives d'incubation dans universités et grandes écoles ;
- La Structuration et l'installation en emploi indépendant des acteurs informel dans le secteur de l'économie numérique ;
- le Financement des projets des jeunes dans le cadre du plan triennal « Spécial-Jeunes »

III.4 Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) du Gouvernement pour la période 2021-2023

Dans le domaine de la gouvernance, les principaux défis concernent l'implication plus accrue des populations dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration significative du climat des affaires. La dotation dans ce domaine pour le triennat 2021-2023 est de **2328,92 milliards**, dont **728,17 milliards en 2021**.

En matière de gouvernance politique et de décentralisation, il s'agit de mener des actions relatives à :

- L'opérationnalisation progressive du Code général des collectivités territoriales décentralisées (CDT) à travers la mise en place des Conseils Régionaux ;
- La réhabilitation de la NASLA à Buea, dans la perspective de la mise en place de fonction publique locale ;
- La mise en œuvre du Programme de Développement Participatif (PNDP) ;
- L'opérationnalisation Programme de Développement Economique et Social des Villes Secondaires exposées à des facteurs d'instabilité (*PRODESV*) ;
- L'opérationnalisation du schéma national et la finalisation des schémas régionaux d'Aménagement du territoire récemment élaborés ;
- La conduite effective du 4^{ème} recensement général de la Population ;

En matière de gouvernance administrative et financière, il s'agit de mener des actions relatives à :

- La poursuite de la mise en œuvre du plan global de réforme des finances publiques pour la période 2019-2021 ;
- Le démarrage des travaux de construction de l'immeuble siège de l'Assemblée Nationale et l'achèvement des travaux de construction de l'immeuble siège du CES ;
- L'accélération du programme de construction des palais de Justice (Douala, Edea, Ngoma, etc.) ;
- L'élaboration d'un schéma directeur des réformes budgétaires, des marchés publics et de la décentralisation dans l'administration publique camerounaise ;

En matière de sécurité

- La poursuite des constructions pour l'installation des nouvelles unités militaires créées et l'équipement des troupes ;
- Le Renforcement des unités de sécurité automatique par l'extension au plan national, du système intelligent de vidéosurveillance urbaine ;
- La Densification de la présence des forces de l'ordre dans le territoire national ;
- L'achèvement des hôtels de police engagés dans le cadre du PLANUT ;

En matière d'éthique

- La poursuite du soutien à l'agence du service civique national de participation au développement ;
- La prévention des atteintes à la fortune publique à travers l'organisation des formations.

CONCLUSION

Le Débat d’Orientation Budgétaire est une exigence légale consacrée par la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018, notamment en ses articles 9 à 11. L’organisation de ce débat vise à permettre au Parlement de contribuer à la définition du cadrage macroéconomique et budgétaire en vue d’une plus grande transparence dans le processus de préparation du budget de l’Etat. C’est dans ce contexte que le présent document a été élaboré dans le but de présenter au Parlement d’une part, la situation économique et des finances publiques en 2019 et 2020, et d’autre part, les grandes orientations stratégiques des politiques publiques et en matières des finances publiques sur la période 2021-2023.

ANNEXES

Tableau 31 : TOFE prévisionnel 2021-2023

	2019		2020		2021	2022	2023
	LFR	Réal.	LFI	LFR	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(En milliards de F.CFA)</i>							
Total ressources	5 401,0	5 035,0	4 951,7	4 707,0	4 909,2	5 120,3	5 437,7
Recettes internes et dons	3 946,0	3 618,1	3 719,2	2 950,5	3 415,5	3 572,4	3 877,5
Recettes pétrolières	506,0	584,5	443,0	269,7	303,0	265,0	274,0
Recettes non pétrolières	3 340,0	2 924,1	3 174,2	2 578,8	3 005,6	3 197,1	3 486,7
Recettes fiscales	3 140,0	2 765,5	2 962,2	2 374,8	2 791,8	2 976,5	3 253,0
Impôts et taxes	2 190,0	1 944,4	2 103,0	1 724,8	1 955,7	2 113,6	2 339,2
Recettes douanières	950,0	821,1	859,2	650,0	836,1	862,9	913,8
Recettes non fiscales	200,0	158,6	212,0	204,0	213,8	220,6	233,7
Dons	100,0	109,5	102,0	102,0	106,9	110,3	116,8
Projets	28,0	50,5	29,0	29,0	30,4	31,4	33,2
Programme	72,0	59,0	73,0	73,0	76,5	79,0	83,6
Financement Brut	1 455,0	1 416,9	1 232,5	1 756,5	1 493,7	1 547,9	1 560,2
Prêts projet	747,0	765,1	767,0	655,0	771,6	778,7	829,6
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	358,0	228,0	115,5	214,5	242,0	289,2	250,6
<i>Dont FMI</i>	88,0	44,7	44,0	90,0	170,0		
<i>UE</i>	23,0		16,0	16,0	17,0		
<i>AFD</i>	66,0	65,6		0,0			
<i>BM</i>	115,0	117,7	55,5	55,5	55,0		
<i>BAD</i>	66,0			53,0			
Emission des titres	350,0	334,0	320,0	420,0	450,0	450,0	450,0
Financement bancaire (hors titres pub)	0,0	70,0	30,0	80,0	30,0	30,0	30,0
Autres emprunts		19,8		0,0			
Financement exceptionnel				387,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont FMI</i>				135,6			
<i>UE (Fonds de concours CAS-Covid)</i>				2,0			
<i>AFD (Fonds de concours CAS-Covid)</i>				6,5			
<i>BM (Fonds de concours CAS-Covid)</i>				22,0			
<i>BAD</i>				70,4			
<i>BDEAC</i>				20,0			
<i>PME (*) (Fonds de concours CAS-Covid)</i>				9,0			
<i>Allegement dette extérieure</i>				118,0			
<i>Autres financements (Fonds de concours CAS-Covid)</i>				3,5			
Dépenses totales et prêts nets	5 401,0	4 987,4	4 951,7	4 707,0	4 909,2	5 120,3	5 437,8
Dépenses courantes	2 551,0	2 469,8	2 443,5	2 241,0	2 282,6	2 388,1	2 468,6
Dépenses de personnel	1 032,0	1 010,4	1 066,2	1 036,2	1 077,6	1 120,7	1 165,5
Achats de biens et services	802,0	788,8	780,0	677,0	686,4	660,4	674,1
Transferts et subventions	717,0	670,6	597,4	527,9	518,6	607,0	628,9
Dépenses de capital	1 478,0	1 483,0	1 496,3	1 254,3	1 405,2	1 432,5	1 617,5
Dépenses s/financemts exter,	775,0	815,6	796,0	684,0	802,0	810,0	862,8
Dépenses s/ressources propres	653,0	625,5	654,4	542,2	568,2	586,4	716,5
Dépenses de Participation/restructuration	50,0	41,9	45,9	28,1	35,0	36,1	38,2
Prêts nets	-27,0	50,8					
Fonds de Financement Covid-19				180,0	100,0	73,5	
<i>Dont Fonds de concours</i>				43,0			
Service de la Dette	1 399,0	983,8	1 011,9	1 031,7	1 121,4	1 226,2	1 351,7
Service de la dette extérieure	541,0	509,5	472,2	492,0	591,0	690,0	898,8
Principal	381,0	327,9	302,2	339,6	394,0	473,0	669,0
Intérêts	160,0	181,6	170,0	152,4	197,0	217,0	229,8
Service de la dette intérieure	858,0	474,3	539,7	539,7	530,4	536,2	452,9
Principal	364,1	320,9	345,8	345,8	324,2	337,2	274,5
<i>Dont ECMR</i>	78,7	78,8		0,0	113,2	50,0	50,0
<i>Correspondants</i>	76,6	15,3					
Intérêts	48,0	54,5	49,9	49,9	59,3	49,7	38,1
Crédits de TVA	81,4	66,0	72,0	72,0	72,0	72,0	72,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	364,5	32,9	72,0	72,0	75,0	77,4	68,3
<i>Dont Restes à payer et autres arriérés</i>	224,0	-97,1	52,0	52,0	60,0	57,4	49,3
<i>Trésor</i>							
<i>Dette non structurée CAA</i>	24,5	14,0	20,0	20,0	15,0	20,0	19,0
<i>Dette fiscale compensée</i>	116,0	116,0		0,0			
<i>Autres arriérés</i>				0,0			
Capacité (+)/Besoin de financement (-)	0,0	47,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-643	-1 036	-736	-1 066	-747	-659	-555
Solde global (base ordo, dons compris)	-345,4	-687,6	-512,5	-986,6	-700,5	-660,3	-548,4
Solde global (% PIB, base ordo, dons compris)	-1,5	-3,0	-2,1	-4,5	-3,0	-2,8	-2,2
Solde budgétaire de référence CEMAC	-2,1	-3,9	-2,2	-3,9	-2,6	-2,5	-2,3
Recettes non pétrolières nettes des remboursements des crédits de TVA	3 259	2 858	3 102	2 507	2 934	3 125	3 415
Pression fiscale	14,5%	12,7%	13,0%	11,4%	12,7%	13,1%	13,5%
Soutenabilité Dép. personnel	33,7%	37,4%	36,9%	45,0%	39,6%	38,6%	36,6%
PIB nominal	22 538	22 574	23 921	22 037	23 095	23 834	25 240
Taux croissance (%)	4,2	3,8	4,0	-1,1	3,2	3,7	4,2
Déflateur du PIB	1,2	1,3	1,4	-1,3	1,7	-0,5	1,7

Source : MINFI/DGB

Tableau 32: Profil des recettes et des dépenses 2021-2023 actualisé (en % du PIB)

(En % du PIB)	2019			2020		2021	2022	2023
	LFI	LFR	Réal.	LFI 2020	LFR 2020	Proj.	Proj.	Proj.
Total ressources	21,6	23,0	20,9	20,7	21,4	21,3	21,5	21,5
Recettes internes et dons	16,0	17,5	16,0	15,5	13,4	14,8	15,0	15,4
Recettes pétrolières	2,0	2,2	2,6	1,9	1,2	1,3	1,1	1,1
Recettes non pétrolières	13,7	14,8	13,0	13,3	11,7	13,0	13,4	13,8
Recettes fiscales	12,9	13,9	12,3	12,4	10,8	12,1	12,5	12,9
Impôts et taxes	9,1	9,7	8,6	8,8	7,8	8,5	8,9	9,3
Recettes douanières	3,7	4,2	3,6	3,6	2,9	3,6	3,6	3,6
Recettes non fiscales	0,8	0,9	0,7	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Dons	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
Projets	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Financement Brut	5,5	5,5	4,9	5,2	8,0	6,5	6,5	6,2
Prêts projet	2,6	3,3	3,4	3,2	3,0	3,3	3,3	3,3
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	1,5	1,5	1,0	0,5	1,0	1,0	1,2	1,0
Emission des titres	1,2	0,4	0,2	1,3	1,9	1,9	1,9	1,8
Financement bancaire	0,3	0,0	0,0	0,1	0,4	0,1	0,1	0,1
Autres emprunts		0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financements exceptionnels	0,2	0,0	0,0	0,0	1,8	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	21,6	24,1	21,9	20,7	20,5	20,8	21,2	21,5
Dépenses courantes	11,0	11,3	10,9	10,2	10,2	9,9	10,0	9,8
Dépenses de personnel	4,7	4,6	4,5	4,5	4,7	4,7	4,7	4,6
Achats de biens et services	4,0	3,6	3,5	3,3	3,1	3,0	2,8	2,7
Transferts et subventions	2,3	3,2	3,0	2,5	2,4	2,2	2,5	2,5
Dépenses de capital	5,9	6,6	6,6	6,3	5,7	6,1	6,0	6,4
Dépenses s/financemnt exter.	2,7	3,4	3,6	3,3	3,1	3,5	3,4	3,4
Dépenses s/ressources propres	3,0	2,9	2,8	2,7	2,5	2,5	2,5	2,8
Dépenses de Participation/restructuration	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Prêt nets		-0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement Fonds Covid-19		0,0	0,0	0,0	0,8	0,4	0,3	0,0
Service de la Dette	4,7	6,2	4,4	4,2	4,7	4,9	5,1	5,4
Service de la dette extérieure	2,0	2,4	2,3	2,0	2,2	2,6	2,9	3,6
Principal	1,4	1,7	1,5	1,3	1,5	1,7	2,0	2,7
Intérêts	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,9	0,9	0,9
Service de la dette intérieure	2,7	3,8	2,1	2,3	2,4	2,3	2,2	1,8
Principal	1,2	1,6	1,4	1,4	1,6	1,4	1,4	1,1
Intérêts	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
Crédits de TVA	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Restes à payer/Arriérés intérieurs (y compris Remboursement dette marketteurs)	0,8	1,6	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3

Source : MINFI/DGB

Tableau 33 : Répartition de la masse salariale et des effectifs par groupe sectoriel

Groupe sectoriel	Effectif	Masse salariale (mars 2020)	Poids_effect_Sect	Poids_MS_Sect
Admin. générale et financière	31 683	4 011 692 380	9,40%	5,57%
Défense et Sécurité	90 289	18 507 099 249	26,79%	25,71%
Gouvernance	10 476	2 162 915 343	3,11%	3,01%
Infrastructures Productives	6 755	1 231 622 543	2,00%	1,71%
Production et commerce	13 996	2 455 359 157	4,15%	3,41%
Secteurs sociaux	181 195	42 492 099 909	53,76%	59,04%
Souveraineté	2 654	1 113 281 488	0,79%	1,55%
CUMUL	337 048	71 974 070 068	100,00%	100,00%

Source : MINFI/DDPP

Tableau 34 : Répartition des masses salariales et des effectifs par administration en mars 2020

N°	Administrations	Poids des effectifs	Poids des masses salariales
1	MINATD	4,52%	1,66%
2	MINMAP	0,38%	0,41%
3	MINFI	3,31%	2,58%
4	MINEPAT	0,44%	0,43%
5	MINFOPRA	0,75%	0,50%
6	MINAC	0,10%	0,11%
7	MINSEP	0,81%	1,05%
8	MINCOM	0,10%	0,10%
9	MINJEC	0,91%	0,97%
10	DGSN	7,22%	7,60%
11	MINDEF	19,57%	18,11%
12	MINEFOP	0,89%	0,83%
13	MINTSS	0,16%	0,14%
14	MINAS	0,41%	0,32%
15	MINPROFF	0,19%	0,17%
16	MINEDUB	17,61%	15,84%
17	MINESUP	1,48%	2,95%
18	MINRESI	0,33%	0,39%
19	MINESEC	25,80%	32,10%
20	MINJUSTICE	3,02%	2,87%
21	CONSUPE	0,08%	0,10%
22	COURSUP	0,01%	0,03%
23	MINCOMMERCE	0,46%	0,34%
24	MINTOUL	0,18%	0,15%
25	MINIMIDT	0,22%	0,20%
26	MINPMEESA	0,16%	0,15%
27	MINEE	0,26%	0,22%
28	MINTP	0,54%	0,47%
29	MINDCAF	0,43%	0,36%
30	MINHDU	0,20%	0,18%
31	MINPOSTEL	0,33%	0,29%
32	MINT	0,24%	0,18%
33	MINSANTE	4,96%	4,07%
34	MINEPDED	0,15%	0,14%
35	MINADER	1,13%	0,94%
36	MINEPIA	0,97%	0,82%
37	MINFOF	0,89%	0,67%
38	PRC	0,26%	0,20%
39	MINRA	0,00%	0,01%
40	SPM	0,12%	0,13%
41	MINREX	0,40%	1,21%
CUMUL		100,00%	100,00%

Tableau 35 : Projections budgétaires sur le triennat 2021-2023

Secteurs	2021			2022			2023		
	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total
I. Secteurs sociaux	819.57	195.47	1015.03	845.58	141.82	987.40	876.24	172.99	1049.24
<i>Education</i>	649.23	45.74	694.96	671.89	39.58	711.47	697.46	59.53	757.00
<i>Santé</i>	105.97	104.81	210.77	107.83	76.47	184.30	110.86	83.05	193.91
<i>Dével Social et Emploi</i>	31.19	11.68	42.87	31.79	14.88	46.66	32.70	15.62	48.32
<i>Culture, sports</i>	33.19	33.24	66.43	34.07	10.89	44.97	35.22	14.79	50.01
II. Product et commerce	62.43	133.35	195.78	63.90	169.47	233.36	65.87	162.98	228.86
<i>Secteur rural</i>	43.86	118.21	162.07	44.98	157.40	202.38	46.44	149.25	195.69
<i>Industries et services</i>	18.57	15.14	33.70	18.91	12.06	30.98	19.44	13.73	33.17
III. Infrastructures Productives	76.53	795.23	871.76	77.26	777.01	854.27	79.13	724.03	803.16
IV. Admin gén et financière	110.12	82.84	192.96	112.42	98.93	211.35	115.48	112.21	227.69
V. Défense et Sécurité	311.66	7.00	318.66	322.40	8.29	330.69	334.58	10.75	345.33
VI. Souveraineté et Gouvernance	182.90	33.65	216.55	184.74	53.40	238.13	189.04	58.52	247.56
<i>Souveraineté</i>	75.12	12.70	87.82	75.71	14.77	90.48	77.31	16.68	93.99
<i>Gouvernance</i>	107.77	20.95	128.72	109.03	38.62	147.65	111.74	41.84	153.57
Total Ministères	1563.19	1247.54	2810.73	1606.29	1248.91	2855.20	1660.35	1241.49	2901.83
CHAPITRES COMMUNS	691.37	157.66	849.03	753.76	133.60	887.36	780.21	150.20	930.41
<i>ESPACE BUDGETAIRE</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>50.00</i>	<i>50.00</i>	<i>0.00</i>	<i>225.81</i>	<i>225.81</i>
<i>SERVICE DE LA DETTE</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>1121.39</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>1226.21</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>1351.69</i>
DETTE EXTERIEURE	0.00	0.00	591.00	0.00	0.00	690.00	0.00	0.00	898.80
DETTE INTERIEURE	0.00	0.00	530.39	0.00	0.00	536.21	0.00	0.00	452.89
TOTAL BUDGET	2282.56	1405.20	4809.14	2388.05	1432.51	5046.78	2468.56	1617.49	5437.75